

Les dialectes de Wallonie



Tome 15 - 1987

ABRÉVIATIONS COURANTES

- AHL Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*.
ALW *Atlas linguistique de la Wallonie*.
ASW Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR Les Dialectes belgo-romans.
DFL J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'El. LEGROS, 1948.
DL J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.
DW Les Dialectes de Wallonie.
EMW Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.
PSR Le Pays de saint Remacle.
RbPhH Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW La Vie Wallonne.
ZfRPh Zeitschrift für romanische Philologie.

Les Dialectes de Wallonie

Les dialectes de Wallonie



Publ. par l'Académie Internationale de la Langue Wallonne
à Namur, en Belgique, et par la Société Linguistique de Belgique
ISBN 0-975-1888-2 Tome 15 - 1987

DON ALBERT MAQUET
SLLW

Publié avec l'aide financière du Ministère de l'Éducation
 Nationale et de la Culture française.

ISSN-0773-7688

1981 1982 1983

112

Les dialectes de Wallonie



Tome 15 - 1987

Les disques de Wallonie



Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11,
4634 Soumagne.

Note philologique sur la *Haguète malmédienne*

Dans une excellente étude sur *Le carnaval de Malmedy, Haguète et Hape-tchâr*, Léon Marquet aborde aussi l'aspect dialectologique du problème de la *haguète* malmédienne. Ce mot, dit-il d'après Henri BRAGARD dans *Wallonia*, VII, 1899, p. 26, note 2, est : 1. un nom générique pour 'masque'; — 2. un masque particulier et traditionnel; — 3. un mannequin de paille qu'on brûlait le mercredi des Cendres; — 4. dans le langage des enfants, *lès p'tites haguètes* désignent les jeudis gras et *lès grantès haguètes* le mardi gras; — 5. au figuré, c'est un homme léger et sans souci; — 6. à Sourbrodt et dans certains villages malmédiens, le mot désigne un voleur, un maraudeur, un pillard; — 7. il s'emploie aussi dans l'expression *fé haguète* 'tricher au jeu', qu'Élisée Legros a notée à Robertville et à Faymonville; d'où un sens : — 8. 'tricheur' noté *ibidem*.

Augustin-François VILLERS, dans son *Dictionnaire wallon-français à l'usage de ses enfants* 1793, paru en 1957, p. 144a, n'a que les sens 1 et 2 (celui-ci exprimé par 'masqué') ainsi que 7. Cent ans plus tard Hubert SCIUS note dans son *Dictionnaire malmédien*, édité par Albert Leloup, s.d., p. 157, un article *haguète* au sens 2 : « masque de carnaval, à chapeau bicorné et qui tient en main un balai ou un recoquillon, *hape-tchâr* »⁽¹⁾; le sens 3 est fourni indirectement par l'expres-

⁽¹⁾ Cette définition a été reproduite par Joseph BASTIN dans sa *Petite Encyclopédie Malmédienne, Armonac Wallon do l' « Saméne » po l'an bisac 1908*, p. 60. Oscar Colson disait, dans un inédit : la *haguète* est un homme « coiffé d'un haut de forme enrubanné, sur lequel [est fixé] un sac d'étoffe qui lui couvre la tête et les épaules et où sont

sion *broûler l' haguète*, laquelle est « un mannequin qu'on portait solennellement parmi les rues et qu'on mettait en feu sur la place du marché avec des cérémonies burlesques (2) ». Quant à Albert Leloup, dans une étude, il ne retient que le sens 1, avec la précision que c'est « le masque traditionnel par excellence à Malmedy », et le sens 2. Les sens 1 et de 'personne masquée' sont confirmés pour Stavelot par Jean HAUST dans son *Vocabulaire du Dialecte de Stavelot*, 1904, p. 19, mais le mot se prononce *hâguète*. Le mot a donc eu une vie intense dans la région de Stavelot-Malmedy. Il est à souligner en outre que c'est dans cette région seule que le terme a été mis en rapport avec le carnaval. C'est ce que prouve l'examen des documents recueillis ailleurs (3).

ménagés des trous ourlés pour les yeux, le nez et la bouche; la *haguète* porte tantôt une pelle à grain, tantôt un 'happe-chair', sorte de pince qu'on peut développer en avant puis retirer ». Une autre note du même définit la *haguète* « masque de carnaval coiffé d'un chapeau bicorne et tenant en main un balai ou un recoquillon » qui est la définition de Bastin, qu'il connaissait donc mais n'agrémentait pas pleinement. L'abbé François TOUSSAINT, dans le *Bulletin de la Société royale « Le Vieux-Liège »*, I, 1935, 25, p. 387b, explique que « la *haguète* est le prototype du *masque* dont elle est synonyme (= ?). Elle porte un bicorne à plumet, un masque en étoffe (sorte de cagoule), un pantalon et un justaucorps avec écharpe flottante et sur le dos l'effigie de l'aigle bicéphale autrichienne. Son attribut est le *hape-tchâr* (recoquillon), dont elle se sert pour taquiner les spectateurs ou pour enlever des victuailles ».

(2) Sur le brûlement de la *haguète* voir, par exemple, BASTIN, *loc. cit.*, qui dit que « le mercredi des Cendres un mannequin de paille en costume de carnaval était promené à travers la ville, puis brûlé solennellement sur la place du Marché au milieu des rires, des cris, des détonations de boîtes, de pétards. Cet antique usage est tombé en 1892 sous les coups réitérés des autorités ». Voir aussi Quirin ESSER dans *Mélusine*, IV, 1888-1889, coll. 326-329.

(3) Je ne tiens pas compte de l'emploi que fait Arthur MASSON, dans *Petite Ville* [= Nivelles], 1952, p. 244, qui emprunte au français un emploi de *haquenée* au sens de « mazette » : *deux haquenées de filles*.

La « haguète » en Wallonie

Jean HAUST, dans son *Dictionnaire liégeois*, 1933, p. 303a, a l'article suivant : *haguète*, terme féminin, 1. (terme rural) mazette [i.e. 'mauvais petit cheval'], haridelle, vache maigre et chétive; au sens figuré, personne chétive, personne sans importance; — 2. (liégeois [= urbain] petite jeune fille prétentieuse : *cisse haguète la divise dèdja di s' marier !* 'cette petite prétentieuse parle déjà de se marier !'.

Le sens rural se rencontre, par exemple, chez Henri FRENAY, *Histwère di noûf mohones dè Grand Broû d' Roclindje*, 1927, p. 86, où il est question de donner un coup de fouet à *l'haguète* (Roclenge [L 3]); il se retrouve dans le Boulonnais, puisque, selon Jules CORBLET, *Glossaire étymologique et comparatif du Patois Picard ancien et moderne*, 1851, p. 436, la *haguette* est 'une petite jument servant de monture'; D. HAGNERÉ, *Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France*, 1903, p. 315, reprend cette définition et signale un lieu-dit *mont(ée) des haguettes* à Ambleteuse [Bo 34]. Le sens n'a donc rien de péjoratif comme c'est le cas en liégeois mais non en gaumais, si l'on se reporte au *Lexique du Patois gaumais de Chassepierre et de la région*, par Jules MASSONNET, *Bulletin de la Société de Langue et de Littérature Wallonnes*, LXXVI, 1975, p. 103 : la *haguète* y est une 'jument fine, de race'.

C'est la péjorisation du sens de 'cheval' et peut-être le fait que celui-ci était de petite taille qui ont entraîné la dévalorisation du terme pour désigner aussi une vache dépréciée. Dans la Moselle, régions de l'Isle et du Pays-Haut, la *hèguète* est un cheval ou une vache qui tient mal sur ses pattes à cause de sa maigreur, selon Léon ZELIQZON, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, 1922, p. 331a. Pour Jaclot, DE SAULNY, dans son *Vocabulaire patois du pays messin*, 1854, p. 19, la *hèguète* était un 'cheval maigre, trop faible, trop

petit ou trop grand ou trop vieux', donc méprisable. Je le cite d'après Eugène ROLLAND, *Faune populaire de la France*, IV, 1881, p. 129; mais si on se reporte à Jaclot, on lit : 'rosse', 'cheval, vache qui chancelle sur ses jambes, tant par son âge que par sa maigreur'. Pour Charles GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, I, 1846, p. 262, la *haguète* en liégeois est une 'vache laide'; le sens de 'vache maigre et chétive' est fourni au t. II, p. XXVIII, et repris par Joseph DEFRECHEUX, *Vocabulaire de noms d'animaux (Liège, Luxembourg, Namur, Hainaut), avec leurs équivalents latins, français et flamands*, 2^e éd., s.d., p. 77, lequel donne la définition précédente, plus 'méchante ou mauvaise laitière'; le premier sens se retrouve à Huy, selon Albin BODY, *Vocabulaire des Agriculteurs de l'Ardenne, du Condroz, de la Hesbaye et du pays de Herve*, 1883, p. 87, d'ailleurs d'après Grandgagnage, II, ainsi que d'après Charles SEMERTIER, *Vocabulaire de la boucherie et de la charcuterie augmenté de quelques termes culinaires*, 1894, p. 45 du t.-à-p., lui aussi redevable de l'information à Grandgagnage : à la Sainte-Catherine on tenait dans cette ville une foire surnommée avec malice *li fôre às haguètes*, 'la foire aux vaches maigres'. Sens que l'on retrouve aussi à Dorinne [D 10] dans *Li p'tit Bêrt*, d'Auguste LALOUX, 1969, p. 103 : *lès vatches [n'estit] qu' dès aguètes*; un an auparavant, dans *Les Cahiers Wallons*, 10, p. 185, il avait dit des *aguètes* qu'elles étaient des 'petites vaches sans force'; dans « *Mi p'tit viyadje dès-ans au long* », *Bulletin de la Société de Langue et de Littérature Wallonnes*, LXXV, 1974, pp. 17 et 205, le même traduit le mot par 'vache de piètre qualité'. 'Vache maigre et chétive' est le sens de *aguète* à Senneffe [Ch 6], terme noté par Robert DASCOTTE dans ses *Trois suppléments au dictionnaire du wallon du Centre*, 1985, p. 23 = *Bulletin de la Commission roy. de Toponymie et Dialectologie*, XLVI, 1972, p. 266. A Champigny-lez-Langres, selon *Façons de parler en Champagne*, 1979, p. 108, une *zagquette* est une 'mau-

vaise vache, très maigre', sens qu'a *haguèye* chez Body et que corrobore une note de la Société wallonne pour *aguète* à Meux [Na 24].

« Par extension, peut-on conclure d'après Defrecheux, *haguète* peut se dire de tout animal sans force ni vigueur ». A Bois-de-Villers [Na 112], selon E. FRANÇOIS dans *Les Cahiers Wallons*, 1955, 8, p. 123, par exemple, *one vréye aguète* caractérise un 'âne maigre'; et chez Alphonse TILKIN, *Li famille Tassin*, 1900, p. 111, *ine haguète* est un 'maigrichon', un 'homme sans force'; quant à Lucien Crahay, de Hony-Esneux, il appliquait le terme à une 'femme maigrelette'.

Curieuse est la notation d'Auguste LURQUIN dans son « *Glossaire de Fosse-lez-Namur* », *Bulletin de la Société de Littérature Wallonne*, LII, 2, 1910, p. 109 : très normalement *aguète* y signifie 'vache petite et médiocre'; un deuxième *aguète* suit, au sens de 'urètre', avec en exemples *moûde si-t-aguète, sgoter s-t-aguète* : 'uriner'. Je pense qu'il faut partir des exemples et comprendre que *aguète* est ici employé plaisamment par comparaison avec un animal maigre.

Nous restons encore dans un emploi figuré avec des insultes ou des expressions de mépris. On passe sans difficulté de la vache dépréciée à la petite jeune fille qui parle d'affaires de cœur sans expérience, vu qu'à son âge on n'est généralement pas particulièrement corpulente. Ce qui la déprécie, c'est son caquet, sa légèreté, son étourderie. Albin BODY, dans son « *Vocabulaire des Poissardes du pays wallon* (Liège, Verviers, Spa, Malmedy) », *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, XI, 1867, p. 216, traduit *haguète* par 'mazette [au sens aujourd'hui commun], bavarde, tête en l'air, personne à laquelle on ne peut se fier; sotte, inconséquente, étourdie'. Que ce soit une insulte, je le découvre dans les *Rimais Wallons* d'Hector OLIVIER à Liège, 1939, p. 24; ce que cet emploi a d'intéressant, c'est qu'il s'applique à un jeune garçon. Henri FORIR avait déjà noté, dans son *Dictionnaire wallon*

liégeois-français, II, 1874, p. 7b, que le terme s'appliquait tant aux garçons qu'aux filles. En 1860, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature Wallonne*, III, 2, p. 70, il avait écrit d'un enfant espiègle qu'il était *ine pitite haguète*. André DELCHEF avait employé *haguète* au sens de 'mauvais mari' dans le même bulletin, VI, 1863, p. 75. Alexis PÉCLERS, *ibidem*, XIV, 1876, 2, p. 185, écrit d'un homme : *mi prind on po 'ne haguète?* 'me prend-on pour un benêt, pour un imbécile ?'; voir aussi « *Les Incurâb'* », *Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, X, 1885, p. 93 : *on s' marèye come dès haguètes — Et tot bél'mint sins savu ...* 'On se marie comme des sots — Et tout bellement sans savoir ...'. Body, cependant, fait la remarque que le dialecte ardennais n'applique le mot qu'aux filles. Et c'est bien une injure à une fille chez DELCHEF, *loco citato*, III, 1860, p. 99 : *c'è-st-ine mâle haguète* 'c'est une méchante femme'; voir aussi p. 89 et VI, 1863, p. 83; chez Gustave MAGNÉE, *ibidem*, XXVII, 1889, p. 51 : *c'è-st-on diale è cwérps qui cisse haguète là*, 'c'est un démon, une emportée que cette mazette-là'; chez Émile GÉRARD, *ibidem*, XXVIII, 1890, p. 353 : *leûs feumes, dès p'tites haguètes* 'leurs femmes, des petites évaporées'; dans le même bulletin, p. 187, Godefroid HALLEUX écrit d'un homme : *Mostréz li qu'adlé 'ne feume in-ome n'est qu'ine haguète* 'montrez-lui [au beau-fils] qu'auprès d'une femme un homme n'est qu'un sot'; chez Victor CARPENTIER, *Toutou l' Macralle ...*, 1891², p. 33, on adresse l'épithète de *haguète* à une jeune fille pour l'humilier. Chez Jean BURY, *Plaihants Saquoës*, 1899, p. 16, dans « *Po Magnî* », strophe I, vers 2-4 : *Et quantes côps fât-i qu'on s' lésse — Mâltrêtî, — Argouwer d'ine djon.ne haguète* 'Et combien de fois faut-il qu'on se laisse — Maltrater, — Rudoyer d'une jeune fille prétentieuse ...'. Le même auteur, dans *Ramaïes et Mossai*, 1906, pp. 224, 226 et 238, emploie le mot dépréciativement pour 'jeune fille'; p. 226 on lit même une bordée d'injures : *djouguète* 'écer-

velée', *haguète* 'prétentieuse', *canaye* ! Le contexte n'est pas plus favorable à la p. 238 : *C' n'est m'ay qui vos qui m'a racusé, haguète?* 'ce n'est jamais que vous qui m'avez dénoncé, mauvaise?'. Dans *L' cour et l' consyince*, 1914, p. 34, un personnage s'écrie : *Mi? c'est fini po l' guète; — Va, lès botons sont djus; c'est bon po lès haguètes* 'Moi? c'est fini pour la guêtre [= l'affaire est terminée tant bien que mal], les boutons sont tombés; c'est bon pour les fillettes'. Des sens analogues sont attestés par Edmond JACQUEMOTTE, *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature Wallonne*, XLII, 1901, p. 231, qui fait d'une *Marèye-Bète* « *ine gougnote, ine pitite haguète* » 'une femme courtaude, une petite maigrichonne' (Jupille [L 66]); par Victor COLLETTE et Charles GOTHIER, *On Chétai di Crotés Biloques* ..., 1905, p. 26, *li djône haguète* est la 'petite jeune fille prétentieuse'; par Jules CLASKIN, *Airs di flûte et autres poèmes wallons*, édition critique de Maurice PIRON, 1956, p. 149, qui use de *haguète* au sens d' 'évaporée, prétentieuse'. Quant à Joseph VRINDTS, dans *La Revue Wallonne*, V, 1910, il surnomme un personnage *Haguète* et en fait, pp. 86-88, le titre d'un conte. Dans *Bouquet d' pinséyes*, 1921, p. 168, Simon RADOUX, d'Ans [L 64], retrouve la maigreur des vaches et le mépris des femmes : *[i] sont-st-acoplés — Di hépieuses haguètes* 'ils sont accouplés à des femmes maigrichonnes'. Autre emploi méprisant chez Henri BARON, *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature Wallonne*, XXVI, 1889, p. 104 : *ti n' compte qui po 'ne haguète* 'tu ne comptes que pour une vache maigre' ou 'pour une prétentieuse', pour rien, quoi !

Les sens mentionnés par Haust dérivent de son enquête certes, mais aussi de Grandgagnage, pour qui la *haguète* est une 'sotte', une 'inconséquente', et de Forir, qui traduit par 'mazette, gamin, petit jeune homme ou petite jeune fille à prétention, jeune écervelé', et fournit le même exemple que Haust, mais qu'il traduit au masculin : 'ce jeune étourdi parle déjà de mariage'. Arthur Xhignesse, dont le dialecte

liégeois était influencé par le condruzien notamment d'Abée-Scry [H 58], donne à *haguète* le sens de 'gringalet, mal venu, maigriot', par exemple dans le *Bulletin de la Société de Littérature Wallonne*, XLIX, 1908, p. 73; il a fourni en outre un sens plus général à la Société de Littérature Wallonne : 'personne maigre et grande, déhanchée', *qui n' tint nin pèces èsson.le*, littéralement 'qui ne tient pas pièces ensemble'. Plus loin, à Marche-en-Famenne, le même mot s'applique à 'qui aime à rire', à une 'jouette' comme on dit en Belgique de celui qui aime à jouer. L'exemple de Marche : *lès coméres sont sovint aguètes* 'les femmes aiment souvent de jouer', qu'Albert RENSON, voir les *Annales du Cercle wallon d'Arlon*, V, 1968, p. 6, aurait traduit par 'les femmes sont souvent querelleuses', prouve que le terme peut être employé adjectivement.

La forme *zaguète*, déjà rencontrée en Champagne, a été notée également à Malmedy par VILLERS, p. 155a, en 1973, au sens de 'poissarde, choaillon'; Scius, 1893, p. 353, rend le même mot par 'coureuse, fille ou femme légère'; BODY, *Pois-sardes*, p. 242, paraphrase la définition de Villers en 'femme de bas étage, qui n'a aucun mérite'. La traduction de Scius fait penser que *zaguète* peut provenir de *haguète* par croisement avec le malmédien-stavelotain *zam'ter* 'courir sans cesse, marcher très vite, se dépêcher'; mais le croisement avec le liégeois général *zayeter*, synonyme de *bizer* 'driller, courir, se sauver', est sémantiquement plus vraisemblable, vu le caractère dépréciatif des deux termes dans un même domaine des mœurs. Voir le *Dictionnaire liégeois* de HAUST, 1933, pp. 711b-712a, et SCIUS, 1893, p. 353.

En dehors du liégeois, notons quelques emplois qui s'apparentent au sens 2 chez Haust. Gérard BAUDREZ, d'Oignies [Ph 84], *Au payis dès grands bos*, 1985, [p. 54], parle d'*ène bèle rouz'lante djon.ne fiye* — *tournéye come ène aguète* 'une belle jeune fille rubiconde — tournée comme une pouliche'.

A Franchimont [Ph 42] Arille CARLIER note dans son *Dictionnaire de l'Ouest-Wallon*, I, 1985, p. 26, *aguète* au sens sans nuance de 'fille'; l'exemple est *djon.ne aguète*. Lucien LÉONARD, *Lexique namurois, dictionnaire analogique d'après le dialecte d'Annevoie [D 3], Bioul [D 2] et Warnant [D 19]*, 1969, p. 470, relève le même mot comme adjectif au sens de 'médiocre'. L'emploi adjectival, déjà rencontré à Marche-en-Famenne, est confirmé pour Sart-Saint-Laurent [Na 110] par Andrée BACQ dans *Lès nûts d' frède bîje*, [p. 22 du type-script] : *l'aguète cinserèsse do Timansaut*, qui est *pus macrale qui d'vent 'la dévergondée fermière du Timansart plus sorcière qu'avant'*. Quant à Auguste DÉOM, *Deux vréys camarades*, s.d., p. 90, il donne à *haguète* le sens d' 'agile'.

Au dossier de *haguète* on peut joindre un mot voisin, *haguême*, 'rosse', selon GRANDGAGNAGE, I, p. 262, qui devait le mot à Laurent REMACLE, *Dictionnaire wallon et français ...*, 1839-1843², II, p. 82b, lequel le rend par 'rosse, rossinante, haridelle, bringue'. Il sera repris par Body et par Defrecheux. En somme, ce n'est qu'une seule notation, que Haust néglige. Elle semble cependant confirmée par Jean Lejeune, de Jupille, qui a un *hâguême* de même sens; mais le *-â-* de cette notation rend la confirmation douteuse, comme l'est *harguignême* 'téméraire' à Malmedy et Xhoffraix [My 2], qui fut fournie à la Société de Littérature Wallonne comme variante de *haguinême* 'indiscret, impertinent', terme recueilli par Leo ZELIQZON à Malmedy et publié dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVIII, p. 253. Sens que corrobore indirectement la notation de Simon PALAY, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes (bassin aquitain)*, 1980³, p. 552c : *hacanè, -re*, est un adjectif au sens de 'harassant', d'où son emploi comme nom pour désigner une personne 'ennuyeuse, assommante, harceleuse'. Defrecheux, cependant, ne donne de *haguinême, -enée*, que le sens de 'mauvaise petite vache, petite vache de peu de valeur', et par extension le terme se

dit de tout animal sans force ni vigueur. Il a pour synonyme *crakète*, lequel est donné comme ayant pour autre synonyme *haguète*. Le sens premier de *crakète*, cependant, est celui d'avorton de fruit, entre autres significations. Defrecheux voit en ce mot le français *haquenée*. J'ajoute que Villers, p. 144a, fournit aussi *haguinée*, au sens de haquenée sans doute, mais en outre avec la signification de 'sorte de pas du cheval, l'amble'.

« Haque » et « haquenée »

Tâchons de suivre le mot à ses origines. Haust fait de *haguète* une forme féminine de l'ancien français *haquet* 'petit' ou 'mauvais cheval', définition que fournit Frédéric GODEFROY dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, IV, 1938^r, p. 416c. Pour R. GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE, *Dictionnaire d'ancien français, Moyen Age et Renaissance*, 1947, p. 346a, ce mot est le diminutif de *haque*, 'petit cheval', mot que Godefroy rend par 'cheval demi-hongre' et qu'il illustre d'un exemple en latin : « ... qui sic tenebat [Johannis de Forgis] unum equum *haque*, quod est animal malitiosum, juxta seu prope dictum jumentum ». *Haque* et *haquet* seraient des mots du XV^e siècle, selon Grandsaignes. Si l'on se reporte au *Französisches etymologisches Wörterbuch* (= FEW) de Walther von WARTBURG, XVI, 1955, 52, p. 109a, on découvre que ce dernier mot est attesté depuis 1480 approximativement; c'est en 1481 que l'on rencontre *haquet* au sens moderne de 'charrette longue et étroite, sans ridelles, qui sert au transport des tonneaux, des ballots, etc.', encore que sa forme actuelle ne soit attestée par l'image que depuis l'*Encyclopédie* en 1765 et que l'invention de cette charrette soit attribuée à Pascal. Le cheval que l'on attelle à un haquet doit être particulièrement calme, afin que les objets transportés ne subissent pas de heurts qui les fassent choir; on

compara avec humour le calme de l'animal tractant et l'immobilité de la chose tractée, s'il faut en croire von Wartburg, p. 109, note 3. Albert DAUZAT, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1938, p. 384a, n'entre pas dans ce genre de considérations et explique que c'est un terme du XIV^e siècle qui a désigné d'abord un cheval puis la voiture traînée par celui-ci. Mais le *haquet* ne traînait-il qu'une forte charrette, avec ou sans ridelles? On peut en douter. Pour lui, d'autre part, le terme est d'origine obscure; mais il offre « plusieurs possibilités de surnom », déclare-t-il dans son *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, 1951, p. 320a; il en fait l'application au nom de famille *Haquet*, qui est surtout normand, surnom d'après le sens de 'petit cheval'. Pour Oscar BLOCH et Walther von WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1960³, p. 310, le terme, daté de vers 1480, est « peut-être » un emploi métaphorique de *haquet* 'sorte de cheval' et *haque*, XV^e siècle, tous deux probablement tirés de *haquenée*. C'est évidemment ce que dit aussi le FEW, pour qui *haque* (1457) et *haquet* sont l'un une rétroformation (*Rückbildung* en allemand) sur *haquenée*, l'autre ce dernier mot avec changement de suffixe. Tout cela me paraît discutable; car s'il est vrai que *haquenée* vient du nom de la localité du Middlesex aujourd'hui incorporée en tant que *borough* dans le grand Londres, où l'on élevait une race de chevaux petits mais vigoureux (lesquels étaient amenés au marché de Smithfield par la Mare Street ou 'rue des Juments') et qu'au moyen âge on orthographie *Hakenei* et aujourd'hui *Hackney*, pourquoi *haquet* serait-il dû à une substitution de suffixe, puisque le *-enée* final du mot français n'en est pas un (bien qu'il ait pu à la longue avoir été ressenti comme tel) plutôt qu'à une dérivation normale de *haque* par suffixation diminutive? (4) A la vérité, on serait heureux

(4) Voir la note de Christine MARTINEAU-GENIEY dans *Les lunettes*

d'agrérer la proposition étymologique de Grandsaignes d'Hauterive par le germanique *hacke* 'cheval' si l'on savait avec précision ce qu'il entend par « germanique ». Mes recherches ne m'ont pas permis de retrouver ce *hacke* en allemand, en néerlandais ou en scandinave. Par contre j'ai été plus heureux du côté de l'anglais. Mais ce n'est pas chose simple.

Je constate d'abord que Eugeen ULRIX, *De Germaansche Elementen in de Romaansche Talen*, 1907, n° 815, tire *haque* et *haquet* non du germanique mais de l'anglais *hack* 'cheval de louage' et renvoie à l'ancien espagnol et portugais *faca*, nouvel espagnol *haca*, sicilien *a(c)chettu*. Il avoue tirer son information de Friedrich DIEZ, *Etymologisches Wörterbuch der Romanischen Sprachen*, 1887⁵, p. 181, s. v^o *haca*; et comme Diez, il en tire le boulonnais *haguette*. Pour ce dernier la forme en f- initial pourrait venir de l'ancien norrois *fákr* 'cheval', mais il se demande comment le mot aurait pu être transporté de Scandinavie en la péninsule ibérique. Peut-être peut-on lui rétorquer : par les Wisigoths, puisque ceux-ci étaient apparentés aux Germains septentrionaux selon T. E. KARSTEN, *Les anciens Germains : introduction à l'étude des langues et des civilisations germaniques*, 1931, pp. 215-216, et venaient d'une région proche de l'actuelle Scandinavie. Diez pose aussi la question de savoir si le f- ou le h- initial est « der richtige Laut », le son à prendre en considération. Il semble bien que ce soit le h-, quoique l'on ait en gascon et en portugais *facanea* à côté de *hacanea* pour 'haquenée'. Il est vrai que l'on a plus souvent le contraire, le f- étymologique,

des princes de Jean Meschinot, 1972, p. 97, 45bis : « Par cette expression de 'petite hacque' Meschinot entend une haquenée : une jument qui va l'amble. Le mot *hacque* est, en réalité, une formation régressive à partir de *haquenée*, dialectale, et ayant une signification identique. Mais notre auteur, sans doute, estimant que *haquenée* en est le diminutif, emploie sa périphrase pour le reconstituer avec le substantif *hacque* ».

en gascon par exemple, qui devient h-; et il en va de même en espagnol. Si h- est le son initial à considérer, alors dit Diez, il faut penser à l'anglais *hack*, lequel a donné le composé *hackney*, en néerlandais *hakkenei*, la seconde partie étant pour lui l'anglais *nag* 'petit cheval de selle'; ce qui se défend mal, ce dernier terme, selon Onions, étant du moyen anglais tardif, sans étymologie assurée, alors que le soi-disant composé est du début du XIV^e siècle au moins. Il faudrait de plus qu'il soit de même origine linguistique que *hack*, de préférence du moins, ce dont on ne sait rien.

« Hack » et « hackney »

Pour ONIONS, *Etymology*, 1966, p. 422b, *hack* date du XVII^e siècle dans différentes acceptations de *hackney*, notamment celles de 'cheval de selle' et 'homme à tout faire'; il conclut que c'est une forme abrégée de *hackney*. Pour Ernest KLEIN, *A Comprehensive Etymological Dictionary of the English Language*, I, 1966, p. 693b, qui ne date pas *hack*, celui-ci est aussi tiré de *Hackney*. Heureusement on apprend par Sherman M. KUHN et John REIDY, *Middle English Dictionary*, 1963, p. 436b, que *hak*, attesté en 1286, est la forme abrégée postulée : on la rencontre dans les *Wardrobe Accessories de Clare* : « item, pro locacione cuiusdam *hak* super quem equitavit ... »; il s'agit donc bien d'un cheval de louage.

La polysémie moderne du mot est intéressante; je l'emprunte, en la résumant, au *Shorter Oxford Dictionary on Historical Principles* de C. T. ONIONS, 1972³, pp. 850c-851a. *Hack* désigne d'abord un 'cheval de louage', déprécié en 'canasson, rosse, haridelle', parce que 'cheval de selle à toutes fins'; aux États-Unis, c'est aussi une 'voiture de place ou de louage'; c'est encore un 'homme de peine', aux États-Unis aussi un 'veilleur de nuit', un 'agent de police'; c'est encore un 'cocher de voiture de louage'; et même une 'prostituée';

enfin, c'est 'tout ce qui est bousillé'. Il faut ajouter, d'après Sir William A. CRAIGIE et James R. HULBERT, *A Dictionary of American English on Historical Principles*, II, 1940, p. 1203b, le sens politique de 'séide', 'acolyte de parti', 'homme de main'.

La rétroformation postulée par Onions est agréée par le *Webster's Third New International Dictionary of the English Language unabridged*, II, 1976, p. 1018.

Pour le *Diccionario de la lengua española* de la Real Academia Española, 1970, p. 693b, *haca* vient de l'anglais *hack*; on ne l'emploie plus guère que dans l'exclamation ; *Qué hacá (morena) !* 'quel bidet (brun) !' qui exprime familièrement une alternative à autre chose qu'on déprécie. Ce que confirme Aniceto DE PAGÈS, *Diccionario de la Lengua Castellana*..., s.d., p. 265b. Une forme plus tardive, *jaca*, désigne un 'petit cheval dont la taille n'atteint pas sept empans'. Au Pérou, c'est une 'jument de petite taille'. En Catalogne, pour Pompeu FABRA, *Diccionari general de la llengua catalana revisat ampliat per Josep MIRACLE*, 1968, p. 947, la *haca* est un 'petit cheval vigoureux, dont la taille ne dépasse pas quatorze décimètres'; et pour Antoni M^a. ALCOVER, *Diccionari Català-Valencià-Balear*, 1968, p. 484b, c'est un 'bidet' ou une 'mule'; un dicton dit de celui qui n'a rien qu'il est *sense hacá ni barraca* 'sans bidet ni hutte'; un proverbe, *bona està l'haca, però està flaca*, 'le bidet est bon, mais il est maigre', signifie que les apparences sont trompeuses.

Par contre une *jaca de dos cuerpos* est d'une taille qui approche de celle d'un cheval normal et capable, par sa robustesse, de rendre les mêmes services que celui-ci, à ce qu'assure Maria MOLINER, *Diccionario de uso del español*, II, p. 179b.

Hacanea est attesté en 1492, 1583, 1604, 1607, 1611, 1620, 1705, 1706 et jusqu'à nos jours, selon Martin ALONSO, *Encyclopédia del Idiome, Diccionario Histórico y Moderno de la*

lengua española (Siglos XII al XX), etimológico, tecnológico, regional e hispanoamericano, II, 1958, p. 2218a. Les graphies anciennes sont *quanea*, *hacanea*; on trouve au milieu du XV^e siècle une forme *una canea* par mécoupure.

La première mention de *haca* a précédé celle de *hacanea*, comme *haque* l'a fait par rapport à *haquenée*; selon Alonso elle est de 1400, mais Joan COROMINES et ses collaborateurs Joseph GULSOY et Max CAHNER, *Diccionari etimologic i complementari de la llengua catalana*, IV, 1984, disent 1428. A l'origine ces deux mots étaient synonymes, mais peu à peu *haca* désigna un cheval plus fruste.

Les Maures de Grenade empruntèrent l'animal et le terme, orthographié en mozarabe *haqq(u)a*. Catalans et Espagnols transmirent conjointement le terme à la Sardaigne et à Naples (*acca*), selon R. L. WAGNER dans *Vox Romanica*, IV, p. 257; ainsi qu'à la Sicile (*hacca*) et à l'Italie du XVI^e siècle, à ce que propose l'Italien Zaccaria.

Dans la région de Valence on connaît aussi un diminutif *haqueta*, qui, phonétiquement, correspond à notre *haguète*; et Sancho Pança n'est pas le seul à employer, en son temps, une forme altérée de *hacanea* en *cananea*.

L'espagnol et le portugais connaissent une forme *faca*, le galicien dit *faco*: selon Joan COROMINAS et José A. PASCUAL, *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, II, 1980, pp. 477a-478a, le f- ne peut pas être autre chose que la notation d'un h- aspiré anciennement.

Faca et *jaca* ont aussi des formes masculines, *faco* et *jaco*. Le portugais *faco d'agrear* est l'étau; dans le Bierzo, le *faco* est un 'petit cheval'; en 1817, le *jaco* désignait un 'cheval petit et chétif' (Corominas), un 'cheval petit et peu estimable' (Moliner).

Sémantiquement, le mot *jaca* en est venu à désigner en andalous le coq anglais de bataille et une femme effrontée

(Alonso); en andalous et en aragonais, un 'vieux coq' (Corominas).

Le portugais, comme l'espagnol, en est venu à opposer la *hacaneia* à la *faca* : pour Cândido DE FIGUEIREDO, *Dicionario da Lingua portuguesa*, c. 1960¹⁴, p. 8a, et Aurélio BUARQUE DE HOLANDA FERREIRA, *Novo Dicionario da Lingua Portuguesa*, s. d., p. 712c, l'*hacaneia* est une monture bien proportionnée, pacifique, de grandeur moyenne et de dimensions régulières. La *faca*, par contre, ou bien est une 'haridelle', une 'rosse', ou bien c'est une 'monture vieille ou maigre' (Coromines). En espagnol et en catalan, la *hacanea* est un cheval de belle apparence, estimé et plus ou moins de luxe, alors que la *haca* est une petite monture, maniable et vigoureuse, mais de moins belle apparence, moins capable de galoper ou de faire de longs et rapides trajets (Coromines).

Le roman du XVI^e siècle *Pierres de Provença y la gentil Magalona* affirme l'origine anglaise de la *haca* : « ell en son cavall ... y Magalona cavalcà sobre la aca, qui era de Inglaterra, la qual caminava molt »; le poète de cour Lleonard de Sorts, un siècle plus tôt, conte qu'il a vu des *acas d'Anglaterra*, ce qui coïncide avec la définition que donne Nebrija vers la même époque pour *haca* : « equus britannicus ». Covarrubias s'explique davantage : « hacaneas, los quartagos [< cortao < fr. ant. courtau(t)] y hacas que traen a España de las Islas Septentrionales ... vienen de Inglaterra, de Polonia, de Frisia y de otras provincias de aquellas partes; hacas y hacaneas todo viene a significar una cosa, salvo que llaman hacanea a la que es preciada, cavalleria de damas u de Principes ». Ce qui veut dire : 'les haquenées, les courtauds et les haques qui entrent en Espagne des Iles Septentrionales ... viennent d'Angleterre, de Pologne, de Frise et d'autres provinces de ces lieux; haques et haquenées, tout cela en vint à signifier une seule chose, sauf que l'on appelle haquenée la monture qui est appréciée, celle des dames et des princes'.

Cette explication est restée celle de Coromines, pp. 764-766a. Elle montre clairement que de Figueiredo n'a peut-être pas tout-à-fait tort de penser que *hacaneia* vient de l'ancien hollandais *hakkenei*. Mais il a tort quand même de n'avoir pas tiré parti des textes hispaniques anciens, puisqu'ils affirment que ce cheval vient d'Angleterre (et non de Hollande). On voudrait savoir avec précision d'où Covarrubas tire son assertion.

Carlo BATTISTI et Giovanni ALESSIO, *Dizionario etimologico italiano*, II, 1951, p. 1578b, font remonter au XVI^e siècle *fac(c)a*, (*h*)*acca*, 'haridelle' aujourd'hui, mais 'petit cheval anglais' autrefois. Le terme s'est introduit en Italie par la Sicile et est un emprunt à l'espagnol; la forme *acca* est de 1602, alors que *hacca* et *facca* sont de l'ancien sicilien. Selon l'Espagnol Escobar, ce serait *l'equus britannicus*; mais Salvatore BATTAGLIA, *Grande Dizionario della lingua italiana*, I, 1961, p. 121c, attribue cette même équivalence d'après le même Escobar, auteur d'un dictionnaire, à *achinèa* 'haquée'.

Notons enfin que Wilhelm MEYER-LÜBKE, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 1935³, p. 337a, n° 3966, qui invoque Diez et Skeat, agrée l'explication de *haquet* par substitution de suffixe et de *haque* par rétroformation. On voit donc que le FEW ne modifie pas une certaine tradition étymologique, et ne tient pas compte de l'anthroponyme.

Celui-ci, il est vrai, pose un problème difficile. Car si *Haquet* est pour Dauzat un nom surtout normand⁽⁵⁾, il est pour Jules HERBILLON dans son *Nouveau traité sur les noms de famille belges*, qui paraît dans le *Bulletin de la Société*

⁽⁵⁾ Dauzat cite *Haquet* et *Haquin*; je pense pouvoir ajouter le nom d'un sergent de Paris en 1456, *Haquinet*, que je rencontre dans le beau livre de Pierre CHAMPION, *François Villon, sa vie et son temps*, 1913, II, p. 322. Bien entendu, *Haquinet* est un dérivé du *Haquin*.

royale *Le Vieux-Liège*, VI, 1963, pp. 288-289, un nom ancien : il cite un *Petrus Hakes* de la fin du XII^e siècle à Mons et un *Hakettus* de la même période à Bruges ; en 1348, il mentionne un *Haket* à Nivelles. Il rattache ces noms à un thème *Hak-*, hypocoristique tiré de (*Je*)han. Mais cette piste dans la perspective de ma présente étude, ne me paraît conduire nulle part.

Il ne reste donc que l'hypothèse de la rétroformation à envisager. C'est ONIONS, dans l'*Oxford Dictionary*, V, 1933, p. 11c, qui laisse tomber les bras en constatant : 'bien que le groupe de mots [*hackney* et *hack*] ait sollicité les étymologues les plus éminents, son origine première est encore inconnue'. Je ne pense pas faire mieux que ces savants. Mais il m'a paru utile de mettre le dossier à jour. Je constate que l'on n'a guère réfuté qu'une hypothèse de Skeat et que l'on n'a pas exploité des voies ouvertes par Diez et par les toponymistes.

Pour Walter W. SKEAT, *An Etymological Dictionary of the English Language*, 1910⁴, s. v^o, au supplément, le *hackney*, dont il fait venir le français *haquenée*, tire son nom de la localité que j'ai située plus haut d'après lui. Il a été suivi par C. T. ONIONS, *The Oxford Dictionary of English Etymology*, 1966, p. 423a : le *hackney* est un 'cheval de selle, spécialement de louage', attesté dès 1308 dans le composé *hakeneyman* que l'on retrouve aussi dans le célèbre *Piers Plowman* de William LANGLAND, version B de 1376-1377, au vers 318 et qui a le sens de 'loueur de cheval', à ce qu'en dit Fernand MOSSÉ, *Manuel de l'anglais du moyen âge des origines au XIV^e siècle*, II, *Moyen-Anglais*, 1959, 1, p. 309 et 2, p. 130b. Les formes de *hackney* sont au moyen âge *hakenei(e)*, *haknei*, *hakney*, *haknay*, *hackenei*, *-nai*, *hakkenai*, *hakenein*, *haihenai*, *haukenai*, *hakenē*, *hakene*, selon Sherman M. KUHN et John REIDY, 1963, pp. 437b-438a ; le sens initial proposé est le même que pour Onions ; le mot est daté de 1300 environ. Battaglia justifie

le passage du toponyme à l'appellatif par la comparaison avec l'*acchinea* de l'ancien espagnol que P. del Rosso utilise pour traduire le latin *asturco* (-onis), 'cheval d'Asturie ou genet' au propre.

Le terme fut latinisé en *hakeneius* en Angleterre au XIII^e siècle, selon ONIONS, *Etymology*, p. 423a, mais l'exemple de DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis ...*, III, 1844, p. 616c, souvent invoqué, est de 1373, tiré d'un *Man- datum Eduardi III Regis Angliae*. Un autre exemple est de 1413. Mais on est passé à côté d'une autre forme latinisée, qui est *hakenettus*, du même sens que *hakeneius*, à savoir 'equus tolutarius, gradarius', 'cheval de trot, de pas'. La forme féminine **hakenetta* peut donc être légitimement postulée pour la *hanette* champenoise, ce qui lui confère une ancienneté respectable. A mes yeux c'est une **haquenette* 'jument de trot ou de pas', dont le -qu- s'est affaibli en -gu- devant le -n- de la dernière syllabe, argument déjà invoqué pour d'autres formes par le FEW, prononcé **hagu'nette* et devenu *hanette* par contraction; ce mot, noté par Prosper TARBÉ dans ses *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*, II, *Glossaire de Champagne ancien et moderne*, 1851, p. 73a, signifie 'cheval petit et nerveux'.

En moyen anglais le *hakenei* est un cheval de taille moyenne, ni mauvais ni très bon, utilisé pour la chevauchée ordinaire soit par son propriétaire soit par une personne qui le loue; c'est aujourd'hui un terme technique; le sens d' 'homme qui se loue pour effectuer un travail vulgaire' remonte au XVI^e siècle, comme d'ailleurs aussi celui de 'prostituée'; comme adjectif il signifie 'banal, trivial'.

Le *Vocabulario etimologico italiano* d'Angelico PRATI, 1969, p. 269b, ajoute, sans la référencer, une forme latine *haqueneia* qu'il ne date pas ni ne munit d'un astérisque, mais qui a toutes les apparences d'être faite sur l'*acchinéa* d'Oudin en 1571. Pour lui, d'ailleurs, le terme italien vient du français,

lequel le doit à l'anglais qui le tire du village de *Hackney*⁽⁶⁾. Mais Battisti et Alessio, quoique raisonnant comme lui, datent l'emprunt du XIV^e siècle. Battaglia, I, 1961, p. 121c, est plus précis, quoique toujours dans la même ligne, puisqu'il date le français de 1367; il signale de plus l'espagnol *hacanea*, le portugais et l'espagnol *facanea*, le sicilien *accanà*. Tous donnent la forme *chinèa*, obtenue par aphérèse de *achinèa*, comme la plus fréquente: voir Battaglia, III, 1964, p. 80c; Battisti-Alessio, II, 1951, p. 903b, qui la date du XV^e siècle, Prati, 1969, p. 269b. Le *Dizionario illustrato della lingua italiana*, 1978, p. 212a, dit que c'est un cheval ou une mule de selle; il ajoute que c'est aussi le nom du cheval que les rois de Naples et de Sicile envoyaient au pape en témoignage de vasselage, usage suivi d'ailleurs aussi par le roi d'Espagne: voir A. BOYER, *Le dictionnaire royal françois-anglois et anglois-françois*..., 1759, s. p. Celui-ci traite aussi de la *haquenée du goblet*, chargée de porter les provisions de bouche du roi dans ses déplacements, et de la *haquenée des cordeliers*, cette fois par ironie, pour désigner le bâton sur lequel ceux-ci s'appuyaient. *Il est venu sur la haquenée des cordeliers* est synonyme de 'à pied'. Nicolo TOMMASEO et Bernardo BELLINI, *Dizionario della lingua italiana*..., II, 1929², p. 311c, mentionnent un emploi injurieux: *Per le sue disonestà, la chiamavano i Franzesi la chinéa inglese*, 'pour ses déloyautés, les Français l'appelaient la haquenée anglaise'. Une expression technique est *andar di chinéa*, 'aller l'amble'; ancienne est l'expression *dover cavalcare una chinéa*, 'devoir se préparer par force à quoi que ce soit'. Battaglia ajoute un

(6) Les étymologistes français ne sont pas loin d'errer comme leurs confrères italiens: A. BRACHET, *An Etymological Dictionary of the French Language*, translated by G. W. Kitchin, 1882³, p. 194, fait venir *haquenée* de l'espagnol *hacanea*, lequel tient le mot de l'ancien néerlandais *hackeneye*. Le terme aurait pénétré comme mot de la langue militaire. On est en pleine fantaisie!

diminutif *chineuccia*; mais il est vrai que le catalan a, lui aussi, un diminutif *haqueta*, (v. p. h.), un augmentatif *hacassa* et un péjoratif *hacota*, selon Alcover, VI, 1968, p. 484b. Ces mots, cependant, sont des dérivés de *haca*, lui-même considéré comme une forme régressive de *hacanea* 'cheval plus grand que l'*haca* mais moins grand que le cheval ordinaire'. Pour Fabra aussi l'*hacanea* est plus grande que l'*haca*. On a vu que la même distinction s'impose entre *hacanea* et *haca* en espagnol et en portugais.

Pour le FEW, le *hackney* anglais aurait passé en France vers 1300, ce qui ne paraît pas étayé par des notations datées, la plus ancienne étant avec certitude de 1327. A mon humble avis, il serait plus sage de considérer que l'expansion du cheval de Hackney est liée au développement de la présence anglaise en France par la guerre de Cent ans, laquelle débute en 1337. Bien entendu le commerce a pu précéder la guerre; et le succès de ce produit d'élevage a pu être foudroyant, puisque, après tout, la plus ancienne mention anglaise est de 1308. L'aire géographique couverte par *hackney* et ses adaptations locales est, outre l'Angleterre et possiblement toute la Grande-Bretagne, la Bretagne celtique, la France, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Catalogne, la Sardaigne, la Corse, la péninsule italique (dès le XIV^e siècle). C'est à la péninsule ibérique que le groupe italo-sarde emprunta le terme, affirme von Wartburg. Ce ne semble cependant pas être l'avis des étymologistes italiens. Peut-être l'Italie du Nord a-t-elle emprunté le mot à la France et l'Italie du Sud à l'Espagne, la Sardaigne à la Catalogne. En tout cas, c'est de la France que les régions de langue néerlandaise ont reçu le terme, à entendre J. VERCOURTIE, *Be-knopt etymologisch woordenboek der Nederlandsche Taal*, 1925, p. 121b. Jan DE VRIES, *Etymologisch Woordenboek*, 1961, p. 102b, et 1971, p. 232a, qui mentionne le moyen-néerlandais *hackeneye* et la forme de Cornelius KILIAEN, *Etymologicum*

teutonicae linguae sive Dictionarium teutonico-latinum ... de 1574 hackenyē, pense de même. Le *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, V, 1900, coll. 1562-1563, ne remonte pas au-delà de Kiliaen, mais mentionne un proverbe de 1660 : *het veulen van de hakkenei gaat gaarne een tel 'le poulain d'une haquenée va volontiers l'amble'*, c'est-à-dire « telle mère, telle fille ». Toujours en 1660 et d'après le même J. DE BRUNE, *Bancketwerk van goede gedagten*, que pour la citation précédente, un farceur est *een ergh hackeneytjen*. Le *Middelnederlandsch Woordenboek* d'E. VERWIJS et J. VERDAM, III, 1894, col. 34, n'offre pas de meilleure datation, mais confirme que la *hackeneie* est un cheval qui va l'amble, un cheval de dame, un petit cheval.

Le toponyme « Hackney »

Si on s'en tient aux dates d'émergence de *haque*, *haquet* et *haquenée* dans les diverses langues où ces mots sont attestés, on constate que *haque* est de 1286 en Angleterre, que *haquet* est de 1481 en France (mais de la fin du XII^e siècle en Belgique si l'anthroponyme est de même origine), et que *haquenée* est de 1292 (Coromines), c. 1300 (Onions), en Angleterre. L'intérêt de cette constatation est de visualiser le fait que *haque* est antérieur à *haquenée* en Angleterre (7).

Cependant cet argument tombe si l'on se reporte au toponyme *Hackney*. Pour Eilert EKWL, *The Concise Oxford Dictionary of English Place-Names*, 1980⁴, p. 209b, *Hakney* est attesté dès 1231, *Hakeneye* en 1242 et 1294. Le terme est interprété comme signifiant peut-être 'l'île de Haca'. Ne connaissant pas la topographie du lieu, je n'ai pu vérifier s'il

(7) Je n'ai pas de datation pour l'emprunt de *haquenée*, sous la forme de *hinkane*, vannetais *hakené*, en breton : voir François VALLÉE, *Grand Dictionnaire Français-Breton*, 1931, p. 353a.

peut s'agir d'une île. Mais ce n'est pas ce qui importe. On retrouve l'anthroponyme *Haca* dans *Hackington*, qui est l' 'enclos de *Hac(c)a*', ce nom de personne figurant aussi dans le toponyme *Hacceburne* en 891, aujourd'hui *Hagbourne*. Mais cet anthroponyme n'est pas attesté d'une manière indépendante. Est-il apparenté au *Hacco* germanique que Herbillon n'exclut pas entièrement pour expliquer *Haquet*? Ceci me paraît probable. Ce qui réhabilite l'intérêt des formes de Mons, de Bruges et de Nivelles.

J'ai tenté de vérifier si *-ney* peut avoir ou avoir eu le sens de 'île', ou s'il provient, comme Diez le propose, de *nag* 'petit cheval de selle'.

A vrai dire, je n'ai pas découvert de *ney* (ou *nay*) au sens d'île : s'agirait-il d'un mirage?

La topographie de *Hackney* peut y faire penser. Selon l'*Encyclopaedia Britannica*, édition de 1955, XI, pp. 63b-64a, *Hackney* est une circonscription métropolitaine située au nord-est de Londres et bordée par *Newington* et *Islington*, au sud par *Shoreditch*, *Bethnal Green* et *Poplar*, s'étendant au nord et à l'est jusqu'à la limite de Londres. Elle inclut les districts de *Clapton* au nord, *Homerton* à l'est et *Dalston* ainsi qu'une partie de *Kingsland* à l'ouest. A l'est s'étend la vallée de la *Lea*, laquelle forme plusieurs branches; en dehors de *Hackney*, cette localité jouxte les réservoirs du service des eaux de Londres-Est. C'est dans les basses terres de la vallée en question que s'étendent les marais; la circonscription comprend en outre une partie du parc de *Victoria* et des prés communaux. Pour *The New Century Cyclopedia of Names* éditée par Clarence L. BARNHART et William D. HALSEY, II, 1954, p. 1877a, *Hackney* se situe à environ 3 miles de la gare de *Liverpool Street*. A certain moment l'endroit fut mal famé comme repaire de brigands.

Il reste une possibilité de récupérer la suggestion que *-ney* = île. Il existe, daté de 1470, un mot *nye*, prononcé

[nei], maintenant dialectal, qui ne s'emploie plus que pour désigner un élevage de faisans. Or ce *nye* n'est rien de plus que le français du moyen-âge *ni*, français moderne *nid*, du latin *nidus*. Un *hakenei(e)* serait un nid aux chevaux, et vu la topographie, une île. Mais cela ressemble fortement à un roman philologique ...

Il va de soi que l'on peut couper le médiéval *Hakenei* en *Haken + ei*, lequel pourrait être un 'œil'. Mais quel autre roman faut-il imaginer pour expliquer ce composé, et encore, pourquoi pas *Haken's ei*? Lequel serait plus régulièrement attendu.

Je n'ai pas non plus découvert que *-ney* puisse représenter une forme de *nag*. Je note en variantes phonétiques de ce mot : *nagg(e)*, *naig(e)*, *naigg*, *nayg(ue)*, *neg(g)*, *neag*, *neig*, d'après A. J. AITKEN, *A Dictionary of the Older Scottish Tongue from the twelfth century to the end of the seventeenth founded on the collections of Sir William A. Craigie*, 1971, IV, p. 454b; et j'ajoute, d'après *The Scottish National Dictionary* de William GRANT et David D. MURISON, VI, 1965, p. 382a, *nyag*, *naigie*, *naigy*, *nagie*, *neggi*. En Angleterre, selon Joseph WRIGHT, *The English Dialect Dictionary*, 1970², IV, p. 220, et surtout John S. FARMER et W. E. HENLEY, *Slang and its Analogues Past and Present, A Dictionary historical and comparative of the heterodox speech of all classes of society for more than three hundred years, with synonyms in English, French, German, Italian, etc.*, 1902, IV, pp. 6b-7, on connaît notamment *nag(ge)*, *nag(g)ie*, *naggy*, *naggon*. Donc nulle part *ney*.

La sémantique de *nag* présente quelque parallélisme avec *hack* et *hackney*. Le mot apparaît vers 1389 dans *The Destruction of Troy*, I, v. 7727, pour désigner un cheval; selon E. M. KIRKPATRICK, *Chambers 20th Century Dictionary*, 1983², p. 839a, il faut entendre qu'il s'agit d'un cheval de petite taille, mais de selle; mais c'est aussi un cheval de qualité médiocre, une haridelle; pour le *Cassell's English Dictio-*

nary including words and phrases current among the English-speaking peoples of the world, together with many technical and scientific terms in common use, 1976⁴, édité par Arthur L. HAYWARD et John J. SPARKES, p. 762a, c'est un 'petit cheval ou poney pour l'équitation' : c'est dans la conversation seulement qu'il désigne un cheval en général. Le *Funk and Wagnalls New Standard Dictionary of the English Language*, supervisé par Isaac K. et Charles Earle FUNK, 1949³, II, p. 1646a, n'est pas plus précis; par contre le *Webster's Third New International Dictionary*, 1961, II, p. 1499b, est plus détaillé : 1.a. le *nag* est un petit cheval de selle léger, un poney de selle; b. un cheval âgé, mal portant ou de qualité inférieure; c. un cheval de course en argot; 2. une prostituée. Le dictionnaire de Farmer et Henley est ici le plus précis : les sens relevés sont : 1. cheval, terme populaire; 2. pénis (1675); 3. testicules; 4. haridelle; 5. prostituée (1598); un verbe *to nag*, lui aussi populaire, signifie : 1. ronchonner; 2. critiquer, blâmer, d'où *nagging* 'critique, blâme' et *naggy* 'acariâtre, irritable'. Ce qui explique la notation du *Funk and Wagnalls Standard Dictionary*, II, p. 1646a : *nag* 'femme de caractère dissolu' et 'toute personne indigne'. Eric PARTRIDGE, *A Dictionary of Slang and Unconventional English Colloquialisms and Catch-Phrases, Solecisms and Catachreses, Nicknames, Vulgarisms and such Americanisms as have been naturalized*, édition de 1984 réalisée par Paul BEAK, p. 775b, ajoute des précisions de date : le sens de 'pénis' est attesté de 1670 à 1750; vers 1955 on eut un sens 6 : 'machine Diesel de manœuvre de 350 HP', par un jeu de mots sur le sens 1. Le même donne le composé (*little*) *nag-tail* '(petit) fat', terme de langage enfantin obtenu via une enfantine bien connue, *Ride a cock-horse* appliquée à *cock-alarum* 'fat'. Une expression de la fin du XIX^e siècle, *leave off nagging* 'cesser de harceler' a engendré *nag off* 'ferme-la'. Le *Dictionary of American Slang* de H. WENTWORTH et S. Berg FLEXNER, 1975², p. 350ab,

indique que l'argot américain connaît *nag* depuis 1704 aux sens de : 1. 'cheval vieux, petit et inutilisable'; 2. 'cheval de course, spécialement s'il est de médiocre valeur'. Joseph Wright, *l.c.*, a quelques notations dialectales intéressantes : le *nag* est un cheval de selle, mais par opposition à un cheval d'attelage; une *nag-saddle* est une selle pour faire de l'équitation, par opposition à la *pad*, qui est le sellette du cheval de trait; d'où un *nag horse* est un cheval de selle seulement; le *nag* irlandais est une balle de bois dont on se sert à divers jeux, comme le *shinney*, sens qui a été noté aussi à Terre-Neuve, selon G. M. STORY, W. J. KIRWIN et J. D. A. WIDOWSON, *Dictionary of Newfoundland English*, 1982, p. 339a : c'est ici la cible à atteindre au jeu de *pitching buttons* 'lancer des boutons'. Quant au *nag-drag* que note Eric PARTRIDGE, *A Dictionary of the Underworld, British and American*, 1968³, p. 461a, c'est une peine d'emprisonnement de trois mois, depuis c. 1885; *nag* ne fait que redoubler le sens de *drag* 'peine de trois mois' attesté depuis 1840 (voir p. 204a). Enfin le *nag* est encore un râteau pour ramasser les chaumes (*a stubble-rake*) dans le Yorkshire, selon la *Morton's Cyclopedie of Agriculture* de 1863 citée par James BRITTON, *Old Country and Farming Words, Gleaned from Agricultural Books*, 1880, p. 152.

Si l'on passe en Écosse, la série des significations n'est pas totalement la même. Selon Grant et Murison, VI, 1965, p. 382a, le *nag* est : 1. un cheval de n'importe quel genre ou de toute taille, sens fréquent aussi dans de nombreux dialectes anglais; le mot est surtout employé par les chaudronniers ambulants pour désigner leurs poneys; le diminutif *neggi* est un tabou pour *horse* 'cheval' chez les pêcheurs; 2. dès 1825, il se prend aussi dans le sens spécialisé d' 'étalon'; 3. comme verbe on note *to naig awa* 'se mouvoir comme un cheval qui a un pas allongé, rapide et constant', et ce dans le Fife. John JAMIESON, *An Etymological Dictionary of the*

Scottish Language, 1880, IV, pp. 338b-339b, précise que le *naig* est un cheval de selle, non un petit cheval; souvent même le terme s'applique à un pur-sang; c'est pourquoi c'est aussi un étalon. Il connaît aussi le sens 3. Il est clair que Grant et Murison se sont largement inspirés de Jamieson. Aitken a une remarque intéressante : *naig* est employé attributivement dans *naig-hors*, terme qui s'applique à des 'chevaux utilisables de plus petite taille [ce qui prouve que Jamieson n'est pas entièrement fiable] et de qualité moyenne, tant chevaux de selle de démarche calme que poneys et chevaux de labeur'; c'est pourquoi il y a des *cairt-naigs* ('chevaux d'attelage'), des *curser-* ou *curmour-naigs* ('chevaux de course'), des *riding-naigs* ('chevaux de monte'), des *wark-* ou *work-naigs* ('chevaux de labeur'). Ils peuvent avoir un pelage bai, noir, brun, gris, blanc, etc.

En Amérique, selon la « second college edition » du *Webster's New World Dictionary of the American Language*, 1972, p. 943a, un *nag* est un petit cheval, un poney; un cheval usé, vieux, etc.; un mauvais cheval de course; une personne qui ennuie les gens, etc.

J'ajoute d'après *The Shorter Oxford English Dictionary*, 1972, p. 1307b, que *to nag* a aussi parfois la forme réduplicative de *to nagnag*; que *naggy* signifie 'qui s'adonne au *nagging* (lequel selon Barrère et Leland, II, pp. 79b-80a, implique que la taquinerie ou la vexation est continue)' et que *nag* peut aussi désigner l'acte de s'adonner au *nagging* (1894).

Sur l'étymologie de *nag* on n'a que des hypothèses. Tout le monde atteste le mot en moyen-anglais : *nagge*, dès 1389, mais aussi c. 1400, *nage* en 1464 (conservé en dialecte septentrional ancien), *nagie* en 1596, *naig* en 1624 ... Pour certains, il est apparenté au néerlandais obsolète *negghe*, mentionné par Kiliaen en 1574, et que J. VERCULLIE, *Beknopt Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal*, 1925³, p. 239, traduit par 'cheval' et rapproche de l'allemand *Nickel*.

Mais Friedrich KLUGE, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 1975, n'a pas d'article *Nickel* dans ce sens; ni le *Deutsches Wörterbuch* de Gerhard WAHRIG, 1971. A moins que Vercoullie (mais non Jan DE VRIES, *Etymologisch Woordenboek*, 1961, puisqu'il n'a pas d'article *negge*) n'ait pensé à *Nickel* au sens d' 'esprit des eaux', synonymes *Neck* et *Nöck*, et dont les sens figurés sont : 'enfant tête, personne pétilante'; Wahrig voit en ce *Nickel* une forme dialectale abrégée de *Nikolaus* 'Nicolas'. Par contre *Neck* et *Nöck*, comme *Necken*, viendraient du suédois *näck* 'Nixe, esprit des eaux'. Ici encore Kluge est muet, sauf si l'on se reporte à *Nixe* : la racine de ce mot est pan-germanique, dit Kluge p. 513a, et signifie 'monstre marin fabuleux'; on la reconstruit sous les formes **nikwes-*, **nikwus-*, provenant de l'indo-européen **nigw-* 'laver'. Visiblement le *Nickel* de Vercoullie est une forme secondaire de cette racine et n'a rien à voir avec *nag*, *negge*. Par contre le *Webster's Third New International Dictionary*, II, p. 1499b, voit une parenté avec l'ancien anglais ou anglo-saxon *hnægan* 'hennir'; le *nag* serait donc 'l'animal qui hennit'. Pour Jamieson, l'étymologie la plus probable est l'islandais *hneggia*, anglo-saxon *hnaegan*, ancien-suédois *gnegga* 'hennir'; l'anglo-saxon semble être pour lui un emprunt. Mais je constate que Jan DE VRIES, *Altnordisches etymologisches Wörterbuch*, 1977², n'a pas de forme *hneggia* ni d'autre au sens de 'hennir', *anglice to neigh*. L'*Oxford English Dictionary* dérive ce mot de l'ancien anglais, qui serait une formation imitative, donc onomatopéique. Webster, plus élaboré, voit le même point de départ et le développement via le moyen-anglais *neyen*, d'origine « echoic », onomatopéique, je suppose. Vercoullie, p. 239b, toujours précieux à consulter, voit aussi une onomatopée à la base du néerlandais *neien*, qu'il rapproche de l'anglo-saxon *hnægan* et de l'anglais *to neigh*, du vieux-norrois *hneggja* et *gneggia* (suédois *gnägga*, danois *gnegge*). Cette fois, DE VRIES, p. 178 de son *Altnordisches*

etymologisches Wörterbuch, ajoute l'islandais moderne *hnegg*, le féroéen *gnegg*, le shetlandais *negg*, 'hennissement' et *gneggja* 'hennir'; le verbe est *hneggja* en islandais, *gneggja* aux Féroé, *gneggia* en Norvège (ainsi que *kneggia*), *gnägga* en Suède (dialectalement *knäja*), *hnēgian* en vieux-saxon, *hneigen* en vieil-haut-allemand, *nēinge*, *neiinga* en moyen-bas-allemand. De Vries rejette une formation récente à partir de **hnaiiōn*, rappelle l'explication de Siebs par *gnaga* 'ronger' et *gnúa* 'frotter', ainsi que celle de Falk et Torp par *gniða* 'frotter'. Il se demande si dès lors il faut penser à un son évoquant un grattement, ce qui ne paraît pas emporter son adhésion; mais il ne propose rien de plus constructif. Pour ma part il me semble que l'on peut postuler un son commun aux langues scandinaves, bas-allemandes (y compris le néerlandais) et saxonnnes (y compris l'anglo-saxon) ressenti comme la traduction humaine du hennissement. William MORRIS, *The Heritage Illustrated Dictionary of the English Language (International Edition)*, 1975, p. 870, qui fait venir *nag* du moyen-néerlandais (des dates ne lui donnent pas raison), pense à une racine germanique *hnajj*, *gnajj*, *knajj*, la première étant, à mon avis, la plus probable. Ce type d'explication remonte à Walter W. SKEAT, *An Etymological Dictionary of the English Language*, 1887, p. 390b, qui voyait dans *neigh* « an imitative word » duquel dérivait *nag*. Par contre le *Chamber's Etymological Dictionary of the English Language*, 1885², p. 332b, voyait dans *nag* un mot venu du danois *ög* avec prosthèse de *n-*, dont l'équivalent en vieux-saxon était *ehu*, de même racine que le latin *equa* 'jument'. Cette étymologie peut se défendre, puisque l'anglo-saxon a connu *eoh* au sens de 'cheval' : voir DE VRIES, *Altnordisches etymologisches Wörterbuch*, p. 293, s. v^o *jór*, pour plus ample informé, et même Sigmund FEIST, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache mit Einschluss des Krimgotischen und sonstiger zerstreuter Überreste des Gotischen*, 1939, p. 21. La difficulté est

l'universalité de la prosthétique *n-*, si cette hypothèse pouvait être retenue; pour *to neigh*, en tout cas, la chose est impossible, puisqu'elle est la réduction d'un *hn-* initial. Et aucun des mots allégués de la famille d'*equa/equus* n'a cet *n-*.

Wright, contre Farmer et Henley, isole le verbe *to nag* 'ennuyer, etc.' du *nag* au sens de cheval : c'est un mot d'une autre origine, selon lui, ce qui est conforme à l'opinion des étymologistes, ainsi que le prouve le dossier établi ci-avant. Il faut donc ôter de celui-ci ce verbe (exception : *to naig awa'*) et ses dérivés; mais il convient d'y ajouter l'expression de Wright : *to go on a nag of ten toes*, 'aller sur un cheval de dix orteils' et celle de Grant et Murison, *to go on naig shanks* 'aller sur des quilles de cheval', la première anglaise et l'autre écossaise au sens de 'marcher'. En Écosse le *naig graith* est le 'harnais'; l'emploi attributif relevé plus haut se retrouve dans des créations littéraires, comme *dragoon naigs* (1816, chez Walter Scott) ou *naigy Pegasus* (1815).

Il ne me paraît pas impossible de rattacher *-ney* à *neigh*, lequel se prononce exactement [nei] comme le premier. Si *nag* est à concevoir comme un développement sémantique du radical de l'anglo-saxon *hnægan* ou d'un emprunt au continent obtenu selon un même processus, *-ney* peut être la substantivisation du radical du moyen-anglais *neyen*, *nag* l'ayant emporté sur un compétiteur plus récent. *Hackney*, comme nom de lieu, serait dès lors 'le cheval ou coursier de Hack-'; mais on s'attend à **Hack's ney*, ce qui élimine l'hypothèse. On pourrait y voir aussi *hack* 'cheval' + *ney* 'petit cheval', donc une réduplication : mais comme toponyme, c'est plutôt curieux, voire impossible. Comme nom commun, cette combinaison n'est pas impossible : c'est pourquoi j'ai insisté sur le composé réduplicatif *naig-hors*. Mais si l'on conçoit assez bien *naig* comme déterminant, vu son étymologie — *naig-hors* = 'cheval hennissant', 'cheval de selle' — il est plus difficile de voir *hack* dans ce rôle.

« Haque » et « haquenée » comme chevaux

Ce n'est pas la fin des complications. J'ai voulu en savoir plus sur la race de chevaux appelés *hackneys*. Et c'est pour le moins déroutant. Pour l'*Encyclopaedia Britannica*, XI, 1955, p. 757a, c'est une race de chevaux légers qu'autrefois on aimait atteler aux carrosses et utiliser dans les arènes. Leur hauteur moyenne est de 14 paumes et demi à 15 paumes et demi; et leur poids de 900 à 1100 livres. Ils sont de couleur bai, marron, occasionnellement bruns, noirs et gris. Ils sont élevés pour leur conformation et pour leur capacité d'action; ils ont le corps arrondi, bien plein et voyant, la tête fine, le genou et le jarret hauts mais la démarche peu rapide. La *Chambers's Encyclopaedia* assure que cette race a son origine dans les élevages du Lincolnshire, du Suffolk et du Cambridgeshire, et n'établit aucun rapport avec la localité de *Hackney*; plus tard d'ailleurs cet élevage se déplaça vers le Yorkshire. Les chevaux de ces parties de l'Angleterre devaient probablement quelque chose aux invasions romaines et dannaises, mais ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle que l'influence d'un type prépondérant d'étalon, connu sous le nom de « The Original Shales » ('les Schistes Originaux'), se fit sentir, jetant les fondements du *hackney* moderne. Cet étalon avait du sang arabe, barbe et ture et n'était qu'à quatre générations de l'arabe de Darley. Les premiers *hackneys* furent des trotteurs rapides transporteurs de charges; on a enregistré des individus qui faisaient 16 miles à l'heure en transportant de 15 à 18 *stone*, soit de 100 à 110 kilos. Plus tard on les employa comme chevaux d'attelage de grande classe. La démarche du *hackney* moderne est caractéristique; c'est un trot extravagant par la hauteur des pas combiné à une foulée puissante. Les *hackneys* ne conviennent pas bien pour être montés.

A mon avis ces deux notices ne donnent d'information que

sur une forme anoblie par les courses de chevaux d'une race dont la dénomination est bien plus ancienne, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Et il est difficile d'en tenir compte pour établir l'étymologie de *hackney*, à plus forte raison de *Hackney*.

On a vu plus haut que Diez tirait l'espagnol et portugais *haca* du norrois *fákr*; DE VRIES, dans son *Altnordisches etymologisches Wörterbuch*, pp. 109b-110a, a bien un article *fákr* 'cheval', qui établit que le terme est attesté en danois depuis le début du VI^e siècle, qu'il est peut-être aussi vieil-allemand et langobard; son étymologie est soit une dérivation de *fage* 'rapide', soit de **faihakaR* en norrois primitif au sens de 'cheval bariolé'. Diez a raison de penser que *fákr* a pu donner *haca* en espagnol et portugais par le développement de f- initial en h- qui plus tard s'amuira; mais ce processus, à ma connaissance, est impossible en germanique. Et Corominas comme Coromines sont bien d'accord pour faire venir les *hacas* et les *hacaneas* d'Angleterre, de Frise ou de Pologne; mais que vaut cette assertion d'après un auteur ancien, qui probablement s'inspire de Marino Cavalli, en 1546, dont Abel LEFRANC, *La Vie quotidienne à la Renaissance*, 1938, p. 209, cite un passage qui dit : « L'Allemagne et les Pays-Bas fournissent à la France les chevaux de guerre et les chevaux d'attelage; la Bretagne seulement lui donne quelques haquenées; partout ailleurs, ce sont des bidets sans valeur ». Rien ne prouve que les chevaux des Pays-Bas (et donc de la Frise aussi), et ceux d'Allemagne, étaient appelés des haques ou des haquenées; au contraire. Quant au mépris de Cavalli pour les bidets, rien n'établit qu'il était justifié : Louis Beauve, un écrivain dialectal du Coutançais en Normandie, a une note sur les *bidettes* de sa région qui leur est favorable : « ... taille : 1 m 50 à 1 m 60; larges; étoffées, avec de beaux yeux ..., la crinière très abondante; beaucoup de poils aux pattes; on leur faisait porter la queue courte ». Ce sont des bêtes douces, qui « marchaient d'un pas relevé sans produire de secousses »

et convenaient très bien pour les dames; leur vitesse est de 16 à 20 km à l'heure. Elles sont endurantes, et s'attelaient autrefois aux voitures légères. Voir Barbey d'AUREVILLY, *L'ensorcelée*, au chapitre I. Cette note d'après les *Oeuvres choisies* de BEUVE, 1950, note 1 aux pp. 266-267. Cette description des *bidettes* fait penser aux haquenées, dont la Bretagne produisait un bon élevage ...

Ekwall pensait aussi que la première partie pouvait être rapprochée du *Hack-* dans *Hackford* (qui doit son nom à un gué), dans lequel le toponymiste voit le vieil-anglais *haec* 'panneau de descente sur un bateau'; mais de nombreuses graphies en *Hake-* suggèrent plutôt que ce puisse être *haca* 'crochet' dans le sens de 'courbe' (pp. 209 et 210). Cette proposition est à rapprocher d'une suggestion de Skeat, qui pensait à un lien avec un *hak* 'pic, houe'. Onions s'exprime à ce sujet : *hackney* n'a pas de rapport avec le moyen-néerlandais *hacken* 'to hoe', 'piocher, houer' (p. 11c). Et sans doute ne peut-on que lui donner raison.

L'étymologie de *haquenée* par le toponyme *Hackney* mériterait d'être appuyée par l'étude de l'expansion du demi-sang à partir de l'Angleterre. L'étymologie en deviendrait éventuellement irréfutable, ce qu'elle ne semble pas être, s'il faut suivre Pierre GUIRAUD dans son *Dictionnaire des étymologies obscures*, 1982, p. 354. Pour lui « un emprunt du moyen anglais est peu probable et moins probable encore une réduction de *haquenée* en *haque* ». Bien sûr, cette position de principe est aussi respectable que l'emprunt, puisqu'on n'a pas étudié les *realia* liés au mot. Mais elle est *a priori*, car la réduction est naturelle en anglais, et moins évidente en français. Ceci nous constraint à postuler un double emprunt, de *hackney* et de *hack*. Mais pour Guiraud il en va autrement : « *Haquet* ... dérive de **haqueter*, variante onomatopéïque de *hoqueter* 'secouer, cahoter', attesté par le normand *haqueter* 'avoir le hoquet', 'bégayer'. *Haquenée*, 'jument qui va de

l'amble' dérive de *haquener, doublet de *haqueter, sans doute parce que dans l'amble le cheval est animé d'un mouvement de balancement ». Mais il ne dit plus rien de *haque*. La faiblesse de cette étymologie, qui tend à voir l'emprunt dans le sens de la France vers l'Angleterre, est qu'elle postule deux verbes non attestés, l'un d'eux en tout cas peu assuré et l'autre pas du tout.

Retour à « haquenée »

Il faut donc tenir compte de *haque*, *haquet* et *haquenée*. Ce dernier mot, selon le FEW, est attesté depuis 1360 sous différentes formes, auxquelles j'ajoute quelques autres, dont *haguennée* (1373), *hagenee* (dans l'*Olla patella* éditée par Auguste SCHELER), *hauquenée* (1393), *hagenée* (1406 à Béthune; 1467 à Aiseau [Ch 62] selon le *Bulletin de Folklore Wallon*, II, 1893, p. 32, citant les *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi*, VII, 1875, pp. 3-5 et VIII, 1876, pp. 433-434) (8), *haguenee*, *haquenée* (1456, chez Antoine DE LA SALE,

(8) La date fournie par le *Bull. Folkl.* a été corrigée en 1439 par D. LAURENT dans ses notes historiques sur Aiseau parues dans les *Doc. et Rapp. Soc. Arch. Charleroi*, XXXI, 1910, p. 78, article 9 du record : à noter la graphie *haqhenée*. L'article dit : « Après ce, un homme de la terre d'Aysal se marie hors de la dite terre, le seigneur d'Aysal, se requis en est, li doit livrer une haqhenée pour sus amener la mariée en la dite terre, et ce ensi fait le marié doit au varlet du seigneur douze deniers bonne monoye ». Texte en français donc. Laurent, pp. 74-75, reproduit le texte du baron de Stassart paru dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, XI, 1854, p. 204, d'après la republication dans les *Doc. et Rapports* ..., III, 1870, p. 101; Désiré Van Bastelaer prouva que le document invoqué n'existe pas. Eugène MONSEUR, dans le *Bull. Folkl.*, indique que « le petit récit raconté par de Stassart pour expliquer cet usage [de la haquenée de la mariée] ... est une fantaisie qui n'a d'autre

Jehan de Saintré, 1967, p. 326), *aguenée* (1470) à Mons, où elle est blanche comme chez Georges Chastellain, natif du pays d'Alost et mort à Valenciennes, et chez Clément Marot, en ancien romand *aigenez*, *a(c)quinea* (1372) à Lay (Loire) et à Lagnieu (?) (Ain, 1393), *acquinee* (Lyon, 1418), notations de Marguerite GONON, *La vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments, XIV^e-XVI^e siècles*, 1968, pp. 253, 313 et 352, ancien provençal *acaneo* (Narbonne, Saint-Flour, XIV^e siècle), *eicanee* (Avignon, 1384), *aquineya* (*ibidem*, 1452), anc. gascon *facaneye* (XIV^e siècle), *haguenee* en moyen français (1618)⁽⁹⁾. A noter, d'après Bonaventure DES PÉRIERS, *Nouvelles récréations et joyeux devis*, c. 1540, cité par Edmond HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, IV, 1950, p. 425a, que *aller la haquenée* c'est 'aller l'amble'. Pour Adolf TOBLER et Erhard LOMMATSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, s. v^o *haquenée*, *haguenee*, pour lequel ils renvoient à Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, IX, 1938², pp. 745c-746c, la première mention de *haquenée* est de 1327 dans la chronique de Jehan le Bel, de Liège; Froissart (1338-1404), qui suivit les traces du précédent, emploie *haghenee*; *haguenee* et *haquenée* se rencontrent chez Eustache Deschamps (1338-c. 1400).

Sous la forme *ha(c)quenée* on trouve le mot en champenois

fondement que ce texte [de 1467] ». Il est possible que Laurent fasse trop confiance à Stassart. Un usage analogue est attesté à Monceau-sur-Sambre [Ch 46] pour 1467, d'après la *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, III, 1862, p. 421 = *Doc. et Rapp.*, III, p. 101, d'après une copie de 1688 : « ... et se le marié ou la mariée le requièrent, il doit avoir la hacquenée et le palfrenier pour mener la mariée à l'église ... »; texte que donne Monseur, p. 32.

(9) J'ai rencontré cette forme dans *Les caquets de l'accouchée*, 1622, p. 187 d'une réédition de 1922 : « selon le dire de la garde de l'accouchée, qui a le fessier plus gros que n'eut jamais la *haguenee* de Gargantua ... ».

et sous diverses formes dans la région d'oc. Le FEW n'a pas retenu le malmédien *haguinée*, que note Villers 1793, au double sens de 'haquenée' et 'amble' (voir p. 144a), ni le même et *haguennée*, toujours à Malmedy, mais au sens de 'vache maigre', que mentionnent, le premier, BODY, *Agriculteurs*, p. 87, les deux, Defrecheux, p. 77. Le terme était aussi verviétois : le recueil d'Armand Weber note *haguinèye* 'haquenée' et l'expression *aler lu haguinèye* 'aller l'amble'. Il n'est donc pas étonnant que Louis REMACLE, *Glossaire de La Gleize*, 1980², p. 80b, ait recueilli *haguinèye* dans l'expression *one vihe haguinèye* 'une vieille rosse' en parlant d'un cheval. En liégeois *li haguinèye* est aussi une 'rosse'. Archaïque est la forme *haguennée* de Gustave Magnée dans le BSLW, IX, 1867, p. 56. Ces notations sont de la Société de Littérature Wallonne.

Ce que personne n'a vu, c'est que le terme wallon est passé au maestrichtois : une *hagenaatsje*, diminutif neutre, est une 'femme méchante, une fille acariâtre', d'après H. J. E. ENDEPOLIS, *Woordenboek of Diksjenaer van 't Mestreechs*, 1955, p. 130a.

Ce que ne dit pas non plus von Wartburg, c'est que *haquenée* figure aussi en argot dans l'expression, que note Gaston ESNAULT dans son *Dictionnaire historique des argots français*, 1965, p. 330a : *gavouiller la ha(c)quenée*, qui veut dire 'commettre en ville un vol de nature imprécise mais autre que la tire et l'esbrouffe'. C'est une expression ancienne, puisqu'elle est dans RASSE DES NŒUDS, *Chant royal, Abbas et Jargon*, de 1566. *Gavouiller*, « c'est, dans les patois, patauger, travailler salement »; mais ces significations ne conviennent guère au sens attesté de l'expression. Je comprends que littéralement elle a voulu dire 'gaver la haquenée', pour la faire grossir, puisque celle-ci est une haridelle, un cheval maigre; elle symbolise ici la bourse, que l'on engrasse, *gavouiller* étant à mes yeux un dérivé argotique avec le suffixe si répandu

-ouiller, du verbe *gaver*, dont le sens en argot est 'griser' (donc 'remplir').

Quant à M. LE ROUX DE LINCY, *Le Livre des Proverbes français précédé de Recherches historiques sur les proverbes français et leur emploi dans la littérature du Moyen Âge et de la Renaissance*, 1859², I, p. 177, il enregistre d'après les *Adages françois* du XVI^e siècle : *Les grandes hacquenées ne font pas les grandes journées*. L'intérêt de ce proverbe est d'attester le discrédit dans lequel était tombé ce cheval.

Albert DAUZAT, Oscar BLOCH et Walther von WARTBURG, Ernst GAMILLSCHEG (voir son *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, 1969², p. 516), tous ont la même étymologie de *haquenée*, celle-ci étant donc coulée en vérité indiscutable. La réaction de Guiraud est donc saine, parce qu'elle réveille le doute, même s'il est difficile de le suivre dans sa réaction. Une chose paraît indiscutable : le h- initial de *haque*, *haquet* et *haquenée* ayant été prononcé, même s'il s'est amuï en français, en espagnol, en italien et dans certains patois, mais s'est bien conservé en néerlandais et en wallon, ne peut être que d'origine germanique⁽¹⁰⁾. Ce point de phonétique rappelé, il n'en est pas moins vrai qu'à part le recours au toponyme *Hackney* et à son passage dans le lexique commun pour désigner un certain type de cheval, on ne voit pas comment expliquer *haquenée* et ses parents dans les langues voisines du français. L'examen des dates établissant une certaine antériorité de *haque* sur *haquenée*, on peut imaginer que *hackney* connut son succès linguistique par l'effet d'une convergence : l'existence d'un terme *hack* désignant un type de chevaux, et un lieu accédant à la notoriété par l'élevage de ce cheval et dont le nom même contient ce *hack*, bien qu'il soit d'une autre origine, puisque vraisemblablement un ancien

(10) Littré note que le h- de *haquenée* est aspiré avant de proposer l'angl. *hackney* comme étymon.

nom de personne. La réception de *haquenée* en français fut sans doute favorisée par les circonstances économiques et historiques mais surtout par une expansion antérieure de *haque*. Quant à *haquet*, son attestation tardive peut s'expliquer aisément comme un diminutif de *haque*, diminutif dont *haguète* est une forme féminine. L'affaiblissement de -qu- en -gu- n'est pas une difficulté : on a vu que dès le moyen âge, et notamment à Liège et à Mons, la *haquenée* est la (*h*)*aguénée*.

Sémantique de « *haguète* »

Il est temps d'aborder le plan sémantique. On doit exclure du tableau des sens de *haguète* le *haguette* picard de Corblet et de Haigneré confirmé par Louis SEURVAT, *Lexique picard du Sud-Amiénois (Région d'Ailly-sur-Noye)*, 1968, p. 37a, au sens de 'branche de chêne écorchée' servant pour le chauffage, dont l'étymon est, selon le FEW, XVI, 1955, 52, p. 115, le germanique **hagja* qui a donné *hague* 'haie' en normand dès 1341, et 'palissade entre deux champs' en 1780. Le terme *hague* est picard et normand, comme *haguette*. Au figuré, les *haguettes* sont des 'jambes longues et minces'.

Je reprends les données réunies dans cette étude pour tenter d'ordonner rationnellement les significations de *haguète*. Cette formation relativement tardive, postérieure à *haquet*, semble-t-il, et donc apparemment du XVI^e siècle au plus tôt, a une douzaine de significations : 1. Jument de route, de selle, de louage; — 2. par dépréciation, qui doit forcément venir après le sens premier : mazette, haridelle; — 3. par transfert péjorant à d'autres animaux : âne maigre, vache maigre, chétive, laide; d'où aussi 'urètre'; — 4. par emploi comme insulte à l'égard d'humains : personne malingre, d'intelligence médiocre, bavarde, étourdie, sotte, prétentieuse, dévergondée, querelleuse; — 5. par transfert aux hommes seuls : imbécile, léger, sans souci, mauvais mari; — 6. par restriction d'emploi au carnaval : homme masqué; — 7. par

limitation à ce qui spécialise ce personnage carnavalesque : masque; — 8. par allusion au comportement du personnage carnavalesque : agile, maraudeur, voleur, pillard; — 9. par extension du sens précédent au passionné des jeux de hasard : tricheur; d'où par abstractification l'expression 'faire haguette'; — 10. par typification de la journée de carnaval d'après son personnage le plus éminent : mardi gras; — 11. par une nouvelle extension de sens à tous les jeudis gras préparant le grand jour déjà typifié par son personnage, et distinction introduite par le contraste petit-grand : les *p'titè haguètes*, les *grantè haguètes*; — 12. par symbolisation concrète du personnage éminent : le mannequin de carnaval qu'on a brûlé jusqu'en 1892 pour signifier l'entrée en carême.

Cette étude linguistique prouve l'originalité de la région de Malmedy-Stavelot : l'attraction exercée par le *cwârmé* sur un mot dont la valeur dépréciative et humoristique était déjà bien établie dans une aire considérable et qui n'est pas que gallo-romane a donné lieu à une prolifération sémantique. Elle prouve aussi que la *haguète* n'est pas une sorcière, comme je l'ai pensé, comme le pensaient Quirin Esser et même Jean Haust, si l'on veut bien se reporter au « Bulletin de la Commission de Toponymie et Dialectologie », XVI, 1942, p. 345. Ce que ne pensait pas Joseph WARLAND dans son *Glossar und Grammatik der Germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys*, 1940, où il aurait pu cependant l'admettre pour l'étymologie ici développée et en somme déjà indiquée par Ulrix, par exemple.

L'impossibilité de dater chaque évolution du terme *haguète* ne peut permettre de contribuer à dater le masque carnavalesque malmédien lui-même. C'est par une sémantique du costume et des actions du personnage que l'on peut tenter de le faire. A ce sujet, je ne puis que renvoyer à l'excellente contribution de M. Léon Marquet signalée au début de cette étude.

Roger PINON

Le terme wallon *halcrosse*

On trouve dans le *Dictionnaire liégeois* de Jean HAUST l'article suivant, qui rassemble les trois sens de *halcrosse* et qui donne une étymologie du mot :

halcrosse, 1. *dè pan ~*, du pain boursouflé, dont la croûte se détache; — 2. caduc, décrépit : *ine veye mohone qu'est bin ~ ; on vi qui d'vint ~*, syn. *tot spiyi*; *il est todi ~* (maladif, valétudinaire), *i n' si pout r'fé*; — 3. (Stavelot) *one ~*, une vadrouille, un vaurien. [Composé de *hal* (voy. *hol*) et de *crosse*, litt^t « dont la croûte branle » (Grand-gagnage).]

Le sens 1, attesté déjà dans le dictionnaire *abaisti* (vers 1780?), se retrouve régulièrement dans les dictionnaires liégeois postérieurs (Remacle 1 et 2, Forir ...), chez Grandgagnage, et aussi dans le *Vocabulaire des boulangers*, ... de Ch. SEMERTIER (BSW 34, 1894, p. 267). Il est relevé également par les Verviétois Lobet et Wisimus.

Dans l'enquête de l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, questions 1662 « (du pain) mou » et 1893 « Le pain est-il ferme? — Non, il est *mou* », *halcrosse*, appliqué au pain mou, apparaît en trois points de la Hesbaye : Waremmme [W 1], Kemexhe [W 42], et Bassenge [L 4]; à Voroux-Goreux [L 45], le mot s'applique au pain boursouflé. A Waremmme 1, d'après le fichier de la Soc. de Litt. wall., *li pan est halcrosse* quand la croûte se détache de la mie (ce qui, me semble-t-il, est autre chose que le « *mou* » de l'enquête de l'ALW traduit au même point par *halcrosse* ...).

Le sens 2 (caduc, décrépit) est donné, pour le liégeois, par Cambresier, Remacle 2 (*il è halcrosse, i n' vikerè pus wére*), Grandgagnage (celui-ci donne aussi *halcrose* [avec *h* « non-aspiré »] dans ce sens pour le namurois), Forir (*li vi Dj'han*

ki d'vint halcrosse; volà 'ne vèye barake k'è bin halcrosse), et, pour le verviétois, par Lobet et Wisimus. D'après le fichier de la Soc. de Litt. wall., on a un sens analogue à Crehen, à Spa (maladif), à Coo (1. estropié; 2. vaurien), à Marche-en-Famenne (vieux, malade, etc.). En outre, à Wavre, d'après le *Bull. du dict. wall.* 9, 1914, p. 48, *alcrosse* signifie 'valétudinaire' (*il è toudu ~*, il n'est jamais bien portant). A Marneffe [H 16], *on halcrosse* est « une personne maladive, qui éprouve des difficultés à garder l'équilibre » (Carine CLERMONT, *Parémiologie. Enquête hesbignonne*, mém. univ. Liège, 1986, p. 86). En marge de la question 1662 de l'ALW, on a relevé *halcreusse* [-ès] 'impotent' à Bovigny [B 7], avec une variante locale de *crosse* 'croûte' (ALW 1, carte 25) (1).

Le troisième sens concerne *halcrosse* substantif féminin. Le DL, puis le DFL, donnent ce mot pour Stavelot, mais l'indication vaut aussi pour La Gleize (comme pour Coo ci-dessus) et probablement pour d'autres points de la même région. Pour Ovifat-Robertville [My 3], où « croûte » se dit *creusse*, F. Toussaint (dict. manuscrit) donne également *halcreusse* (*on saké ~*, un pas grand-chose). Pour Malmedy, on a, chez Villers, en 1793, *xhalcrosse* (= *hal-*), adj. [?], « farfadet », et, chez Scius, en 1793, *halcrosse*, subst. masc., « farfadet, personne frivole »; celui-ci doit être identique, sauf pour le genre, au *halcrosse* subst. fém. de Stavelot.

La succession des sens adoptée par les auteurs des dictionnaires est généralement celle qu'on trouve dans le DL. Seul, Forir met en tête le sens 2, et il doit avoir tort. On ne peut guère douter que *halcrosse*, qui contient le mot *crosse* 'croûte',

(1) D'après l'*Enquête dialectale sur la toponymie wall.* de J. HAUST, p. 41, le blason populaire des habitants de Honvelez, hameau de Bovigny est *halsoplète* : on a remplacé le *creusse* 'croûte' de *halcreusse* par *soplète*, subst. fém., 'petite tranche de pain à tremper' (Cherain B 10; afr. *soupelete*; v. FEW 17, 285b, germ. **sūppa*).

se soit appliqué d'abord à un pain dont la croûte s'est décollée de la mie. Cp. (ALW, quest. 1662) [le pain] *lêt l' crosse* Sart [Ve 32], La Gleize [Ve 39], Stavelot (Beaumont ...) [Ve 40]; *lêt l' crosse* Tenneville [Ma 51]; *lêt la crosse* Flamierge [B 21], c.-à-d. 'laisse la croûte'; — le DFL 62, v° boursouflé, donne aussi *ki lêt l' crosse* comme synonyme de *dè pan qu'est hal-crosse*; de même F. Toussaint, pour Ovifat, sous *creusse* 1, *do pan qui lêt l' creusse* (2).

Le sens 'caduc, décrépit' doit être un sens figuré : un homme décrépit est en mauvais état, comme un pain *hal-crosse*. Le substantif féminin *one halcrosse* doit s'expliquer aussi, vraisemblablement, par une métaphore qui fait passer le mot du plan physique au plan moral. Pour le genre féminin, on comparera le fr. *une vadrouille*, *une fripouille*, *une crapule*, et le wallon *one sôlé* 'un soûlard', *one brigosse* 'un buveur', *one rapaye* 'une canaille'. Il est étrange que *halcrosse* substantif occupe une aire où *halcrosse* adjetif n'existe ni au sens 1 ni au sens 2, et où l'on dit que le pain *lêt l' crosse* (3). Peut-être n'est-il pas sans intérêt de noter que *halcrosse* substantif ressemble, pour la forme et pour le sens, à deux mots qui vivent dans la même région que lui : il commence comme son synonyme *halcotî* et se termine comme l'autre mot péjoratif *brigosse*; mais cette double ressemblance ne saurait nous

(2) Autres attestations de 'laisser la croûte' (comm. J. Lechanteur) : (Jauchelette Ni 67) « On laisse refroidir les pains -- pour qu'ils gardent une croûte bien ferme, *po qu'è n' lêy'nèche* 'laisse'nt' *ni l' crosse* (J.-J. GAZIAUX, *La vie agricole à Jauchelette*, thèse U.C.L., 1981, p. 616); — (Frahan, ham. de Rochehaut Ne 51) « -- le pain était vide à l'intérieur, comme une gibecière; on disait qu'il 'laissait la croûte' » (Th. DELOGNE, *Ardenne mérid.*, 1914, p. 40).

(3) Une exception toutefois : Coo-Stavelot, où l'on a noté « *hal-crosse*, 1. estropié, 2. vaurien » (v. p. 45). Mais, ces indications ayant dû être fournies par un auteur wallon, le sens 1 est peut-être sujet à caution.

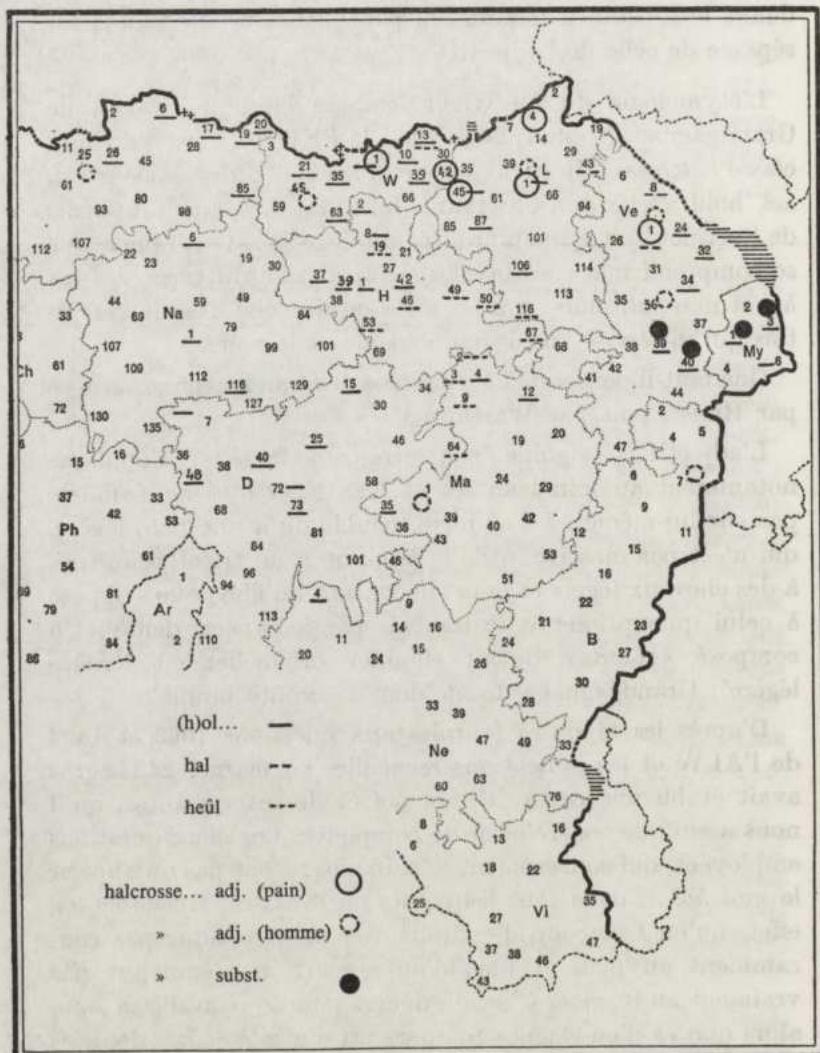
apprendre, me semble-t-il, comment l'adjectif *halcrosse* a donné le substantif féminin, ni pourquoi l'aire de celui-ci est séparée de celle de l'adjectif ...

L'étymologie du DL vient, comme l'indique Haust, de Grandgagnage (tome 1, 267). Dans le FEW 16, 220, Wartburg classe *halcrosse* adj. (dans les deux sens) et subst. sous germ. *hol* 'hohl, creux', en observant, ib. 221a, n. 4, que « la forme de Stavelot doit être empruntée du liégeois ». Cette remarque se comprend mal : à Stavelot, l'adj. dérivé du germ. *hol* est *hol* et non *hal*, mais on a *hol* aussi en liégeois; c'est le verviétois qui dit *hal* — ainsi que nous allons le voir.

Que faut-il penser de l'étymologie de Grandgagnage, admise par Haust, puis par Wartburg ?

L'adjectif *hol* signifie 'peu serré, non tassé'; il s'applique notamment au foin bien sec et bien léger (qui ne s'affaisse pas sur lui-même), à une terre meuble ou à une pâte légère, qui n'est pas massive, à de la laine ou à un tricot peu serré, à des cheveux légers et flous; le concept qu'il évoque s'oppose à celui qu'exprimerait le français par 'compact, dense'. Un composé *hal-crosse* devait signifier originellement 'croûte légère'; Grandgagnage disait 'dont la croûte branle'.

D'après les réponses fournies aux questions 1662 et 1893 de l'ALW et les indications recueillies en marge, Él. Legros avait établi une carte du mot *hol* et de ses variantes, qu'il nous a suffi de contrôler et de compléter. Les deux questions employées, qui concernaient le pain *mou*, n'ont pas dû appeler le mot *hol* ... dans tous les points où il existe. Il semble, en effet, qu'en beaucoup d'endroits, *hol* ne s'applique pas couramment au pain et que, d'autre part, il n'équivaut pas vraiment au fr. *mou*. C'est un défaut pour le pain d'être *mou*, alors que ce n'en est pas toujours un d'être *hol*. Les données de l'enquête et la carte comportent assurément des lacunes. Voici, cependant, le tableau des attestations recueillies (en



principe, elles concernent le pain; lorsque ce n'est pas le cas, on l'indique entre parenthèses; on indique aussi les autres matières ou objets auxquels le mot s'applique) :

hol D 15, 40, 48, 73; W 1, 10, 13, 21 (pain et pâte), 35 (pâte), 39, 63; H 1, 2, 37, 39, 42; L 1 (+ viande), 45, 87, 106 (foin); Ve 24 (*tricoter hol*), 32 (pain, terre, foin, laine, tricot), 34 (pain, laine, foin, tricot), 39 (pâte, foin, tricot ...); My 1 (gaufres, tricot), 6; Ma 4, 12 (très léger) | (*h*)*ol* Na 6 (terre); Ma 35 (non tassé); Ne 4 (*holt, olt*) | *ol* Ni 6 (+ tricot), 17 (+ tas de foin), 19 (+ tricot, paquet), 20 (Ardevoor), 26 (*tout ol*), 85; Na 116; D 25, 72, 73.

On a assez souvent une autre voyelle que à :

hal L 43; Ve 8 | *hél* H 46 (terre) | *heul* D 64 (foin); W 13 (ou *hol*); H 19 (terre), 49, 50, 53, 67; L 116; Ma 2, 3, 9.

Ajoutons à ce tableau quelques données des dictionnaires et du fichier de la Société de Littérature wallonne :

Liège : dict. *abaisti* « *hole* (rendre la terre) = ameubler »; — Remacle 1 *holl*, *hall* « Mou, faible, léger, qui cède au toucher. Meuble, léger, facile à labourer - - »; Remacle 2 *hol* « léger, qui fait beaucoup de volume; mou » (la forme *hall* de la première édition est en réalité verbiétoise); — Grandgagnage 1, 266 *hal*, *hol* (terre, foin); — Forir *hol* (viande, terre); — Ch. SEMERTIER, *Vocab. de la boucherie*, BSW 35, 1894, 52 : « *hol*. Mou, flasque, qui cède au toucher. *Dè l' châr qu'è hol*, viande flasque ».

Verviers : Ramlot (1831) *hal* et *hol*, adj., meuble; — Lobet *hal* « mou - -; meuble - -; élastique - - »; — Wisimus *hal* « lâche, mou, qui n'a pas de consistance » (ex. : tas de bois préparé pour faire un feu; — *dè hal pan*, du pain mou).

Région de Spa : BODY, *Agrie.*, BSW 20, 97 : « *hol*, mou, mol, molle. *Terre holle*, terre meuble; *mettez l' foûr holl*, entassez le foin légèrement ».

Stavelot (BSW 44, 511) *hol* (*covri on trô tot hol* « sans le tasser, légèrement »; emploi adverbial).

Malmedy : Villers « *xhol* : adj., mou, foible, menu, leger; ecarté »; Scius *hol*, -e, mou, léger, facile à labourer; — Faymonville et Waimes *hol*, qui n'est pas tassé (J. Bastin, copie manuscrite de Villers); — Ovifat-Robertville (F. Toussaint, dict. ms.) *hol*, -e, adj., non tassé,

mou : *lè foûre è hol* (pas tassé); *do hol pan* (contr. *féré*); *one hole matrasse* [matelas]; *rimé* : *on plat d' bonès holès molès wafes, one bone hole mole wafe sus !* [virelangue; cf. R. PINON, *Folk. Stav.-Malm.* 14, 1950, 80].

Namur : *Pirsoul ol* (terre, meule, pain nouveau); Léonard (Annevoie D 3, Bioul D 2, Warnant D 19) 49 *ole*, meuble (terre; syn. *lèdjère* ou *veûle*) et 174 *pwin ol*, pain renflé (= pain léger).

Les variantes prouvent que *hol* est bien d'origine germanique : il perd son *h* initial en namurois. L'étymon *hol* 'creux' du DL 327a et du FEW 16, 220 peut être considéré comme certain.

La forme *hol* est de loin la plus répandue; elle passe à *hal* en verviétois, par un phénomène propre à cette variété du dialecte liégeois (comp. *mal*, *scale*, etc., pour lg. *mol*, *scole*, etc.). Or, on n'a nulle part **holcrosse* au lieu de *halcrosse*, et celui-ci est répandu dans la zone où l'adjectif est *hol*. Ce n'est qu'en verviétois qu'il y a concordance entre *halcrosse* et *hal*. Comment expliquer cette répartition géographique des faits si *halcrosse* contient *hol*? On peut naturellement imaginer que le premier à d'un **holcrosse* primitif se serait dissimilé en *a* par rapport à l'ò tonique; mais ce serait probablement là un détour inutile, comme semble le montrer un document inattendu.

Dans un record de Ferrières datant de 1459 (*Records de coutumes du pays de Stavelot*, publiés par E. PONCELET, M. YANS et G. HANSOTTE, 1958, p. 61), on lit ce texte :

... et doyt le dit cherrier [œcierier, percepteur des rentes] aporter les II forchez [fouaces, pains blancs] devant le maieur à jour del Sain-Estevene . . . et après, s'ilh sont faet sens brûler, sens foyelteir, sens *hault croster*, ly maieur les doyt prendre.

Les fouaces doivent être réussies; elles ne doivent avoir aucun des trois défauts indiqués par les trois infinitifs. Le premier de ces défauts est clair : les fouaces ne peuvent pas être brûlées. Les deux autres appellent des explications.

Dans son *Histoire du comté de Logne* (1937), p. 74, Jean YERNAUX reproduit le passage du record de Ferrières de 1459 en donnant à l'énumération des trois défauts la forme suivante : « sens bruler, sens soylteit, sans hault croser », et il omet d'expliquer les deux derniers compléments introduits par *sans*. Il cite aussi un passage d'un record de Xhoris (du 15^e s., mais non daté), où il s'agit aussi de fouaces : « et que on n'y mettre leveur qui le puisse faire et ne faillette », et il n'essaye ni d'élucider le texte, ni de le redresser, car la proposition « qui le puisse -- » est visiblement boiteuse.

Pour interpréter avec certitude les termes obscurs, il convient de retourner aux différentes versions des records en cause. Voici d'abord les cinq versions de l'énumération du record de Ferrières :

sens brulleir, sens foylteir, sens *haulccroesteir* (A.É.L., Stavelot, Abbaye, 352, 85 v; copie 16^e s.);

sens bruler, sens folteir, sens *haultcroster* (ib. 360, 107; copie 16^e s.);

sens bruler, ssen foylteir, sens *hault croster* (ib. 328, 282 v; copie 17^e s.);

sans bruler, sens foylceir, sens *saulcrosteir* (ib. 571, 70; copie 17^e s.);

sens brusler, sens folstier, sens *holtcroster* (ib., Principauté, 598; copie 17^e s., ou plutôt 18^e ?).

Voici ensuite les six versions du passage du record de Xhoris :

et que on n'y met leveur qui le puisse faire poutrenne ne foillette (A.É.L., Stavelot, Abbaye, 358, 22; copie 16^e s.).

et que on n'y met qui le puisse fêre .n. ne foillette (ib., 357, 444; copie 16^e s.; « .n. » représente le mot *poutrenne* de la première version, qui n'a pu être déchiffré ou n'a pas été compris).

et qu'on n'y mette lever qui lez puisse faire ne foillette (ib., 350, 23; copie 16^e s.; noter le blanc après faire).

que on n'y met leveur que le puisse faire pontrene ne foillete (ib., Principauté, 598; copie de 1667, certifiée conforme).

et que on n'y mette leveur qui le puisse faire poutrenne et foillette (ib., Abbaye, 325, 324; copie 17^e s.; en dessous du mot *poutrenne*, il y a une ligne de points; un *n* est écrit au-dessus du *o*, ce qui indique sans doute qu'on peut lire *n* ou *u*).

que on n'y mettre leveur, qui le puisse faire *n* ne foillette (ib., Principauté, 598; prob. copie de la deuxième version, v. le *n*).

Le record de Xhoris a été édité dans les *Records de Stavelot*, et voici le contexte où figure le petit passage en question (p. 388) :

[22] Item, salvons et wardons que ung cherrir [percepteur des rentes] doit encor prendre dedens les biens des seigneurs treffonsiers deux stiers de froment et le [les] doit porter au mollin le jour del Saint-Thomas atout [avec] les deux forstiers, l'ung devant et l'autre derrier; et quant y vennent au mollin, doit estre l'ung des forstiers al maiz [maie, pétrin] et l'autre sur le tremuyd [trémie] et le cherrir enmy le mollin et penser tellement que on n'y soit de rien perdant. Et ce fait, devents [doivent] revenir el maison du dit cherrir atout la farinne des dits deux stiers de froment; et le doit le dit chairier fère boutteilhy [tamiser; w. *botî*], d'icelle fère faire huict foiche [fouaces], et les deux forstiers doibvent seoir sur les deux quar [bouts, w. *cuêrs*] del meil [maie, pétrin] et penser tellement que on n'y soit de rien perdant et que on n'y met leveur [levure] qui lè puisse fère [poutrenne] ne foilletté [et] bien penser, tant qu'i soit en for [four], que on n'y puisse ne prendre ne mectre [ni soustraire ni ajouter].

Au glossaire final, Edg. Renard traduit l'expression *bien penser que* par 'avoir bon soin que'; comp., dans Huguet, *penser* au sens de 'prendre soin de, soigner, traiter' (deux exemples, mais avec *penser* + compl. direct désignant des personnes). Comme les propositions « que on n'y soit de rien perdant » et « que on n'y puisse ne prendre ne mectre » peuvent évoquer une idée de quantité ou de poids, on verrait aisément dans *penser* une variante de *peser* (dans le contexte : peser de telle façon que), à lire peut-être même *peuser* (cf. FEW 8, 189b : lg. ^o*peusseir* 1532); mais cette interprétation ne conviendrait pas au dernier emploi du mot.

Le mot *poutrenne* (ou *pon-* ?) fait aussi difficulté. Renard, au glossaire final, traduit *faire p.* 'rendre putrescible'. Songe-t-il à la famille de *pūtrēscēre*? Probablement. Mais le FEW ne contient pas ce type de mot.

Il faut se demander quels effets néfastes un excès de levure risque d'avoir sur des « fouaces », c.-à-d. sur des pains blancs. Il peut sans doute leur donner un goût désagréable, mais il peut aussi provoquer une boursouflure de la croûte ou détacher la croûte de la pâte. Le mot *poutrenne* serait-il par hasard une variante de 'poitrine'? Le lat. **pēctōrīna* aboutit normalement, en wallon liégeois, à *pétrène*; mais on a une forme *potrene* dans le *Médicinaire liég. du 13^e s.* (édit. HAUST; ligne 105). Le mot pourrait, au figuré, s'appliquer à un gonflement de la croûte (comp. FEW 11, 651 *sīnus* : mfr. frm. *sein* 'golfe'; mfr. *sing* 'voile gonflée par le vent').

Dans cette hypothèse — et j'avoue qu'elle me laisse moi-même perplexe —, *poutrenne* serait un substantif complément de *fère*, et *foilletté* devrait lui être coordonné. Or, dans l'édition des *Records de Stavelot*, celui-ci se termine par un -é avec accent : il est considéré comme un verbe, un infinitif sans doute, avec -é au lieu de -e(i)r (noter que le *foylteir* de Ferrières est aussi un infinitif). Mais les variantes du texte de Xhoris que j'ai alignées p. 51-52 montrent que le passage a embarrassé les copistes. Peut-être faut-il supprimer l'accent final de *foilletté* et faire du mot un substantif qui deviendrait tout naturellement le deuxième complément de 'faire' : « que on n'y mette leveur qui les [= *lès*, avec valeur de datif, leur, c.-à-d. aux fouaces] puisse faire poutrenne ne foillette », c.-à-d. boursouflure ni 'feuillette'.

Le *foillette* de Xhoris concerne assurément le même défaut des fouaces que le *foylteir* de Ferrières. Dans les *Records*, p. 417b, Renard donne cette explication : *pains faits sens foylteir* « sans qu'ils s'exfolient, sans qu'ils se divisent en feuilles »; on se représente mal un pareil défaut du pain (la

pâte *feuilletée* est formée, dès avant la cuisson, de feuilles superposées). On connaît à La Gleize un verbe *foyeter*, dér. de *foye* 'feuille', qui s'applique au pain ou à la tarte boursouflée (DFL 62b); on pense à un pain dont la croûte se détache plus ou moins et à une tarte au riz dont la surface plus dure de l'enduit se soulève çà et là.

Arrivons-en, enfin, au troisième défaut. RENARD, *Records de Stav.*, p. 410b, l'explique comme suit : *sens hault croster* « sans croûte boursouflée; lire *crosteur* [= subst., type 'croûture'] ». Cette analyse de *croster* n'est pas grammaticalement adéquate : *croster*, introduit par la prép. *sans* comme *brûler* et *foylteir*, est certainement un infinitif comme eux. L'expr. *hault croster* doit signifier 'laisser la croûte', présenter un vide intérieur plus ou moins étendu entre la mie et toute l'épaisseur de la croûte (La Gl. *lèy lu crosse*, lg. *èsse halcrosse*).

La forme retenue dans les *Records* doit être la bonne. La première variante (tableau de la p. 51), dont la succession de consonnes *lccr* est anormale, doit, sans aucun doute, être corrigée en *haultcroesteir*. Et les deux dernières ne paraissent mériter que peu de crédit : l'initiale *s* s'explique par une faute de copie; dans *holt-*, le *o* fait penser à l'*o* de l'adjectif *hol*, mais le fait que la forme se trouve dans une copie tardive et qu'elle est seule en face de quatre graphies en *au* beaucoup plus anciennes oblige à suspecter l'*o* qui la caractérise.

Selon toute vraisemblance — je dirais volontiers : de toute évidence —, nous avons ici un verbe apparenté à l'adj. *halcrosse* '(pain) dont la croûte se détache'. Le verbe est attesté au 15^e s., alors que l'adjectif l'est seulement vers 1780, c.-à-d. plus de trois siècles plus tard. Bien que l'écart chronologique soit considérable, il n'est peut-être que l'effet du hasard; et l'adjectif pourrait fort bien avoir été créé avant le verbe? Mais comment se prononçait celui-ci? La régularité de *au* et la constance du *l* (voir particulièrement la quatrième

forme où *l* n'est pas suivi de *t*?) suggèrent une prononciation **hâlcroster* (qui s'accorderait avec la forme de l'adj. *halcrosse*), ou, si le *l* est purement graphique, **hâcroster*, ou encore **hô(l)croster*.

La présence ou l'absence du *l* a naturellement une grande importance au point de vue étymologique.

**hâcroster*, sans *l*, équivaut à «haut croûter», avec «haut» adverbe. En wallon comme en français, «haut» s'emploie adverbialement (monter *haut*, parler *haut*), et il peut, dans ce cas, se placer devant le verbe, du moins devant le participe passé : pour l'anc. franç., cf. Tobler-Lommatsch 4, 1018-19 (*halt levees, haut pendue, halt crêuz, haut crêue*; noter que, dans tous ces exemples, le participe est à la rime), et, pour le wallon, DL 263-4 (un cheval *hôt fagngé* ou *coûrt f.*, qui a le paturon long ou qui l'a court). Quant à la forme de «haut» avec *â*, elle ne fait pas difficulté; elle est bel et bien attestée : (*tchêstê d'*) *hârpène*, château de Hautepenne (Gleixhe [L 84]), est altéré de *hâte pène* (cf. DBR 9, 1952, 67); on a aussi *hâte* dans *è hâte-èt-clére* 'en haute-ét-claire', lieu-dit de Hollogne-aux-Pierres [L 59] (J. HERBILLON, *Bull. Vieux-Liège*, t. 6, n° 145, p. 381, à propos du nom de personne *Hauteclair*). Dans cette hypothèse, il y aurait discordance entre **hâcroster* sans *-l*- et *halcrosse* avec *-l*-.

Pourquoi le verbe, qui est attesté beaucoup plus tôt que *halcrosse*, n'a-t-il pas *-l*-, alors que cette consonne est constante dans l'adjectif?

**hâlcroster*, avec *-l*-, équivaudrait à «haut-la-croûte-er», c.-à-d. «faire haut-la-croûte», avec l'article «la». Dans ce cas, ce serait l'expr. «haut la croûte», qui aurait dû, me semble-t-il, se constituer en premier lieu et servir ensuite de base au verbe du record. On aurait là un emploi adverbial de «haut» comme dans fr. *haut la main, haut le pied, haut les cœurs* (4).

(4) Cf. GODEFROY, suppl., 8, 88-89, *hault à la main* 'arrogant, hautain', *hault le bras* 'levez le bras', *haut la voile* 'à toutes voiles'; FEW 1,

Il resterait à expliquer le *a* bref de l'adj. : peut-être la voyelle s'est-elle abrégée en position atone; peut-être le mot a-t-il subi l'influence d'un mot comme *halcotî* ...

Le premier *t* se retrouvant dans trois variantes sur cinq — et même dans quatre, après une correction, qui paraît sûre, de la première variante —, on pourrait imaginer, avec 'haut', un point de départ **hât d' crosse* ou **hâte crosse*, où le *t* serait passé à *l* (cf. ci-dessus *hârpène* < **hâte pène*, où *t* est passé à *r*). Mais il me paraît inutile d'envisager une telle altération, qui exige une hypothèse supplémentaire. Cette explication est, d'ailleurs, très proche de la précédente, puisqu'elle part comme elle d'une expression commençant par 'haut'.

Une autre voie s'ouvre encore devant nous. Le liég. connaît un verbe *hâler*, *hâler*, qui signifie 'sécher, se dessécher' (cf. DL *hâler* 1, en parlant de la terre) et dont le part. passé s'applique notamment, avec le sens du fr. *ébaroui*, aux bateaux et aux tonneaux dont les planches sont disjointes : lg. *li batê* *est hâlé* (parce qu'il est resté longtemps vide et exposé au soleil ou à la bise); La Gleize *lu tonê* *est hâlé* (il est disjoint, il ne retient plus l'eau). Ce mot wallon figure dans FEW 1, 162a, sous **assulare*, avec Anjou *hâler* « se gercer (de la peau) », mess. *helé* « sécher par la chaleur du feu, se dit du bois », bress. *halié* « - - ; se disjoindre et prendre du jeu en se hâlant », Belmont *hâl* « qui ne retient pas l'eau (tonneau); qui s'ouvre par l'effet de la chaleur (plancher) ». Comme le pain *halcrosse* présente un vide entre la mie et la croûte, il est naturel et séduisant de chercher dans sa première syllabe une forme verbale *hâle* plutôt qu'un adj. 'haut'. Le composé **hâle-crosse*, de valeur adjective, aurait sans doute signifié

78b, St-Florentin *haut-la-queue* 'orgueilleux, vaniteux' (Chassepierre *haut-la-queûye*, s. m., qui relève la queue, qui fait des embarras : BSW 76, 106), et 24, 369b, *faire haut le pied* 's'enfuir', *haut les cœurs !*, etc.; GLLF 2392c *haut-le-cœur*, *haut-le-corps*, *haut-le-pied*.

originellement «sèche-croûte», ou plutôt «disjoint-croûte»⁽⁵⁾. L'explication paraît acceptable. Cependant, bien que les anciennes graphies contiennent toutes un *l*, la présence régulière du *t* dans ces graphies paraît indiquer que les greffiers au moins comprenaient «haut».

Au bout du compte, on peut, me semble-t-il, retenir de cette étude que, selon toute apparence, l'adj. moderne *halcrosse* et l'ancien verbe *haultcroster* sont étroitement apparentés par leur forme et par leur sens et que, vraisemblablement, leur élément initial n'est pas l'adj. *hol*, mais «haut» adjectif ou adverbe — une explication par le verbe *hâler* 'disjoindre' n'étant toutefois pas exclue⁽⁶⁾. On peut donc considérer que, si l'explication par *hol* semble bien devoir être rejetée, l'étymologie de *haultcroster* et de *halcrosse* reste en suspens. Il faudrait déterminer, en tout état de cause, le lien syntaxique qui unissait originellement les éléments com-

(5) On trouve une expression *pain hal(l)é*, mais avec le sens 'pain séché', dans le *Viandier de Guillaume Tirel* ... (dernier quart du 14^e s.), p. 93 : «prenés pain hallé trampé en purée de poys ou en eau boully»; plus bas, «pain halé» (cité par Vinciane KESSELS, *Autour de la table. Étude de vocab. dans les textes du 12^e au 15^e s.*, mémoire Univ. Liège, 1981, p. 112 et 481).

(6) Ajoutons ici un élément comparatif qui paraît appuyer l'explication par «haut».

De la formation en «haut» et «croûte», on peut rapprocher un type verbal «croûte-lever», de même sens, qui est fréquent dans la partie sud de la France; cf. FEW 2/2, 1373 : Blain (Loire-Infér.) *croulever*, v. n. «se dit du pain dont la croûte s'est détachée de la mie», Saintonge *croutelevé*, Aveyron *croustolevá*, Ambert *se croustolevá*, etc.; — *Atlas ling. du Lyonnais* 2, c. 425 «(le pain est) mal levé» : quelques points où la réponse contient «croûte» + une forme de «lever», notamment 52 *lou pā fé kruta lēva* (avec accent sur é dans le dernier mot) et 75 *kroutā lēvā*; F. MEINECKE, *Enq. sur la langue paysanne de Lastic (Puy-de-Dôme)*, p. 93 (é *kröüto lēvo* se dit si la croûte se sépare de la mie).

posant les deux mots et la position chronologique qu'occupent l'un par rapport à l'autre le verbe et l'adjectif (?).

Louis REMACLE

(7) Citons ici quelques expressions qui concernent le même défaut du pain que le w. *halcrosse* :

nam. *do pwin ba(h)otè* « du pain dont la croûte se soulève » (DBR 21, p. 85, n. 2; LÉONARD, *Lex. namur.*, p. 174);

rouchi, pic. *doulevé*, m., « pain qui a la croûte levée » (Hécart 161; FEW 5, 276b);

mfr. *pain chaplé*, id. (FEW 2/1, 286a; commun. J. Lechanteur).

Autre défaut : Liège (Cointe) *dè pan r'férè* « du pain mal levé et dur comme fer »; La Gleize *do férè pan*, même sens (DFL 339b, v^o pain).

wallon (*l)èyis'*, *ayis'*... 'tourbillon d'eau' (*)

Les noms du tourbillon de vent en Wallonie sont très divers et plusieurs d'entre eux, très pittoresques : 'dame Abonde', 'madame du vent', 'mauvaise femme', 'mesquine (servante) de prêtre', 'étron de pourceau', 'vent de sorcière', etc. (v. ALW 3, not. 75).

La même expressivité ne se retrouve pas pour le tourbillon d'eau, dont une des dénominations nous retiendra ici. La question 1563 de l'Enquête de Haust (« endroit où l'eau tourne en tourbillonnant ») montre que, si les types lexicaux qui y ont été notés, sont assez nombreux, la plupart sont soit des applications particulières de termes mieux attestés pour d'autres notions, comme « gouf » ou « chantoire », c.-à-d. engouffrement d'eau (types *agolina*, *èglijwè*, 'chau-dron', 'entonnoir') soit des termes généraux, comme 'tourbillon', 'esto(u)rbillon', des dérivés de 'tourner' (*tournant*, *-is'*), 'remous' ...

Mais un certain nombre de formes, malgré une relative dispersion (on en rencontre de l'ouest-wall. jusqu'en liégeois)

(*) Ce dossier a fait l'objet d'une communication au Colloque organisé par la Société française d'Onomastique à Charleville (du 21 au 23 mai 1987).

Je remercie M. Louis Remacle qui m'a communiqué la documentation qu'il avait réunie et l'article qu'il avait commencé à rédiger, il y a des années, sur le sujet. Bien qu'elle n'ait pas été publiée, sa proposition étymologique était connue; A. BOILEAU y fait une brève allusion, sans indiquer l'auteur, dans sa *Toponymie dial. germano-romane du n.-o. de la province de Liège*, 1971, p. 339.

et des différences formelles (initiale vocalique ou consonantique et, en ce cas, *l* ou *n*; voy. initiale *è* ou *a*) et morphologiques (certaines f. sont fém., mais le genre n'est pas toujours décelable) paraissent constituer un ensemble homogène et spécifique. Nous regroupons ici ces mentions, en suivant l'ordre proposé par J. Haust (DL 368) et adopté (sauf erreurs de classement : v. *infra*) par W. von Wartburg, FEW 5, 225a (cf. notes 22-24) :

lèyis', **-ih** (¹) : *lèyis* H '28, 67 (m.); L 85 (m.); « endroit où l'eau est calme; partie convexe de certains tournants où on pêche de préférence »; Ma 9 (*ð* ~ ?) | **-és** H 38 (ou *nè-*, m.) | **-ih** L 1 (C. Déom, ou *nèyis*) || **nèyis'**, **na-** ... : *nèyis* L 1 (ou *lèyih*); H 1 (q. 1329 *ð* ~ : ensemble de *tūrnis*, tournoiements, sur un *gofe*), '39 (m., endroit dangereux où on pourrait se *nèyî* noyer) | **-és** H 38 (ou *lè-*) | *nayis* Th 29 (m.); H 37 (m.) | *nawis* Na 112 (m.) || **ayis'**, **-ich** : *ayis* D 68 (*òn* ~, *dè* *l* ~ eau stagnante) | *a(y)is* Ch 63-'64 (f.) | *ayiš* Na 79, 109 (d'après Lurquin, *òn* ~, f.; syn. *òn pasèt*); D 7 (f.) | *a(y)iš* D 38 (*òn* ~) | *ayéš* Na 1 ('pêcher dans l'~'). — Noté en marge : H 27 *lèés* dépôt; par ex. *è n a dè ~ è fô* il y a des dépôts [d'urée] dans le fond.

Avant d'élargir la documentation, il nous faut expliquer le classement que nous avons adopté, et, donc, présenter l'étymologie de J. Haust. Le mieux est de reproduire les quelques lignes consacrées à *lèyis'* par DL 368; conformément à l'interprétation qu'elles proposent, elles font partie de l'article *lèyi* laisser :

lèyis' (*nèyis'* Huy), m., *lèyihe* (Visé; *lèyihe* Jupille, *èyihe* G, F), m., qqf. f., remous (en aval d'un îlot, d'une pile de pont ou le long de la rive), refoulement, tournoiement assez lent d'une eau profonde, arrêtée par un obstacle; t. techn., surtout connu des pêcheurs : *pèhi è lèyis'*; *ds-èyis'*, l.-d. sur l'Ourthe (à Chanxhe-Sprimont); *l'âblète si*

(¹) Pour l'explication des sigles, v. le tome 1 de l'*ALW*.



tint d'vins lès lèyihs (Jupille) [Dér. de *lèyi*, laisser : l'écume et les objets entraînés par l'eau s'y arrêtent souvent et tournoient lentement sur place. Ce mot est diversement altéré : 1^o *nègis'*, sous l'influence de *nèyi* (noyer), l'endroit étant dangereux pour les baigneurs; — 2^o *lèyis'* a été compris à *l'èyis'*, de là *èyis'* (Sprimont), *aïs'*, *ayis'* (Andenne, Givet), *ayiche* (Lives, Namur, Dinant), *èyihe* (G, F); — 3^o *lèyihe* (Jupille), *èhive*, *èyive* (G 523), par influence de *lèhive* (1. lessive; 2. t. de pêche, eau dormante dans une rivière)].

Nous reviendrons à cette explication. Notons dès à présent que ce n'est qu'une hypothèse, et qu'elle n'offre pas toutes les garanties souhaitables, ni du point de vue sémantique — la distance entre *lèyi* 'laisser' et *lèyis'* 'tourbillon, remous' est longue; pour un dérivé de 'laisser', on attendrait plutôt le sens 'dépôt, alluvion' — ni, surtout, du point de vue phonétique, tant pour la voy. du radical (f. nam. en *-a-*) que pour la détermination d'une forme primitive en *l-*. En effet, si les accidents supposés pour expliquer la chute d'un *l-* primitif ou son altération en *n-* sont assez ordinaires⁽²⁾, les accidents inverses (agglutination de *l-* ou *n-* à une f. à initiale vocal.) ne sont pas rares non plus (cf. DL *loder*, *noder* sentir⁽³⁾); le passage de *n-* à *l-* et à zéro est également possible.

Que les formes en *l-* soient moins nombreuses que celles sans *l-*, si le fait ne constitue pas une objection majeure à l'hypothèse de Haust, ne peut non plus apparaître comme un argument en sa faveur. Il conviendrait, en tout état de cause, de s'informer sur la tradition graphique des diverses régions, et, plutôt de chercher à découvrir, qu'à reconstituer, la forme primitive.

(2) L'influence de *nèyi*, réelle à H 39, vraisemblable ou possible pour des formes identiques, ne peut guère être alléguée pour les formes en *a*. Pour les unes comme pour les autres, il peut s'agir d'une agglutination de la cons. de l'article indéfini à un subst. à initiale vocalique.

(3) V. aussi en toponymie les dér. de 'aune' en *l-* et en *n-* : R. Tous-saint, BTD 53, 1979, pp. 75 sv.

Compléments d'information

J.-M. BONHOMME, dans son mémoire de licence (Univ. de Liège, 1960, p. 147), *La terminologie de la pêche au nord de Liège*, relève *on lèyihe* à Haccourt, Oupeye, Hermalle-sous-Argenteau, Argenteau, Vivegnis, Bressoux [L 15, 27, 28, 29, 41, 65], *-iche* à Visé, Richelle, Wandre, Cheratte, Jupille [L 16, 30, 52, 53, 66], et il signale, d'après un travail inédit de J. Lejeune sur le pêcheur à Jupille, les var. *lèyis'* et *lèyihe* pour L 66.

C'est, nous dit Bonhomme, le nom donné par les pêcheurs à un tournoiement assez lent (4) de l'eau provoqué par des obstacles, piles de ponts, digues, îlots. « Dans les *lèyihe*s, l'eau revient sur elle-même; on caractérise ainsi ce mouvement : *l'ewe oûveûre* ... [l'eau œuvre, c.-à-d. travaille]; cela présente évidemment des difficultés pour le pêcheur : *l'ewe oûveûre si fwêrt qu'on n' veût pus s' flote* [l'eau travaille si fort qu'on ne voit plus sa flotte]. Dans ce genre de remous, on pêche principalement l'ablette, le goujon, le gardon et le chevesne » (J.-M. Bonhomme, *l.c.*).

Pour la zone namuroise, deux formes sont signalées (avec un *-s* final ou un *-s*), dont les sens sont parfois différents :

PIRSOUL *ayisse*, f., gouffre, et *ayiche* [ou *-isse*], f., eau dormante dans une rivière; tourbillon qui se forme dans l'eau, tous les objets entraînés par l'eau s'y arrêtent et tournoient sur place [...];

LÉONARD 51 *ayis'* [genre non indiqué; graphie suggérant un masc.] tourbillon (syn. *gofe*, f.); mais 759 *ayiche* voie d'accès au fleuve à partir de la voie charretière (voie ou chemin de halage) et 699 *id.* pente d'accès de la voie charretière au fleuve;

(4) Un endroit où l'eau tourne rapidement est appelé *r'mous*.

A. JACQUEMIN, *Voc. wallon-fr. du pêcheur*, BSW 29, 246 [sans localisation] « *aisse* bord d'un gouffre où l'eau est calme et où se rassemblent les objets qu'il a entraînés ».

A Anseremme [D 51], *one ayiche* est un tourbillon qui se forme sur l'eau (nom commun, signalé par A.-M. TAZIAUX, *Topon. du ban d'Anseremme*, mém. Univ. de Liège, 1968, p. 71, n. 1, à propos du l.d. « *fondvisse* » [à lire *-dr-*? cf. *fondris'* fondrière].

Des formes anciennes (sans date [fin 14^e-début 15^e s. ?]), extraites de la Chambre des Comptes, Arch. de l'État à Namur, n^o 1003, fo 179 v^o, sont citées dans un article de J. BALON sur *La pêche ... au moyen âge* (Namurcum, 19, 1942, p. 34) : *ɔgrant ays*, *ɔa l'ays à Amée*, etc. L'auteur glose « *noue* »; É. Legros, BTD 18, 449, renvoie à nam. *a(y)is*, *ayiche*, t. de pêcheur et au liég. *lèyis'*.

Le terme a pu s'appliquer à une construction humaine, sorte de barrage, fait de pieux et de claires, destiné à protéger des embarcations, et provoquant un remous. Une fiche du *Dictionn. général de la langue wall.* (Soc. Langue et Litt. wall., Liège), valant pour Liège, indique qu' « on pêche [-ait] le saumon dans une *lèhive*, remous artificiel produit par des *trèyes*, claires, maintenues perpendiculairement contre le courant par des *pâs*, pieux ». C'est une réalité semblable que semble déjà désigner la forme **ay* repérée par J. Germain dans un texte de Namur daté du 25-10-1631 : s'il estoit permis audit rescrivent de faire un *ay* ou planter des paux comme at faict ledit suppliant, les quattres nacelles dudit rescrivent demeureront facilement l'une contre l'autre, sans se gaster.

Dans l'ouest-wallon, c'est également une forme en *a* qui est connue :

DASCOTTE, *Vocab. du pêcheur à la ligne dans le Centre*, p. 7 : *ayî*, m., crique;

CARLIER, *Dictionn. de l'ouest-wall.*, I, 88 : 1. *ayis'* (Charleroi Ch 1; Fraire Ph 22; Jamioulx Th 24 [id., BAL 88]; Landelies Ch 63), m. ou f., petite crique, creux dans la berge d'une rivière où l'eau est plus tranquille.

Les éditeurs du dictionn. de Carlier ne fournissent pas de commentaires étymol.; mais ils traitent comme un autre mot : 2. *ayis'* (Cerfontaine Ph 45 [id. Balle]), m., dans la tenderie aux grives, dressée à même le sol d'un sentier, branchette servant à rétrécir le passage et obligeant l'oiseau à passer par la tendelle.

Nous aurons l'occasion de nous réinterroger sur ce mot, et sur le rapport éventuel qu'il pourrait avoir avec le précédent.

Ce tour d'horizon confirme l'extension proprement wallonne du type *lèyis'*, *ayis'* ... — tout à fait inconnu du pic. et du gaumais — et la répartition des variantes (-è- liégeois; -a- namurois et o.-w.). Les rares mentions anciennes, namuroises, sont à initiale vocalique.

Pour le sens, le dossier se complique plutôt. On peut admettre sans difficulté qu'un terme désignant un tourbillon naturel soit également le nom d'une construction humaine qui a pour effet accessoire de le provoquer, ou encore, parce qu'un tourbillon lent est plus calme que le courant, et propice à la pêche, que le nom se soit appliqué à tout endroit plus calme d'un cours d'eau, même s'il n'y a pas de tourbillon. Les sens 'voie menant au fleuve' (Léon.) et 'branchette rétrécissant le passage' (Carlier 2) sont plus éloignés, au point qu'on peut se demander si on n'a pas à faire à la rencontre fortuite de deux types différents plutôt qu'à des évolutions sémantiques d'un type unique. Si la dernière supposition était prouvée, nous n'aurions, d'ailleurs, aucun élément pour établir la succession des sens : 'rétrécissement', ou 'chemin' pourrait expliquer 'tourbillon' tout aussi bien que l'inverse.

Mentions toponymiques

Nous aurions plus de chances de rencontrer des mentions anciennes — si précieuses pour déterminer la forme primitive — dans la toponymie. Mais l'identification du type dans des lieux-dits est évidemment moins assurée puisqu'elle n'est d'ordinaire pas soutenue par un sens patent. C'est la forme du mot et la topographie seules qui nous inclinent à reconnaître notre nom commun dans des toponymes souvent démotivés. Il se peut, donc, il est même probable que certaines des formes de la liste qui suit soient des homonymes plutôt que des représentants de (*l*)*èyis'* ... Nous les classons, en suivant l'ordre adopté dans l'*Atlas ling. de la Wall.*, d'ouest en est.

Ph 44 Hermeton [sur Meuse] « Lays » [prononciation ?] : « les 2 fonds du Lays », « grand (et petit) fond du L. » (Cad.).

D 63 Noiseux : *lès-èyis*, bois situé sur le thier [colline] surplombant le moulin de Noiseux (Ph. GAVRAY-BATY, *Voc. topon. du ban de Fronville*, p. 132, n° 309). — Pas de f. anc.; rapproché dubitativement de (*l*)*èyihe*, DL.

D 92 Ambly : « bois de Zey » (Cad.; cité d'après Ph. Gavray-Baty, ci-dessus).

H 50 Tavier : *so l'oyi*, rives du ruisseau de Tavier ... : 1787 une terre située au l.-d. sur *loii*, joignant du levant au chemin et du nord au ruisseau (E. RENARD, BTD 15,58; v. aussi l'art. suivant : « oyies »).

H 60 Fraiture : *so l' cou d' l'oyi*, à un endroit où il y avait un étang (L. DOMBRET, in *Les échos de Comblain*, 19/3, mars 1964, p. 17-8; rapproché de *èyi* de L 116).

L 41 Vivegnis (*Topon. par Y. PAQUOT, mém. de licence, Univ. de Liège, 1985*, pp. 178, 204, 227, 245, 247) : 23-1-1436 alle aixhe; 28-11-1547 id.; 22-4-1575 a leyxhe; 15-5-1669 en l'ayche; — 1549 aourneaz sour la voie qui tend de l'eixhe à Cheratte; — 1548 aux saulz [: saules] alle aixhe; 1560 a saulx de l'aixhe; — 1548 la voie de l'aixhe qui tend de Fitvoie à Cheratte; 1553 voye tendante de l'aixhe à Cheratte; 1554 la voye de l'aixhe qui tend de Futvoye à Cheratte; — 1553 la voye qui tend de Cheratte a chaisne a l'aixhe;

1544 a chaisne alle aixhe; 1581 en l.q.d. à l'eixhe sur la voye tendante de chaisne à l'eixhe vers Cheratte; 1599 le chemin c[on] d[it] le chaisne à l'eixhe.

L 66 Jupille : *li lèyive*, pré légèrement raviné, où l'eau séjourne après une inondation de la Meuse, au l.-d. *haute drwèhe* (BSW 49, 1907, p. 343). — Pas de f. anc.

L 100 Tilff : *inte deûs lèyis'* : 1368 en lieu c'on dist entre dois lais; *vôye dès lèyis'* : 1368 vers la voie de lays (THIRIARD, pp. 206 et 277; f. anc. reprises à BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de St Lambert*, IV, 457).

L 106 Esneux : 1558 sur les eis de mon; 1559 so leis; 1587 le preit de desu leys en mon (E. RENARD, BSW 61, 151-152).

L 107 Dolembreux : 1585 sur leys; 1660 le preit dict sur Leysse entre la voye de Chery et le long cortil; 1787 en Leys (E. RENARD, BSW 61, 52).

L 113 Sprimont : 1. *ās-èyis* [*āz èyis*], prés et habitations sur la rive gauche de l'Ourthe, entre Chanxhe et Douflamme (dépend. de Comblain-au-Pont [limite entre L 113 et 116] : 1579 le preit az eys de doufflame; 1787 aux eys (...) au zeil (...) aux eyhes; 2. 1544 un preiz dict le neuff prez gisant et extant par desoubz ongnez, jondant aux yeis de ville; 1545 une p[iece] d'irtaige [héritage] et cortil qu'on dist dessus leys; 1580 l'aisemence des eys de ville par desoub Ongne.

L 116 Comblain-au-Pont : *so l's-èyi* (ETW 15) : 1523 desur les aillhis à Comblen (copie dans un registre commencé en 1612, mais reprenant des textes plus anciens), d'après E. DETAILLE, in *Les échos de Comblain*, 16/5, mai 1961, p. 36.

L 117 Rouvreux : 1597 une p[iece] de t[erre] dite la grande piece à Leys a florsey; 1660 sur leysse (Ch. DELHAES, *Top. de Rouvreux*, mém., Univ. de Liège, 1984, p. 41).

L 119 Sougné-Remouchamps : (à Nonceveux) *lès-èyis*.

Ve 33 Theux : *è lèyi* (d'après une fiche d'E. Renard), *so l' lèyi* (A. Otten, p. 254, n° 93) (*). — Cad. *leys, leyhe*. — F. anc. : 1751 au l. d. Ley (Bull. *Vieux-Liège*, n° 31, janv. 1936, p. 2); 18-1-1738 une maison scituée à Theux - joindante à la riviere et à la place appellée Leys (Not. R. F. Frerart, Liège).

(*) Les auteurs de la topon. de Jupille [L 66] notaient *lèyis'* « un endroit analogue [à celui dénommé *lèyive* à Jupille] situé au bord de la Hwagne », à Theux.

Ve 35 La Reid : *so l' tiè d' lèyi* (d'après L. REMACLE, *Topon. de Rahier*).

Ve 42 Rahier : *è lèyi, fontin.ne dè lèyi* : 1603 au ley (L. REMACLE, BTD 49, 110).

Ve 45 Bra : 1643 en l. appellé quargnon derier ley; 1683 derier ley (M. GEORIS, *Top. de Bra*, mém. Univ. de Liège, 1974, p. 54).

Ma 4 Tohogne : 7-6-1793 dans la heid des lais, jurisdiction dudit Verlaine sur Oultre (Not. P. Godsoul, Liège).

Ma 44 Bande : *insès sèyis'* (ETW 46).

B 15 Houffalize : « *Zayi* (sur le ~), bosquet » (L. ROGER, AIAL, 47, 1912, p. 309).

Des attestations toponymiques ont dû m'échapper, et, comme je l'ai dit, toutes celles que j'ai retenues ne sont pas sûres. Seraient notamment à contrôler la mention de B 15 (« *Zayi* ») et celle de Ma 44, avec *s-* initial (*insès sèyis'*). La variante inédite en *-o-* de H 50 et 60 paraît bien, elle, se rattacher au type étudié : pour l'alternance *è/ò*, comp. *prèyè* et *proyè* « préau » dans la *Topon. d'Esneux* par E. RENARD, p. 248; *èstèdje/os-* étage (ALW 4, 131) ...

Topographiquement non plus, on n'a pas toutes les précisions qu'on souhaiterait; le terme ne s'applique probablement pas à un tourbillon, mais plutôt à un terrain en bordure d'un cours d'eau (cf. H 50, 60; L 66; Ve 33). Parfois, même, le l.-d. est sur une hauteur, en face d'un cours d'eau (D 63; L 106; Ve 35).

Bien qu'elles manquent pour plusieurs communes, les formes d'archives sont plus nombreuses que pour les noms communs, et elles sont plus anciennes. Reprenons les plus anciennes dans un tableau :

1643 derier ley	Ve 45 La Reid
1603 au ley	Ve 42 Rahier
1597 a Leys	L 117 Rouvreux
1585 sur leys	L 107 Dolembreux
1579 az eys	L 113 Sprimont
1558 sur les eis	L 106 Esneux

1549 de l'eixhe	L 41 Vivegnis
1544 aux yeis de ville	L 113 Sprimont
1523 (cop. du 17 ^e s.) les aillhis	L 116 Comblain-au-Pont
1436 alle aixhe	L 41 Vivegnis
1368 entre dois lais	L 100 Tilff

En l'état actuel, elles ne permettent aucune conclusion décisive. Un problème de coupure se pose pour plusieurs formes : article l' + « ey(s) ... » ou « ley(s) » sans article (1643, 1597, 1587, 1549); celles qui sont claires indiquent que les deux interprétations sont anciennes, et que, si le subst. a plus souvent une initiale vocalique (1579, 1558, 1544, 1523, 1436), il commence incontestablement par *l*- dans deux graphies, et — la chose est peut-être importante — dans la plus ancienne, près de 80 ans avant le 2^e (1603 et 1368).

Toutes les mentions proviennent de la zone où le timbre de la voy. de radical est aujourd'hui è (ou, par une évolution secondaire, à : H 50, 60); ce son est généralement rendu par les graphies « ei », « ey » à partir du milieu du 16^e s.; auparavant, on rencontre des graphies « ai ». Il est tentant, si on les rapproche des f. actuelles en *a* du nam. et de l'ouest-w., de les considérer comme représentant une étape antérieure à l'état liég. actuel, et, donc, à supposer que l'évolution est allée de *ay* à *èy*, et non de *èy* à *ay*.

Propositions étymologiques

1. J. HAUST, DL : *lai-is*.

Si nous revenons maintenant, avec notre dossier étoffé (moins que nous ne l'aurions voulu), à l'examen de l'étymologie, force nous est de reconnaître que les dernières remarques concernant les graphies ont l'air d'apporter un peu d'eau au moulin de J. Haust. Son explication — dér. de *lèyi*, afr. *laiier* laisser — reprise par plusieurs chercheurs locaux et par von Wartburg (FEW 6, 225a *laxare*), bien qu'il ne la fonde

sur aucun document précis, trouve son principal appui dans une graphie, la plus ancienne (1368 *lais*), mais isolée, et qui gagnerait à être confirmée par d'autres. Il est troublant de constater que la plupart des formes actuelles n'ont pas de *l*-, que *èyis'* serait le seul dérivé de *la x a r e* à avoir perdu sa cons. initiale, et, par le fait, sa motivation sémantique. Enfin, la discordance, dans les f. nam. et o.-w., entre le verbe (*lèyi*, *lyi* ...) et le subst. en *a*⁽⁶⁾, devrait être expliquée. Il faudrait supposer une divergence d'évolution, à cause de la rupture, occasionnée par la chute de la cons. initiale, avec le radical de base.

2. L. REMACLE : *['il-is']*.

Ces difficultés ont poussé L. Remacle à rejeter l'explication de Haust et à en proposer une autre [notes inédites] à partir d'un étymon sans *l*- initial. Nous aurions à faire à un dérivé en *['-is']* (lat. *-iciu*) sur le radical *['ile']* (*i n s u l a*), bien attesté dans la toponymie wall. Le primitif **iyis'* donnerait *èyis'* et *ayis'* par une dissimilation plus ou moins avancée; *l*- et *n*- seraient dus à des agglutinations et, peut-être aussi, à l'influence, également supposée par Haust, d'autres termes (*nèyi* noyer, *lèhîve* lessive).

Sémantiquement, le rapport est clair. Un *èyis'*, dit le DL, est un « remous (en aval d'un îlot, d'une pile de pont ou le long de la rive) ... »; des dérivés assurés de *['ile']* désignent, dans la topon. wall., des terres situées le long de l'eau (cf. ci-dessous).

Un tel dérivé (*['il-is']*), non recensé par les dictionnaires (cf. Godefroy; FEW 4, 728-729), a bien existé, quelques mentions toponymiques claires permettent de l'assurer :

(*) Le radical du verbe n'est en *a* (*lāyi*, *la.i*, *-i*) que dans l'arrondt de Virton, où notre subst. n'est pas connu (EH 1944).

1315 *Nota le fief d'Ilhice* (fief du château de Laroche),
GROB-VANNÉRUS, *Dénombrements ...*, p. 545.

1468 *luliche* (mention unique, in R. JACQUEMIN, *Topon. de Courtil-Wodon*, *Na* 19).

1676-1677 la dixième appellée *Lilis* joint vers B^t au bois de Chiru, d'amont au chemin, et vers Meuse au rieu; 1777 une autre petite piece appellée *Lilis* (R. VIVIER, *Topon. de Seilles* H 36).

Enfin, cette explication aurait le mérite d'insérer (*l*)*èyis'* et var. dans une famille déjà très nombreuse. Le simple est attesté en Wallonie sous des formes diverses : *île* (DL; topon. *so l'île* Huy H 1; Vaux-sous-Chèvremont L 91 ...), *èye* (*so l's- ~s Awans* L 47), *éye* (*èz-éy* Aywaille L 118; *ås granz-éyes* Plainevaux L 105), *îye* (*èn ~, ås- ~s* Fronville D 64; *a l'~* Arville Ne 14 ...), *i* (*aus- ~ Laforêt* D 136), *ihe* en Ardenne liég. (*ol-s-iχ* Basse-Bodeux Ve 43 ...).

Il a servi de base à plusieurs dérivés de même sens ('pré riverain'), auxquels parfois un *l*- s'est agglutiné :

— en *~-eau* : liég. *îlē*, *û-* (DL); topón. : *so l' îlē* Cheratte L 53; *è l'îlē* Vaux-sous-Chèvremont L 91; 1680 *°Lilea* Esneux L 106; *è l' iyē* Durbuy Ma 9; *lès-yē* (ou *lès-îlēts*) Rochehaut Ne 51;

— *~-elle* : *ås-iyales* Noiseux D 63 et Fronville D 64; «Lilalle» Ensival Ve 28;

— *~-et* : *lès-îlēts* Rochehaut Ne 51;

— *~-ette* : *o l'iyète* Bovigny B 7; *o l's-iyètes* Wibrin B 13; *è l'iyète* Tohogne Ma 4; ? *l'èyète* Quevaucamps A 58;

— *~-otte* : *è l' iote* Esneux L 106 (ETW), *iyote* (BSW 61, 200); *ès-iotes* (1580 *°ens Islotte*) Dolembreux L 107 (BSW 61, 51); *è l'iyote* Comblain-au-Pont L 116;

— *~-on* : *insès-iyons* Soulme Ph 52; *è l'iyon* Noiseux D 63 et Fronville D 64; *è liyon* Esneux L 106 (BSW 61, 203);

è nèyon Bovigny B 7 (cf. Lomry, p. 98; cp. *iyète*); *liyons* « prés enclavés dans les méandres de l'Ourthe » Lavacherie Ne 18 (DBR 9, 207) ...

L. Remacle songe aussi à rattacher à *l'ile* (avec suff. *-aud*?) l'énigmatique topon. *èyô*, *è(y)ou*, appliqué également à des terrains humides le long d'un cours d'eau (cf. BTD 49, 101).

On admettra qu'il existe un faisceau d'arguments en faveur de cette proposition. Des difficultés subsistent, néanmoins. Si les dérivés sûrs de *l'ile* ont aussi souvent *-y-* (*iyote* ...) que *l* (*ûlé* ...), aucune des f. actuelles de (*l*)*eyis'*, *a-* n'a un *-l-* intérieur; aucun des dér. de *l'ile* (dont l'entourage phonét. est, il est vrai, différent) n'a évolué jusqu'à *a-*, et l'examen des graphies anciennes non seulement ne fournit pas la preuve que le *a-* nam. et o.-w. est récent et succède à *è-* ou *i-* mais semble, au contraire, indiquer que le *è-* liégeois actuel en procède. Reste, enfin, la première mention attestée (Tilff *lais* 1368), avec *l-* organique.

3. *l'eau-is*?

C'est sans doute par distraction que Wartburg — qui se range à l'avis de Haust (FEW 6, 225a *l a x a r e*) — isole parmi les termes d'origine inconnue le wall. « *aisse* » d'A. Jacquemin (cf. ci-dessus, p. 64), et qu'il classe le « nam. *ayiche*, f. eau dormante dans une rivière; tourbillon qui se fait dans l'eau », non séparable de Givet *ayis'* (qui est t. 6, 225a), sous *a q u a* (25/2, 66a) avec le liég. *éwis'* « aqueux », Jam[ioulx] *eûwis'* id. Ces dernières formes sont des adjectifs, et leur structure phonétique, qui est régulière, est tout à fait différente de celle des termes que nous examinons : ils ont *w* et non *y*; la voy. de leur radical est longue et, à Jamioulx, de timbre différent (*eûwis'* aqueux / *ayis'* crique).

Des dérivés substantifs de *a q u a*, en *l-is* et en *l-ier*,

existent dans la topon. wall. : v. par exemple (7) : *è l' éwis'* à Villers-l'Évêque, Mortroux, Awans L 20, 33, 47; *ås-éwis'* à Maffe D 33; *aus-éwis'* à Dorinne D 10; — *so l's-éwis* à Tohogne Ma 4; *su lès-éwis* à Tenneville Ma 51; *a l'éwi* à Arville Ne 14; *lès-eūwies* à Rance Th 62 ...

Dans toutes ces formes, le radical est clairement celui de *« eau »*, et la discordance formelle avec *(l)èyis'* et var. paraît exclure tout rapport entre les deux groupes. Demandons-nous pourtant, par un scrupule sans doute excessif, s'il ne pourrait pas s'agir de doublets. Il est vrai que quelques rares toponymes qui contiennent *a q u a* s'écartent du traitement normal du mot comme nom commun : v. (d'après VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique*, § 167) *Les Awirs* L 85 *ås-awères* (eau : *éwe*) et surtout *Aye* Ma 30, w. *ôye* (en 1330 *Aix*, 1497 *Aquis*) ... Si *a q u i s* peut donner *ôye*, un dérivé **a q u i c i u s* du verbe *a qu a r e* ne pourrait-il donner *ayis'*? Des parallèles phonétiques pourraient expliquer toutes les formes à partir de *ayis'* et on justifierait aussi aisément le sémantisme *« eau-is »* que *« il-is »* ou *« lai-is »*.

Mais loin de moi, alors que mon point de départ est la mise en cause d'un classement hasardeux du FEW, de vouloir argumenter pour une nouvelle hypothèse.

4. Avant de conclure, ou, plus exactement de clôturer mon exposé, je dois revenir un moment, comme je l'avais annoncé, au terme de Cerfontaine Ph 45 *ayis'* branchette rétrécissant le passage de la grive (v. p. 65).

Ce mot a-t-il un rapport avec la famille dont nous nous occupons? Malgré l'étendue de l'écart sémantique, cette possibilité doit être envisagée. Et elle nous oblige à introduire dans le débat de nouveaux éléments.

(7) Les mentions qui suivent, fournies à titre d'exemples, proviennent en général de l'*Enquête sur la toponymie wall.* (ETW) de J. HAUST.

Certes, si cet *ayis'* est identifié comme un dérivé de 'haie' (t. 'hai-is'), il doit être séparé complètement des noms du tourbillon d'eau, car le *h*- germanique se serait conservé dans la partie orientale du domaine. Or, cette interprétation n'est pas seulement plausible, c'est la plus vraisemblable (à Cerfontaine, d'après le lex. d'A. Balle, haie se dit *(h)âye*, et on y connaît un dér. avec *-a-* bref : *(h)ayon* claire dont les tailleurs de pierres se servent pour s'abriter); elle reçoit une confirmation indirecte du fait que la même réalité, à La Gleize Ve 39, est désignée par un dérivé incontestable de 'haie' ('hai-*onn-ement*) : *lès hâinemints* sont, dans la tenderie aux grives, les deux branchettes de genet ou de bouleau par lesquelles la *moussète* est *hânée* le piège est obstrué (L. REMACLE, *Parler de La Gleize*, p. 169).

En ce cas, la discussion est close. Mais un autre terme de l'est-wall. nous ouvre une nouvelle piste. A Jalhay Ve 32, le chemin où l'on tend aux grives s'appelle *lâhe* (*lôh*), tout comme la limite d'une coupe de bois. Malgré son *-h-*, ce mot (qui se rencontre ailleurs avec *a* bref), est généralement considéré comme une variante verviétoise de *laye* et de *naye*, *-â-*, *-â ...*, f. wall. les plus courantes pour 'limite d'une coupe de bois'. Cet ensemble de formes, où on retrouve l'alternance *l-/n-*, couvre la majeure partie du domaine wall., et la toponymie atteste le mot (et des dér.) en des points où il n'existe plus aujourd'hui comme nom commun. De nombreuses discussions ont porté sur l'étymologie de ce type : E. Renard (BT 9, 1935, 201-203) rattachait le w. *nâye* 'arbre marquant limite' au flam. *n a g e l* 'clou'; J. Herbillon (DBR 9, 1952, 47-49) y voyait un déverbal du nld. *n a a i e n* 'coudre'; Wartburg range les f. belgo-romanes en *n-* sous mnld. *n a e t* 'couture' (FEW 16, 593a), mais aussi, avec le fr. *laie* et ses dér., sous afq. **l a i d a* 'chemin' (FEW 16, 483b).

L'examen de cette famille pourrait faire l'objet d'un autre exposé. Bornons-nous ici à remarquer que, même si *ayis'* de

Cerfontaine est bien plus vraisemblablement un dér. de *「haie」* que de *「laie」*, cette dernière famille doit rester à l'esprit de celui que préoccupe l'origine de *(l)èyis'* ... 'tourbillon d'eau'. Phonétiquement, le rapport est aussi plausible qu'avec les termes proposés par les autres hypothèses, et même davantage qu'avec certains d'entre eux, si on admet que les formes les plus anciennes paraissent postuler un primitif en *la-*. Quant à la sémantique, on raisonne souvent comme si le sens 'tourbillon' était le sens premier. Rien ne l'infirme, mais rien non plus ne le confirme, la documentation étant, à cet égard, presque muette. On notera simplement, sans prendre aucune option, que n'aurait rien d'exceptionnel une évolution : chemin de limite - chemin de halage (v. Léonard) — construction sur un cours d'eau — tourbillon provoqué par cette construction. A Fosse Na 109, *ayiche* 'tourbillon' a un synon. : *passète*; bien attesté en Belg. rom. aux sens de 'passoire' et d' 'escabeau', n'aurait-il pas eu aussi celui de 'sentier', qu'ont d'autres dér. de *「pass(er)」*, comme *「pass-eau」* (lg. *pazē* ...), *「passe-pied」* (v. DW 5, 79-80) (8) ?

Je me doutais peu, en commençant cette recherche, qu'elle me conduirait à substituer à une hypothèse, présentée comme une certitude, un faisceau d'hypothèses qui se donnent pour telles. L'aveu des ignorances est le premier pas sur le chemin difficile de la vérité.

Jean LECHANTEUR

(8) Cf. *ibid.*, 80, n. 15 'marche-pied' 'sentier le long d'un cours d'eau, s. de halage'.

Noms propres de vaches au Pays de Herve (17^e-18^e siècles)

En se fondant sur un dépouillement des registres de sociétés d'assurance de bétail et sur les résultats de concours publiés dans les journaux spécialisés, le docteur Sébastien Randaxhe (R) a publié dans BDW 3, 1908, pp. 80-83, un relevé abondant des noms propres de bovidés usités au Pays de Herve dans les premières années du 20^e siècle.

Depuis lors, beaucoup des appellations qu'il avait recueillies ont disparu, au profit de dénominations peu motivées (notamment des prénoms féminins), de peu d'intérêt pour le dialectologue.

La situation telle que le Dr Randaxhe l'a décrite, et qui s'est peut-être surtout détériorée après la première guerre mondiale, paraît, elle, encore tout à fait traditionnelle. En effet, tant les procédés que les noms rappellent ceux des 17^e et 18^e siècles que nous avons rencontrés au cours de nos lectures de notaires herviens de cette époque (documents conservés au dépôt liégeois des Archives de l'État).

Nous espérons que les quelques dizaines de noms que nous avons notés apporteront quelques compléments à ce petit chapitre de la vie rurale. Nous les avons classés, autant que possible, et peut-être parfois en nous trompant, sous de grandes rubriques sémantiques, en faisant des renvois pour les dénominations complexes et en regroupant à la fin quelques termes obscurs.

Nous renvoyons fréquemment à Guy BELLEFLAMME, *Terminologie de la vie agricole au pays de Herve*, mém. de licence en Philol. rom., Univ. de Liège, 1960 (B), et aux *Documents lexicaux* de Louis REMACLE (Rem.).

A. Couleur

1. *°bisay* : 2-6-1689 une appellée le ~ (Per). On peut penser à un dér. (-eau < -ellu) de *bis* gris foncé; comp., avec un autre suff., liég. *bizeū* biset, espèce de pigeon (DL; BSW 25, 38; FEW 1, 431b). Un rattachement à *bizer* courir avec impétuosité ne peut cependant être exclu. — Quelle que soit l'origine du mot, il est probable que cette appellation de vache est à ranger avec celles envisagées sous Bc; en effet, *°bisay* est attesté comme surnom d'homme : 25-7-1724 Mathy Polis dit bisay (Deh).

2. « blanc » : v. dos 42, épaule 43, queue 52, tête 55.

3. *blèsse* : 11-4-1792 une noir et blanche dite *blesse* (Det). Connue comme nom propre de v. à front blanc à Clermont Ve 8 (R). Chez les notaires liégeois du 17^e s., l'adj. *blèsse* est fréquent, mais toujours appliqué au cheval. — Cf. FEW 15/1, 151b.

4. *bleûve* : 6-12-1795 deux v., l'une appellée Euillet et l'autre grande bleuve (Ti). — Cf. R 80 *bleûve*, -se bleue, de couleur ardoise; B. 118.

5. « brune » : 4-4-1689 trois v., l'une appellée le cerf, l'autre la ~ et la troisième la graile rouge (Fra); comp. *aguèce* 15, *steûlète* 54 (1738); — « brunette » : 20-4-1758 une autre v. brune nommée la ~ (Mas). — Cf. R 81 *breune*, -a-*brune*, *brunète* brunette; Rem. Not. *brunette*, *°bur-* couleur et nom propre de v.

6. *burnon* : 23-7-1684 le troixiesme lots aurat la noire vage et sa fille la ~ (Hag); 4-4-1689 l'une appellée la ~ (Fra). — Cf. R 81 *brunô*, *burnô* brunaud. En fait, le suffixe doit être *-on* dénasalisé normalement en *ô* en hervien. Nombreux ex. de l'adj. *burnon* chez les notaires de Herve : 21-11-1729 une v. *burnon* (Deh); 1-4-1739 une rouge v. *burnon* en tête (Tho).

7. *djolêye* tachetée, mouchetée : 28-10-1765 une autre jolie (Dev); 11-4-1792 une haumée dite jolie (Det). — Cf. R 81, B 117, Rem., Not. *Jolie*, n. de v.

8. *fâve* fauve : 19-4-1696 une portante pour nom *fauve* (Pou); 4-4-1738 la fauve de Hokelbach [cf. 80] (Vi); 10-4-1749 une autre v. nommée la fauffe (Tho). — Cf. Rem., Not. *fâve*, adj., et *favelette*, adj., couleur de bovidé, d'où nom de v.

9. « grise » : 4-4-1689 la jeune ~ (Fra); 19-4-1696 celle appellée vielle grisse (Pou). — Cf. R 81.

10. *°hauflaute*, *°ho-* : 16-4-1785 la hauflaute et la jeune haufflaute (Det); 11-4-1792 un noir haumée dite hofflaute (Det). — L'adj. (et une var. en *-et*) est attesté chez les not. de Herve, aussi bien pour des chevaux que pour des vaches : 21-10-1676 deux chevaux, l'un de poil choflaute et l'autre roulé (Man); 10-10-1687 trois chevaux - - sçavoir un baillé chofelet et un blanc (Per); 2-12-1744 une jumente ruante d'un poil melé vulgairement dit hofflaute (Vi); 11-6-1751 un cheval honxhre [hongre] d'un poil gry entremelé de noir vulgairement dit noir xhofflet (Vi); 15-4-1783 une autre [= vache] rouge bridon, une hofflaute - - (Re) ... Cf. Rem., Not. *hoflèt* couleur de cheval (proposition d'y voir un dér. d'un ancien *xhofle*, afr. *escoufle* milan, oiseau de proie).

11. « noire » : 4-4-1689 l'autre [appelée] la jeune noire

(Fra). — Cf. R 81 *neûre*, B 117. — V. aussi *Bièrlô* 74, *bridon* 38, coirnée, *hwèrnêye* 39.

12. « rouge » : 19-4-1696 la jeune ~ haumée (Pou); 2-4-1749 une autre v. nommée la ~ de 2 veaux ---- une autre v. nommée la ~ de Wagné (Tho); 10-4-1778 une autre nommée la belle ~ de deux veaux (Ma). — V. aussi « brune » 5, coirnée 39. — Cf. B 118 // « rougette » : 10-4-1749 une v. nommée la ~ (Tho). — Cf. R 80 *rodje*, -ète; Rem., Not. *rodjète* couleur de v.

13. « rosette » : 25-4-1736 une rouge bridon monse [= stérite] indivise dite la grande ~ ---- une rouge haumée dite la vieille ~ -- une rouge bridon dite la jeune ~ (Vi). — Cf. R 82 *rôse*, -ète, Rose, -ette; Rem., Not. ^o*Roset*, nom de v., hésite entre *rossète*, adj., roussette, et *Rôzète* Rosette.

14. *tchamossêye* dont le pelage a l'aspect du mois : 16-4-1785 la chamossée (Det); 11-4-1792 une noir bridon dite chamossée (Det). — Cf. R 81.

B. Noms d'animaux

15. *aguèce* pie : 4-4-1689 l'agasse (Fra); 25-4-1736 une deuxième brune dite l'aguesse (Vi); 11-4-1792 une noir et blanche dite l'aguesse (Det). — Cf. R 81 *aguèsse*; B 118; Rem., Not. *agasse* couleur de pelage; BDW 6, 29 (appliqué comme adj. à une v., à un cheval).

16. ^o*alowette* alouette : 19-4-1696 celle appellée l'~ (Pou). — Cf. B 118. — A Verviers, *c'è-st-one alôye* (« aloue ») alouette c'est une coquette (BDW 9, 62).

17. « biche » : 13-4-1734 une v. rouge dite la ~ (Hal). — Cf. R 82 *bichète*.

18. ^o*bouboutte* : 6-5-1766 une autre v. bridon ~ (Mas). — Cf. DL *bouboute* ou *bout'bouboute*, s.f., huppe vulgaire. — Appliqué à la v. par allusion au chignon (comp. *cwèfeye* 41, *wâkéye* 58) ?

19. ^o*bouquay* : 25-4-1736 une rouge bridon dit le grand ~ (Vi). — Cf. DL *boûké*, m., bouvillon; fig., lourdaud.

20. *ciêr* cerf : 23-4-1765 une v. rouge haumée appellé la haumée ciere (Det). — V. aussi brune 5.

21. *gade* chèvre : 9-4-1783 une rouge bridon nommée gatte (Del). — Comp. Rem., Not. ^o*gaadde* nom de v. (hapax), qui paraît cependant à interpréter plutôt *gayâde* gaillarde. — Il s'agit peut-être de vaches qui ont le pis trop petit, *ô pés d'gade* un pis de chèvre (cf. B 152).

22. ^o*roitelette* : 14-4-1744 une brune v. dite la ~ (Hal). — FEW 10, 369b « femelle du roitelet » (dep. Furetière 1690).

23. ^o*rosignol* : 15-4-1766 une 3^e rouge bridon nommée ~ (Det).

24. « souris » : 6-4-1793 une autre v. appellée souri (Ti). — Cf. R 81 *soris* grise.

25. *spirou* écureuil : 16-4-1785 les ~ (Det); 11-4-1792 une noir haumée dite ~ (Det). — Cf. R 80 *spirou* de couleur fauve.

C. Traits physiques

a) *Taille, grandeur, âge.*

26. ^o*bassette* : 10-4-1778 une rouge nommée ~ (Ma).

27. « court » : 14-3-1731 une 3^e appellé trop court (Vi).

28. ^o*finette* : 10-4-1749 une autre v. nommée ~ (Tho); 6-5-1766 une autre v. bridon ~ (Mas). — Cf. R 82; Rem., Not. (adj.).

29. « grande » : v. *bleûve* 4, *bridon* 38, *hwèrnêye* 39, rosette 13 // *grandeur* : 19-4-1696 celle appellée la ~ (Pou). Plutôt trait de caractère ?

30. « grasse » : 10-4-1749 une autre v. nommée la ~ (Tho).

31. *grêye* grêle : v. brune 5, corne 39.

32. « grosse » : 25-4-1736 une rouge haumée dite la petite ~ (Vi).

33. « haute » : 19-4-1696 une autre nommée la grande ~ (Pou).

34. « jeune » : v. *crâs boyé* 40, grise 9, ^ohauflaute 10, noire 11, rouge 12, rosette 13.

35. « petite » : v. « grise » 9, ^ohauflaute 10, etc.

36. « vieille » : v. « grise » 9, « rosette » 13, etc.

b) *Particularités physiques.*

37. *bârêye* barrée, dont le pelage est rayé : 16-4-1785 la jeune baurée (Det); 11-4-1792 une noir bridon dite Baurée (Det). — Cf. R 81 herv. *bârêye* (vache) barrée, qui a des barres, des lignes. — Emplois adj. : 11-4-1681 une autre v. noire baurée (Det); 24-4-1736 une rouge baurée au dos (Vi). Cf. aussi Rem., Not. ^obaree.

38. *bridon* petite bride, se dit d'un bovidé marqué d'une tache à la tête : 4-4-1738 la mal [*mâle méchante*] -- la fille del maule ~ (Vi); 23-4-1765 une autre appellée la grande ~ (Det); 28-10-1765 une v. nommée la grande ~ (Dev); 16-4-1785 la noire ~ (Det). — Cf. Rem., Not. (adj. et nom de v.). — Mention hervienne de l'adj. : 28-11-1789 deux v. et une genisse, toutes les trois de poil rouge, dont une a la face de la tête blanche et les deux autres marquées de blan vulgairement dit *bridon* (Re).

39. « corne » : 4-4-1689 l'une appellée la graille [*gréye*] ~ (Fra); 10-4-1764 une dite la laide ~ (Ler). // *coirnée, cwèrnêye* dagorne : 4-4-1689 la rouge ~ -- la noire ~ (Fra). // *hwèrnêye* id. : 10-4-1778 la grande rouge bridon hoirnée (Ma); 11-4-1792 une noir dite hoirnée (Det). — D'après B 113, les formes *cwèrnêye* et *hwèr-* sont synonymes : *elle est hwèrnêye* à L 56, Ve 4, *cwèr-* à Ve 5.

40. *crâs boyé* : 10-4-1764 une dite jeune craboay -- une dite belle craboay (Ler). — Peut-être v. sujette (ou dont la mère l'a été) à l'accident de vêlage appelé au pays de Herve *ô mostrèdje* un montrage : *l' gros boyé vêt foû* le gros boyau (rectum) sort (B 109).

41. *cwèfêye* coiffée : 28-10-1765 une autre La mal coefée (Dev). — Comp. *wâkêye* 58.

42. « dos » : 25-4-1736 une rouge, blanche queue, dite blanc dos (Vi).

43. « épaule » : 16-4-1785 la blanche épaule (Det).

44. « étoilette » : v. *steûlète* 54.

45. [°]euillet : v. bleûve 4. — Comparaison avec le grand œillet de juillet, attesté sous sa forme wall. (liég. *djalofrène*, DL) comme nom de v. au pays de Herve (R 83), en Wallonie malmédienne (Bastin) et, au 18^e s., à Lierneux et à Spa (Rem., Not. 73 et 106).

46. « fleur » : 15-4-1766 une rouge bridon appellée la ~ (Det).

47. « grognon » : 4-4-1738 la haumé ~ et la brune etoilette (Vi).

48. *hâmeye* qui a une large ligne sur le chanfrein : 1696 v. rouge 12; 4-4-1738 la haumée germalle [*djèrmale* jumelle] (Vi); 2-4-1749 une autre v. nommée la petite hamée Chau -- une autre v. nommée la haumée hend [cf. 84] -- une autre v. nommée la haumée de Wagné (Tho); 11-4-1792 une noir haumée dite haumée (Det). V. aussi *cièr* 20, grognon 47. — Cf. R 81 « qui a une *hâmeûre*, c.-à-d. une large ligne dans le chanfrein »; B 118 id.; Rem., Not. *hémé* (adj.) // *hâmote* : 26-11-1743 une rouge marquée en tête dite Haumote (Vi). — R glose *hêmote* (ard. : Body) « blanche et noire », sans le mettre en rapport avec *hâmeye*, alors qu'il n'en est qu'une variante; cf. Rem., Not. 143 *hêmote* (adj. et nom propre).

49. « mamelles » : 10-4-1778 une rouge bridon appellée trois ~ (Ma). — Comp. *tête* 56. — Cf. B 154 « Certaines vaches n'ont que *treûs têtes* trois mamelles; on doit *forer* la quatrième [Ve 7] ».

50. [°]motresse : 4-4-1689 l'une desdites v. est appellée la ~ (Fra). — P.-ê. *môteresse* monteresse, nom d'une v. taurelière.

51. [°]musquette : 2-4-1737 une rouge v. appellée la ~ (Han). — On pourrait y voir un dérivé de *musc* et penser à une

dénomination d'après la couleur (cf. FEW 19, 132b). Mais, d'après R, *muskète* désigne une v. à cornes retournées vers les yeux.

52. « queue » : 4-4-1689 trois v. - - la troisie[me] la court queue (Fra); 13-4-1734 une autre plus brune dite courte queue (Hal); 10-4-1764 une dite la longue queuuue (Ler); 23-4-1765 une autre appellée la blanche queue (Det). — D'après B, une longue queue caractérise les bonnes laitières.

53. « sabot » : 25-4-1736 une fauve coirnée haumée dite ~ (Vi). — Sabot caractéristique; ou bien dénomination du type *djalofrène* oillet (45), *Fleurète* : en Wallonie malmédienne, *sabot* ou *bleu sabot* désigne l'aconit Napel (J. BASTIN, *Plantes*, p. 208).

54. *steûlète*, étoilette, v. qui a une étoile en tête : 30-1-1685 une autre qui s'appelle la steulette (Fra); 4-4-1738 la brune etoilette (Vi); 24-3-1741 une troisième brune etoilette (Delh); 10-4-1749 une v. nommée steullette (Tho); 23-10-1766 une v. nommée steulette (Mas); 11-4-1792 une aguesse dite steullette (Det). — Cf. R 81, B 118; Rem., Not. *Steulette* nom de v., *steûlète* et **stellé*, adj.; DRo; DL ...

55. « tête » : 28-10-1765 une autre [nommée] la blanche tete (Dev).

56. *tête* mamelle : 4-4-1738 les trois tetes (Vi). — Cf. mamelles 49.

57. « visage » : 2-4-1749 une autre v. nommée le demy ~ (Tho). — Probt tête divisée par des couleurs différentes.

58. *wâkêye* coiffée : 4-4-1689 la bien waukie (Fra); 18-4-

1739 une autre appellée bien waquée (Deh). — Comp. *cwèfèye* 41.

59. « yeux » : 6-12-1795 la v. rouge appellée les yeux noire (Ti).

D. Traits de caractère

60. *°damselle* : 4-4-1689 une appellée la ~ (Fra). — Comp. « iouffer 62. — Cf. R 82 *mam'zèle*.

61. « gâtée » : 20-4-1758 une autre v. brune haumée dite la jeune ~ (Mas).

62. « iouffer » : 11-4-1792 une noir et blanche dite ~ (Det). — Correspondant german. de 60.

63. *mérète* petite mère (DL) : 2-6-1689 une appellée la jeune merette (Per).

64. *miloûde* doucereuse, minaudière : 25-4-1736 une rouge dite miloute (Vi); 7-4-1752 une autre v. nommée la miloude (Mas); 16-4-1785 la miloute (Det); 12-4-1792 une noir étoillée dite miloute (Det). — Cf. DL (d'après Lobet, et à Trembleur L 43).

65. « parfaite » : 28-10-1765 une autre [nommée] la ~ (Dev).

66. *royène* reine (arch.) : 15-4-1760 la troisième aussi rouge nommée la Roeienne (Mas). — Noter que *Royen* est un nom de famille connu au pays de Herve; en ce cas, ranger sous E.

67. *soûrète* sœurette (DL) : 20-4-1758 une autre v. brune bridon ditte sourette (Mas).

E. Origine.

a) *Race, provenance.*

68. *°ardinoise* ardennaise : 10-4-1749 une v. nommée dernière ~ (Tho).

69. *°friseresse* : 19-4-1696 d'une petite grise haumée et d'une petite rouge aussi hamée, ~ une et l'autre, ainsi appellée (Pou). — Cf. Rem., Not. 129, qui, comparant à *croléye* frisée, nom de v. (R 82), conjecture 'frisée, bouclée'. Nous pensons plutôt à 'frisonne, de Frise'.

70. *°liegeoise* : 19-4-1696 une rouge appellée jeune ~ -- la petite ~ (Pou).

71. *°tiche* : 11-4-1792 une taflée [tavelée] hammée dite ~ (Det). — Wall. *tīhe* thioise.

b) *Noms de lieux* (ces noms peuvent aussi être des noms de famille; si c'était le cas, à classer ci-dessous, sous c).

72. *Àbe* Aubel Ve 4 : 10-4-1749 une autre v. nommée petite d'Aube (Tho).

73. Andrimont Ve 17 : 10-4-1778 une autre rouge bridon nommée ~ (Ma); 23-4-1765 une autre appellée la Nandrimon (Det). — *°Nandrimon* < *èn-âdrimont*, ou *à-n-* (ETW 4).

74. *Bièrlō* Berloz W 25 : 16-4-1785 la noire Bierlo -- la jeune Bierlo (Det).

75. Charneux Ve 6 : 2-6-1689 une appellée celle de ~ (Per).

76. Clermont Ve 8 : 20-4-1738 une autre v. brune ~ (Mas).

77. Faucomont, Valkenburg : 25-4-1736 une jeune rouge
bridon nommée jeune ~ (Vi).

78. Foron Fouron : 10-4-1749 une autre v. nommée ~
(Tho).

79. °Hezelle : 25-4-1736 une brune haumée dite la vieille
~ - - une rouge bridon dite jeune ~s (Vi). — Top. très répandu
(cf. REM., *H²*, p. 241-242); not^t *ds hèzèles* à Charneux Ve 6.

80. °Hokelbach, hameau de Henri-Chapelle : v. *fâve*, 8.

81. *Lambièrmont* Lambermont Ve 21 : 10-4-1749 une autre
v. nommée Lambiermont (Tho).

82. Thimister Ve 7 : 10-4-1778 une rouge nommée ~ (Ma).

83. Wegnez Ve 27 : v. *hâmeye* 48, rouge 12.

84. Xhendelesse Ve 13 : v. *hâmeye* 48 (abrégé en *hend*).

85. °Xheneumont : 15-4-1760 une autre rouge appellée la
~ (Ma). — L.d. de Battice Ve 11; en wall. *h'leûmô* (ETW).

c) *Noms de personnes* (anciens propriétaires, vendeurs ...).

86. Blome : 11-4-1792 une noir et blanche dite ~ (Det).
— Ce pourrait être aussi le correspondant german. de « la
fleur » 46 (comp. 60 et 62).

87. Bragard : 20-4-1758 une autre v. rouge dite Bragarde
(Mas); 6-5-1766 une autre v. bridon bragard (Id.). — Pour-
rait être aussi l'adj. *bragård* fanfaron (DL).

88. Carabin : 8-11-1748 une v. dite la ~ (Gui).

89. Clein : 20-4-1738 une autre vache brune ~ (Mas). — P.-é. correspondant german. de petite 35 (comp. 86).
90. Dewez : 20-4-1758 une autre v. rouge la ~ (Mas).
91. °Goris : 6-5-1766 une autre v. nommée ~ (Mas). — Georis, Joris.
92. Houroux : 23-7-1684 la quattriesme partie ou lots aurat la noire v. Manguet et la rouge Jacqmin Houroux (Hag).
93. Hubinon : 10-4-1778 une rouge bridon nommée ~ (Ma).
94. *Idouïle*, prénom, dimin. de Ide : 13-10-1681 une d'elles qu'elle appelle à son meilleur sens belle Idoule (Fra).
95. Jardon : 14-3-1731 la haumée ~ (Vi); 10-4-1778 une autre blanche nommée ~ (Ma).
96. Lambrette : 10-4-1764 une dite ~ (Ler).
97. °Lisbeth : 10-4-1764 une dite noire ~ -- une dite jeune ~ (Ler). Cf. aussi Raquette 106. — *Lîz'bèt'* Élisabeth.
98. Lisette : 10-4-1778 une rouge bridon nommé ~ (Ma).
99. Litenant : 10-4-1764 une dite ~ (Ler).
100. Manguet : v. Houroux 92.
101. °Mectelle : 16-4-1785 la ~ (Det). — Mathilde (v. DL *mèh'tèl*).
102. Moutze : 25-4-1736 une rouge haumée dite la vieille ~ -- une rouge bridon appellée la jeune ~ (Vi).

103. Peerboome : 11-4-1792 une grise haumée dite ~ (Det).

104. Petitbois : 20-4-1758 une autre v. rouge haumée Le petit bois (Ma).

105. Radet : 13-1-1716 une autre appellée ~ (Deh).

106. Raquette : 10-4-1764 une dit Lisbeth ~ (Ler).

107. Rasquin : 28-10-1765 une nommée la ~ (Dev).

108. Sauvenier : 11-4-1782 une rouge bridon nommée jeune ~ (Re).

109. Scholte : 15-4-1766 une v. rouge bridon appellée ~ (Det).

110. Springuelle : 16-4-1785 la jeune ~ (Det); 11-4-1792 une rouge et blanche dite Spriguel (Det).

111. Xhoka(u) : 2-4-1749 une v. nommée vieu Xhokau ---- une autre v. nommée la jeune Xhoka (Tho). — Comme nom de famille : 14-7-1700 Jean Xhokau dit de fer (Pou).

F. Divers

112. *°bottresse* : 10-4-1764 une dite ~ (Ler). — Cf. w. *bote-rèsse* porteuse de hotte.

113. *°esteu* : 26-11-1743 une rouge bridon dite ~ (Vi).

114. *°fer des chevaux* : 18-4-1739 une autre rouge nommée ~ (Deh).

115. *°feulendor* : 11-4-1792 une rouge bridon dite ~ (Det).

116. *°fruivette* : 31-1-1720 une rouge nommée ~ (Deh).

117. *°grauve* : 10-4-1764 une v. dit la ~ (Ler). — Cf. DL
graue griffe, agrawe personne cupide ?

118. *°Swartz-oche* : 11-4-1792 une grise dite ~ (Det),

Index alphabétique

<i>Abe</i>	72	<i>crâs boyé</i>	40
<i>aguèce</i>	15	<i>cwèfeye</i>	41
<i>°alowette</i>	16	<i>°damselle</i>	60
<i>Andrimont</i>	73	<i>Deweze</i>	90
<i>°ardinoise</i>	68	<i>djoléye</i>	7
<i>bârêye</i>	37	<i>dos</i>	42
<i>°bassette</i>	26	<i>épaule</i>	43
<i>biche</i>	17	<i>°esteu</i>	113
<i>Bièrlô</i>	74	<i>étoilette</i>	44
<i>°bisay</i>	1	<i>°euillet</i>	45
<i>blanc</i>	2	<i>Faucomont</i>	77
<i>blèsse</i>	3	<i>fâve</i>	8
<i>bleûve</i>	4	<i>fer des chevaux</i>	114
<i>Blome</i>	86	<i>feulendor</i>	115
<i>°bottresse</i>	112	<i>finette</i>	28
<i>°bouboutte</i>	18	<i>fleur</i>	46
<i>°bouquay</i>	19	<i>Foron</i>	78
<i>Bragart</i>	87	<i>friseresse</i>	69
<i>bridon</i>	38	<i>fruivette</i>	116
<i>brune</i>	5	<i>gade</i>	21
<i>burnon</i>	6	<i>gâtée</i>	61
<i>Carabin</i>	88	<i>°Goiris</i>	91
<i>Charneux</i>	75	<i>grande</i>	29
<i>ciêr</i>	20	<i>grasse</i>	30
<i>Clein</i>	89	<i>°grauve</i>	117
<i>Clermont</i>	76	<i>grêye</i>	31
<i>°coirnée</i>	39	<i>grise</i>	9
<i>corne</i>	39		
<i>court</i>	27		

grognon 47
 grosse 32

hâmêye 48
[°]*hauflaute* 10
 haute 33
[°]Hezelle 79
[°]Hokelbach 80
 Houroux 92
 Hubinon 93
hwèrnêye 39

Idoûle 94
[°]*iouffer* 62

 Jardon 95
 jeune 34

Lambièrmont 81
 Lambrette 96
[°]liegeoise 70
[°]Lisbeth 97
 Lisette 98
 Litenant 99

 mamelles 49
 Manguet 100
[°]*Mectelle* 101
mérète 63
[°]*miloûde* 64
[°]*motresse* 50
 Moutze 102
[°]*musquette* 51

 noire 11

 parfaite 65
 Peerboome 103
 Petitbois 104
[°]*petitte* 35

 queue 52

 Radet 105
 Raquette 106
 Rasquin 107
[°]*roitelette* 22
 rosette 13
[°]*rosignol* 23
 rouge 12
royène 66

 sabot 53
 Sauvenier 108
 Scholte 109
 souris 24
soûrète 67
spirou 25
 Springuelle 110
stéûlète 54
 Swartz-oche 118

tchamossêye 14
 tête 55
tête 56
 Thimister 82
[°]*tiche* 71

 vieille 36
 visage 57

wâkêye 58
 Wegnez 87

 yeux 59

 Xhendelesse 84
[°]Xheneumont 84
 Xhoka(u) 111

Sources et abréviations.

Tous les noms recueillis proviennent de protocoles de notaires de Herve (Archives de l'État, dépôt de Liège) :

Deh	: Dehalleux C.D.	Ma	: Masson G.J.
Delh	: Delhez M.	Man	: Mangay N.
Det	: Detiège J.F.	Mas	: Masset J.G. (1737-46)
Dev	: Devignes H.B.		Masset A.A.J. (1749-79)
Fra	: Fraikin G.	Per	: Peralta J.
Gui	: Guillot H.G.J.	Pou	: Poulet O.
Hag	: Haglesteinne A.	Re	: Rensonnet J.J.
Hal	: Halleux M.	Tho	: Thonet J.J.
Han	: Hannot J.G.	Ti	: Tiquet D.J.
Ler	: Leruth A.J.	Vi	: Vieillevoye J.

Annie STAS

Mots composés en Belgique romane

Pour l'ensemble des parlers belgo-romans, la composition a été étudiée de manière moins systématique encore que la dérivation.

Un répertoire aussi exhaustif que possible des procédés et des formations serait indispensable pour en évaluer l'importance et l'originalité, tant sur le plan régional que par rapport au français.

Dans le but de permettre une première synthèse sur le sujet, nous avons décidé d'ouvrir une nouvelle rubrique, que nous souhaitons régulière et collective, dans laquelle devrait être recensé et examiné l'ensemble des mots composés attestés dans les parlers belgo-romans. Cette approche sera dispersée — les chapitres se succédant non dans un ordre logique, mais en fonction des opportunités — et forcément lacunaire — mais des compléments pourront être constamment apportés.

I. Substantifs du type « porte + NOM ».

Dans un prochain article, je me propose de passer en revue les subst. composés du type verbe + nom complt d'objet : ex. liég. *bâhe-cou* « baise-cul » petite barrière à enjamber, *bat'-feû* « bat-feu » briquet, gaum. *chère-cu* « (de) chire-cul » gros coin en bois pour fendre une souche (« cul » d'arbre) ...

Je ne m'occuperaï ici que de certaines formations de ce groupe, celles à partir du verbe « porte », parce qu'elles sont très nombreuses, dans les patois et surtout dans les documents d'archives.

Pour l'ensemble des parlers gallo-romans, le FEW (9, 209-215) recense des dizaines de formations ¹porte + N¹.

Dans les parlers belgo-romans actuels, à en juger d'après les lexiques, ces composés, bien que relativement plus nombreux que ceux formés sur d'autres verbes, montent à peine à une trentaine, et la plupart d'entre eux sont des emprunts au fr., plus ou moins récents, plus ou moins adaptés, comme en témoignent la forme du verbe, en général, et celle du substantif, dans certains cas.

Dressons-en la liste (1) :

1. ¹porte-bagages¹ : *pouûrte-bagâdjes* Copp.; *pouûrte-bagatches* St-Lég.
2. ¹porte-billets¹ : *pouûrte billets* St-Lég.
3. ¹p.-bonheur¹ : *pouûrte-bouneur* Copp.; *pôrte boneûr* Franc.; *pôrte-bouneûr* Mass.; *pouûrte-bounheur* St-Lég.
4. ¹porte-brancards¹ : *porté-brancârds* To 13 (ALW 9, 191b, dossière, partie du harnais).
5. ¹p.-cartes¹ : *pouûrte-cartes* St-Lég.
6. ¹p.-cigare¹ : *pôr-cigâre* DL; -âre Wis.; « *pôrte-cigâre* » Semer-tier (BSW 38, 1898, 171); *pôr-cigare* Copp.; *por-cigare* Depr.-Nop.; *pôrte-cigâre* Mass.; *pouûrte-cigare* St-Lég. // ¹p.-cigarette¹ Wis.; St-Lég.
7. ¹p.-clés¹ : *pouûrte-cléy(e)s* St-Lég.
8. ¹p.-crayon¹ : *pôr-crêyon* DL, Wis.; -*crêyon* Copp.; *pôrte-crêyon* Mass.
9. ¹p.-drapeau¹ : *pôr-drapô* DL; -*pâ* Wis.; *pordrapia* Pirs.; *pôr-drapeau* (ou *pouûrte-*) Copp.; *pouûrte-drapeau* St-Lég.

(1) Les abréviations renvoient à des dictionnaires et lexiques bien connus : Copp[ens] Ni 1; Delm[otte] Mo 1; Depr[être]-Nop[ère] Centre; DL : Haust, *Dict. liég.*; Franc[ard] Ma 51; Gaz[iaux] Ni 67; Léon[ard], *Lex. namurois*; Mass[onnet] Vi 5; Pirs[oul] Na 1; Ren[ard] To 99; Se[ius] My 1; St-Lég[er] Vi 34; Vill[ers] My 1; Wis[imus] Ve 1.
— Dans certains (Mass. notamment) figurent p.-é. des termes non réellement usités (cf. 12).

Le composé type est généralement écrit avec un trait d'union, quel que soit l'usage actuel.

10. 「p.-enseigne」 (= p.-drapeau) : *pôrte-ansègne* Sc.
11. 「p.-épée」 : *pôrte-épée* Sc.
12. 「p.-faix」 : *pôrtufés* Mass.
13. 「p.-feu」 : *porte-feu* Delm.
14. 「p.-feuille」 : *pôrtéfeûye* DL, Wis.; *-tu-* La Gleize (L. Rem.); *portéfouye* Pirs.; *pôrtè-* Léon.; *pôrtufuye* Mass.
15. 「p.-formes」 (de cordonnier, généralt fixé au mur de l'atelier) : *pwate-fôumes* Na 109 (Lurquin, BSW 52, 149).
16. 「p.-gerbes」 : Jauchelette Ni 67, *porte-jérbes* (néol.) Gaz.
17. 「p.-graines」 : *porte-graines*, f., plante racineuse telle que betterave destinée à produire de la semence Ren.
18. 「p.-lettres」^(*) : *porté-lettres* Ren.
19. 「p.-malheur」 : *pôrte-maleûr* Mass.; *pouôrte-malheur* St-Lég.
20. 「p.-manger」 : *pôr-manjer* DL, Wis.
21. 「p.-manteau」 : *pôr-mantô* DL (ou qfq. *-tê*), Wis.; *pôrte-mantê* Sc.; *pormantau* Pirs.; *pôrtemantau* Léon.; *pouôrte-mantîè* St-Lég.
22. 「p.-monnaie」 : *pôr-manôye* DL, Wis., Pirs. (ou *-monèye*); *pôrte-monèye* Sc.; *pôrte-manôye* Léon.; *pôrte-* Na 84 (Mélin); *porte-manoye* (arch.) ou *poûrte-* ou *poûr-* Copp.; *por-mounwaye* Depr.-Nop.; *pôrte-munôye* Mass.; *pouôrte-monnaie* St-Lég.
23. 「p.-montre」 : *pôr-monte* DL (d'après Forir).
24. 「p.-mouchette」 : *pôr-mouchète* DL (d'après Forir).
25. 「p.-panier」 : « *porpani* » colporteur Vill.
26. 「p.-paquets」 : *porte-paquèts* Mélen L 71; La Gleize Ve 39 ...
27. 「p.-plume」 : *pôrteplume* DL, Wis., Léon.; *portè-* Pirs.; *-té*- Ren.; *poûrte-* Copp.; *pôrtu-* Mass.
28. 「p.-sucré」 : « *portusouck* » sucrier Vill.
29. 「p.-traits」 : *pwête-trêt* DL; *pwête-trêts* Ve 32 (ALW 9, 191b); *portè-trêt* sangle placée entre la queue et le *pania* [selle rustique], supportant les traits (Dascotte, *Élevage dans le Centre*, p. 73).
30. 「p.-vis」 : *pôrte vis* (t. d'armurier) pièce en forme d'S (---) par où passent les deux vis qui tiennent la platine (Closset, BSW 32, p. 248).
31. 「p.-voix」 : *pôrtuvwas* Sc.; *poûrte vwè* Copp.

(*) Différent du subst. fém. *portelète* Ren., *-tê-* Depr.-Nop. 'porte d'agrafe', diminutif de *porta* (FEW 9, 200b).

On peut le constater, dans l'aire proprement wall., où le verbe devrait être normalement diphongué (*pwète, pwate*), on n'a rencontré que deux formes régulières : en namurois, le nom d'un instrument de cordonnier, *pwate-foûmes*, 15; en liégeois et dans le Centre, celui d'une pièce de harnais, *pwète-trêt* ..., 29. Dans toutes les autres formations, le verbe est le fr. *porte*, repris tel quel ou adapté, et, en ce cas, de façons multiples : en liég. et en verv., *pôr* le plus souvent, *pôrte* quelquefois; en malm., *pôr* (un cas chez Vill. : 25), *pôrte* et *pôrtu*; en nam., *por*, *pôr* et *portè* Pirs.), *pôrte* et *pôrtè* (Léon.).

Dans les aires non wall., où 'porte' ne se diphongue pas (exception faite de la diphongaison secondaire du gaum. méridional), le verbe est moins multiforme en général; et la réduction du groupe consonantique final, souvent inexistante : *porte* et *porté* à Wiers (Ren.), *pôrte* et *pôrtu* à Chasse-pierre (Mass.), *pouôrte* seul à St-Léger; cependant, c'est en aclot (Copp.) qu'apparaît la plus grande diversité : *pôr*, *porte*, *pôrte*, *pôrtè*. Dans ces parlers non-wallons, la forme du verbe correspond assez souvent à la forme patoise, que celle-ci soit différente de la f. fr. (St-Léger *pouôrte*, Mass. *pôrte*, Copp. *pôrte*) ou qu'elle soit identique (Ren. *porte*). Si on ne peut ici prouver l'emprunt, on ne doit pas non plus l'exclure. Beaucoup plus différents du fr., les parlers wallons ont refusé l'assimilation totale que des parlers plus proches pouvaient réaliser plus facilement.

Même, en wallon et surtout en liégeois, le substantif qui suit le verbe a souvent, lui aussi, la forme d'un gallicisme : cf. notamment liég. *drapô* 9, *feûye* 14, *manjer* 20, *mantô* 21, *mouchète* 24, *plume* 27; malm. *ansègne* 10, *épée* 11. A St-Léger, le subst. est plus souvent conforme à la phonétique locale (*bounheur* 3, *mantiè* 21; mais *drapeau* 9).

Malgré leur aspect souvent étranger et leur caractère relativement récent, ces composés font incontestablement partie du lexique dialectal, auquel ils contribuent à donner cette

apparence hybride qui s'accentue avec le temps. Quelques-uns, pourtant, sont en voie de disparition et certains sont aujourd'hui désuets (v. par ex. 23, 24, 25, 28); mais il en existe très probablement d'autres que les auteurs de lexiques, peu soucieux d'accumuler les néologismes, ont négligé de noter (cf. 26).

Les composés relevés servent pour la plupart à dénommer des objets⁽³⁾; un seul, d'ailleurs ancien, désignait une personne (« *porpani* » Vill.); un autre, qui a la particularité d'être le seul féminin de l'ensemble, est appliqué à une plante (« *porte-graines* »¹, 17).

Dans les archives de la région liégeoise⁽⁴⁾, les composés « porte + N » sont beaucoup plus nombreux que dans l'ensemble des patois belgo-romans actuels : j'en ai recensé près d'une centaine. Ce sont, évidemment, des formations françaises et rien ne prouve qu'elles avaient reçu droit de cité en wallon. Si la chose est vraisemblable pour les plus courantes, il est impossible de l'établir dans la plupart des cas. Cependant, quelques graphies trahissent une légère adaptation à la phonétique dialectale : la voyelle caduque du fr. est exceptionnellement remplacée par *i* (°*portivisse* 1722, 1742) ou par *u* (°*portufrasse* 1655, s. v° °*port flasque*) comme cela se produit dans plusieurs emprunts que le liégeois a faits au fr.; quant à la graphie, plus courante, °*port*, elle note peut-être la simplification du groupe conson. final devant consonne que les formes modernes ont souvent réalisée (*pôr*).

Plus importante apparaît l'originalité, tant par rapport au fr. central que par rapport au wallon, que constitue la réin-

(3) « p. bonheur » et « p. malheur » ont un sens plus général.

(4) Documents lexicaux d'Ardenne liégeoise publiés par L. Remacle et surtout documents inédits provenant des protocoles de notaires de Liège et de Herve (Archives de l'Etat, dépôt de Liège).

terprétation fréquente du verbe en substantif : *« porte* (vb.) + N¹ > *« porte* (subst.) + prép. *de* + N¹⁽⁵⁾. Pour plusieurs composés, les deux formes existent concurremment, et il arrive que, dans notre documentation du moins, le composé sur *°port(e)* subst. soit attesté avant celui sur *°port(e)* verbe⁽⁶⁾; il arrive même qu'il soit seul attesté (cf. *°port de lambe*, *°p. de succade*, mais comp. *°p. lamponette*, *°p. sucre*). Il ne paraît pas douteux, néanmoins, que ces formes sont secondaires.

Un effet curieux résulte de la réinterprétation : devenu subst., *°port(e)* 'support' peut anéantir l'expression qui lui a donné naissance puisqu'il en est détachable (*« une espée et le porte d'icelle*; *°un fer à polir avec son port*). En principe, des mentions comme celles que nous venons de citer ne devraient pas figurer dans notre liste de mots composés; c'est pour permettre d'en éclairer l'histoire et les avatars que nous les signalons (en fin de rubriques, si les autres formations existent).

Tous les composés proprement dits n'étaient pas eux-mêmes entièrement figés; ou, du moins, la vitalité du procédé était-elle si grande qu'il était loisible de créer des formations complexes pour satisfaire à la précision (1735 *°un port habit et manteau*; *°port huile et vinaigre*) ou à la brièveté (1756 *°six portes tant plats qu'assiettes*).

A l'exception de *portefeuille*, toujours fém., tous les composés que nous avons recensés sont d'ordinaire masculins,

⁽⁵⁾ Le même phénomène se constate avec les composés *garde + N¹*.

⁽⁶⁾ Voici, à titre d'indication, quelques dates d'apparition dans notre corpus de la forme verbale (*°p. + N¹*) et de la forme substantive (*°p. + de + N¹*) : *assiette* 1675/1671; *drap de mains* 1655/1699; *feuille* 1731/1722; *habit* 1709/1739; *huile* 1718/1731; *manteau* 1676/1699; *mousqueton* 1668/1662; *peigne* 1658/1667; *°peruque* 1743/1731; *plat* 1711/1745; *poele* 1704/1722; *pot* 1681/1721.

mais il y a quelques exceptions sporadiques (*une p. assiette* 1700; *une p. bougie* 1724; *une p. mouchette* 1718; *une p. peine* 1716). On se bornera à constater le fait, en observant que, sauf pour le dernier exemple, le substantif complément, dans ces cas exceptionnels, est fém. et qu'il a pu donner son genre au composé.

Au 18^e s., les composés 'porte + N' sont à la mode et on a le sentiment qu'il s'en invente constamment, dont certains n'ont peut-être qu'une vie éphémère. Nul doute que la liste, déjà longue pourtant, que nous avons dressée, pour une aire très réduite, ne s'enrichisse fortement au fil des dépouilllements d'archives. Telle qu'elle est, elle nous paraît avoir déjà une certaine utilité et contribuer à la connaissance de la langue écrite autrefois dans la région liégeoise et du français en général. Plusieurs composés sont inédits; d'autres sont intéressants par leur sens ou par leur date.

En tête d'article, nous mettons, lorsque c'est possible, la forme française avec la traduction et la datation du FEW; autrement, une forme d'archives, la plus ancienne ou la plus courante. Le cas échéant, les mentions 'porte + N' sont suivies, après un signe de séparation (= =), des mentions 'porte + de + N', puis de 'porte' détaché.

porte-allumettes boîte à all., dep. Besch. 1845 (FEW 9, 209b) : 17-2-1738 deux portes allumettes de fer blanc (J. F. Babou); 12-10-1747 porte alumette de fer blanc (N. J. Lambinon); 11-7-1749 un porte allumettes et deux chandeliers de cuivre (J. F. Babou); 22-9-1759 un portalumette de cuivre (G. Duchesne); 1767 un port alumette de cuivre (J. N. Moreau 29); Herve 5-12-1786 un port allumettes (J. J. Rensonnet); 8-6-1791 un port alumette de cuivre (J. B. Caltrou); = = 9-7-1731 un **port d'allumettes** (Caverenne).

port-armanack (Verviers 1763 : REM. Not.).

porte-assiette cercle en bois, etc., qu'on met sous les assiettes chaudes 1653-Lar. 1932, Hav. (FEW 9, 209b) : 27-9-1675 un port assiette de fer (H. Léonard); 7-8-1699 2 port assiettes d'estain (Cave-

renne); 27-12-1700 deux petits basins avec une porte assiette (A. Thon-nart 464); 24-1-1708 un port assiette de stain (Bouxhée 83); 11-11-1719 quattres portes assiettes, le tout de cuivre (E. Beaufort 183); 19-1-1720 deux port assiette de fer à trois pieds (F. Lesuysse); 8-4-1727 deux ports assiettes d'eten (J. G. Collinet); 18-11-1728 deux portes assiettes de cuivre (J. M. Dardespinne); 4-3-1756 six portes tant plats qu'assiettes (S. Lhoist); 10-4-1762 deux porte assiette d'etain (L. Gellée); 15-4-1777 un port assiettes de fer à rechauffer les assiettes (J. N. Moreau); Herve 27-5-1786 un port assiettes de planche (J. J. Rensonnet); = = 6-6-1671 sa grande assiette avec les deux **port d'assiettes** d'argent (Woot Detrixhe); 17-3-1674 deux portes d'assiettes de fer (G. Dufresne); 15-4-1679 2 portes d'assiettes (G. F. Pauwea); 26-1-1682 trois port d'assiettes de fer avec trois coronnes de cuivre (J. Léonard 94); 25-6-1708 un port d'assiettes (Caverenne); 22-1-1727 deux ports d'assiettes d'eten (J. G. Collinet; cf. ci-dessus 8-4-1727); 24-11-1729 trois ports d'assiettes d'osier (G. Debleret); 31-7-1730 un grand porte d'assiette (J. M. Dardespinne); 12-8-1733 deux portes d'assiette d'eten (N. Crahay); 24-3-1738 un service d'osiez et 2 ports d'assiette (G. Nihet); 27-3-1749 deux ports d'assiettes (J. R. Demathieu); = = 2-4-1701 32 assiettes avec 2 **port** de fer (H. Devillers).

port-bac de moulin : Malmedy 1755 le bac, ventrerie [v. ventellerie] et le ~ (REM., Not.).

porte-baguette : 1720 une lacette [boîte] remplie de porte bagette de pistolet (Firquet 17). Cf. FEW 9, 209b, autre sens : rainure du fût d'une arme à feu destinée à recevoir la baguette.

porte-balance tringle verticale munie d'un crochet à laquelle on suspend une petite balance Enc. 1765-Lar. 1932 (FEW 9, 209b) : 30-4-1733 un port balanse (G. Duchesne); = = 10-1-1740 deux balances avec leurs **ports** de cuivre (T. Heyne).

porte-bougie Metz, s.d., chandelier en cuivre; 1728 canule qui sert à diriger la bougie dans l'urètre (FEW 9, 210a); dans nos ex., prob^t chandelier : 8-3-1724 une ~ de cuivre (G. L. Leonis); 17-10-1724 un port bougie (Firquet 314v^o); 8-2-1752 un port bougie de fer (P. J. Quiriny); 26-1-1770 un ~s (L. D. Lhoist).

port bouillons (cité parmi des ustensiles ménagers; manque à FEW) : 17-12-1743 2 escuelles · 2 ~ · 3 moutardiers (T. Dethier).

porte-bouquet plateau sur lequel les dames posent leurs bouquets Rich. 1680-Fér. 1787; petit vase à fleurs, dep. 1869 (FEW 9, 210a) : 29-8-1718 un porte bouquet de porcelaine (Caverenne); 15-11-1737

six porte boucquet d'étain (J. F. Babou); 24-1-1740 deux port bouquets (J. Gillissenne); 16-1-1766 deux ports bouquets de bois (N. J. Lambinon).

porte-bouteilles divers sens, le plus ancien dep. 1790 : FEW 9, 210a; dans nos ex., support, en bois décoré de Spa, en marbre, en argent ... : 30-8-1716 un porte bouteille d'argent (M. Goffard); 31-8-1723 un porte bouteille (Caverenne); Herve 16-2-1725 un port bouteille (Masset); 9-7-1725 un port bouteil de marbre (S. D. Taury); 31-7-1730 un port bouteil (J. M. Dardespinne); 25-10-1730 un port bouteille (G. F. Clermont); 18-9-1732 un port bouteille de vernis de Spa (S. D. Taury); 26-9-1733 un port bouteil de marbre (Caverenne); 10-12-1734 un port bouteille de Spaz (N. Crahay); 22-12-1734 un port bouteilles d'huile et vinaigre - - - des bouteilles d'huile et vinaigre avec le port (H. A. Deamoré 100 et 95); 17-2-1738 un porte bouteil de bois (J. F. Babou); 24-3-1738 un port bouteille de bois (G. Nihet); 5-9-1740 un vieux port bouteil (G. Duchesne); 11-12-1745 une table octogone avec un port bouteille de Spa (G. Duchesne); 8-2-1752 un port bouteille (P. J. Quiriny); Herve 23-9-1758 deux ports bouteilles, dont un de Spa et l'autre en sculpture (J. A. Lemoine); Verviers 1763 un port bouteilles (REM, *Not.*); 13-6-1771 un port bouteille de bois (J. N. Moreau).

port de brise feu : 15-4-1777 un brise feu d'osiers avec son port (J. N. Moreau).

porte-broche manche muni d'une virole de fer et d'une vis de pression pour emmancher les broches SavBr 1713-Lar. 1932 (FEW 9, 210a) : 5-4-1717 le pied de fer du rotisseur, des ports broches (F. Fexha); 19-4-1742 une vieille broche de fer avec son port broche aussi de fer (P. N. Catoir); 10-6-1778 une coupe [couple, paire] de port broche (A. J. Pirlot).

porte calotte : 23-11-1669 ung ~ (G. F. Pauwea). — Manque à FEW.

porte-carabine crochet au bas de la bandoulière d'un cavalier pour supporter la car., dep. 1817 (FEW 9, 210b) : 23-12-1655 deux port carabinne (Dufresne). — Ici, objet p.-è. différent : comp. ci-dessous *p.-fusil*.

porte-carafe porte-bouteille, dep. 1781 (FEW 9, 210b) : 7-1-1730 deux portes carafes d'argent avec les carafes de cristal (Firquet 271); 7-2-1730 un port caraffe d'argent (S. D. Taury); 1-4-1767 un port

caraffe d'etain (J. N. Moreau); 31-5-1768 un port caraffe (L. Gellée); 15-4-1777 un port caraffes d'etain avec ses caraffes (J. N. Moreau).

°**port caraffine** : Herve 11-5-1764 un ~ d'etain (A. A. J. Masset). — Aj. °*caraffine* FEW 19, 52a.

°**port casserole** : 2-3-1784 un pied de lechefrite, un ~ pendant (G. Faudeur). — Manque FEW 9, 210b.

porte-chandelier guéridon, 1751-Land. 1851 (FEW 9, 210b) : 10-6-1778 trois ports chandeliers de bois (A. J. Pirlot).

°**port chandelles** : 9-2-1759 6 petits ~ de fer blanc (J. R. Demathieu). — Manque FEW 9, 210b. Cp. *p. bougie*.

porte-col agrafe qui retient le collet, 1761-Enc. 1771 ... (FEW 9, 210b) : 26-12-1754 un porte colle à pieres (L. Gellée).

porte-collet pièce de carton ou de baleine à laquelle on attache le collet, Ac. 1718-1869 (FEW 9, 211a) : 26-3-1721 trois portes collet (Caverenne); 10-3-1728 un port collez (Id.); 9-9-1744 une paire de port collet (G. Debléret); 17-6-1748 une sutanelle avec camisolle et trois port colé (G. Duchesne).

°**port craye** porte-craie : Herve 5-12-1786 un ~ (J. J. Rensonnet). — Manque FEW 9, 211a.

°**port de croissant** : Herve 26-1-1761 un port d'oreilletts ou de croissant d'argent (A. A. J. Masset). — Les deux subst., *croissant* et *oreilletts* désignent des 'boucles d'oreilles'.

°**port crucifix** : 8-5-1738 un ~ (N. J. Lambinon). — Manque FEW 9, 211a.

°**port cuilliers** : 1647 ung ~ bois (Lien); 8-2-1748 un sucrier avec son port cuillieries argent de Baviere (J. R. Demathieu). — Manque FEW 9, 211a.

°**port dessert** : 27-3-1749 un ~ (J. R. Demathieu); 16-7-1754 un port deserve d'osier (N. Hauzeur). — Manque à FEW. Pour °*desserve* cf. REM., *Not.* 105 et 290.

°**port-dos** : Verviers 1799 deux batans de fleaux, un ~ et un cousin à dentelle (REM., *Not.*, glosé « hotte ? »). — Manque FEW.

porte drap de main : 12-5-1655 ung port drap de main (Gangelt 381); 5-1-1669 un petit baston d'un ~ (Q. Gilart); 5-4-1674 ~s (Deltignée); 10-9-1745 un port drap de main (M. Defraisne); Herve 29-9-1783 un port draps main (J. J. Rensonnet); == 26-11-1699 un **port de drap de main** (P. Malmendy 287); 18-5-1702 un port de drap de main (Wasseege 76v^o); Herve 11-4-1778 un port de drap

de mains (G. J. Masson). — Liég. (et fr. rég.) *drap d' min* essuie-main; le composé manque à FEW. — Comp. ci-dessous [°]*p. essuie mains*, [°]*p. suair*, [°]*p. sueur*.

[°]**port-ecoille** : Verviers 1763 quatre petits plats et un ~ (REM., Not., qui renvoie à mfr. *porte-écuelle*, 1530, ce qu'on met sous une écuelle, FEW 9, 211a).

porte-enseigne : Herve 13-2-1758 un ~ de fer (A. J. Polis). — Le fr. *porte-enseigne* porteur de drapeau est attesté depuis 1564; mais, dans notre ex., il s'agit d'un objet.

[°]**port epingle** : Herve 28-4-1753 une bourse au peigne avec son ~ (J. J. Wathy). — Manque FEW 9, 211b.

porte-épée (1581-Trév. 1732) morceau de cuir attaché à la ceinture et servant à porter l'épée (FEW 9, 211b) : 1639 ung porte espée (J. Ruffin 95); 1644 ung port espée brosdé d'argent (Ruffin 35v^o); = = 20-12-1719 un fusil, une espée et le *porte* d'icelle (Caverenne).

porte essuie mains : 18-12-1735 un porte essuitement de bois (J. G. Chefneux); 16-7-1754 un port essuiemains (N. Hauzeur); 10-12-1766 [dans la sacristie de l'église St Jean Evangéliste, à Liège] un porte manteaux pour les aubes, un porte peruques, un porte purificatoirs et deux porte essuiemains (J. F. Babou); Herve 21-7-1733 un porte suiez mains (Halleux). — Manque à FEW; comp. *p. drap de main*.

port fer de gaffre : 26-6-1677 2 ristay et un ~ (Sauveur 35). — Manque à FEW; pour 'fer de gaufres' gaufrier, v. ALW 4, 261.

port fer à polir : 16-7-1728 un ~ (J. N. Moreau); 6-12-1758 un ~ (Id.); = = 18-8-1748 un fers à repolir avec un **port** (J. R. Demathieu); 1-4-1767 un fer à polir avec son *port* (Id.). — Comp. [°]*p. de ligueux*; fr. *porte-fer à repasser*, dep. 1914. — En liég., le fer à repasser s'appelle *fier di ligueù* (arch.), *f. à ristinde*; mais *fer à polir* est fréquent dans les archives.

porte-feu : 22-5-1665 un ~ (J. Pollain); 19-10-1702 2 chenets avec le port feu (Schepers 68v^o); 22-6-1704 un traly [treillis] à mettre vers un ~ (L. Ogier); 2-8-1712 un port feu de cuivre (Caverenne); 24-11-1735 deux chenets garnis de cuivre, un port feu de cuivre, la queue de fer (J. F. Collard); 28-9-1745 un rave [râble de foyer], un port feu (J. F. Collard); 7-6-1753 un portafeu de cuivre (P. F. Quiriny); 2-10-1760 une pincette et ~ de cuivre (F. Th. Lixson); = = 23-8-1667 ung fer de gauffre avec le **porte de feu** (Hollants). — Cf. FEW 9,

212a *porte-feu* (1466-1694, Gdf; Hav.) pelle à feu sur laquelle on transporte de la braise d'une pièce à l'autre.

portefeuille cartonnage (...) pour serrer des papiers, dep. 1544 (FEW 9, 212a) : 25-5-1731 une petitte ~ (G. Hergo); 5-9-1740 une ~ d'escole et un escritoire (G. Duchesne); 8-1-1762 une ~ jaune avec plusieurs patentes - - - trois petites ~s (J. Carlier); = = 22-4-1722 une **porte de feuille**, quatre petits vieux livres (Caverenne); 26-2-1725 trois portes de feuille et trois petits pacquets de papiers (J. F. Hairs). — Rem. le fém.

porte ficelle : Herve 17-12-1726 un ~ (Delhez). — Manque FEW 9, 212a.

port flasque : 1639 ung porte espée et ung ~ (J. Ruffin). — FEW 9, 212b mfr. (Spa 1539) *porte-flache* p. poire à poudre (liég. flasse). — P. é. a-t-on à faire à une déformation du même terme dans les ex. suivants : 1630 deux rabatz montez et ung *portefrase* (A. Etten 160); 23-12-1655 huict portufrasse (G. Dufresne).

port fleur de lys : 15-7-1732 un ~ d'argent de S^t Antoine (J. N. Hubart). — Au sens de 'petit vase portatif ...', *porte-fleurs* est attesté dep. Lar. 1907 (FEW 9, 212a).

porte-fromages : Herve 13-4-1742 deux portes fromages (M. Halieux). — Manque à FEW.

porte-fusil : 6-4-1746 un port fusils de bois (J. Bellefroid); 23-5-1752 jambages de cheminée, tuilles, chassit et coronice [corniche] de cheminée, ~s au dessus (G. Debléret 37). — Comp. 1-3-1740 le cramaz [crémaillère], deux fers à porte [lire -é] fusils attaché au manteau de la cheminée - - deux bois à porter perche attachés au poute [poutres] de laditte cuisinne (J. B. Ruwette 1208). — Objet différent de mfr. (Hav.) *porte-fusil* armoire pour fusils de chasseur (FEW 9, 212a).

porte-habit : 19-7-1709 un porte [mant : barré] habit de bois (Schepers 230v^o); 19-9-1727 un port habit (F. B. Laruelle); 16-12-1735 un porte habit et manteau (Id.); 29-5-1739 un port habit (T. Heyne); Spa 1746 un port habit de cinque maquette [= boules] (REM., Not.); 9-10-1748 un port habit (J. R. Demathieu); Herve 30-6-1772 un porte abit (Chauwistrée); = = 16-10-1739 une garderobe à deux battans dans quelle il s'est trouvé quatre **ports d'habits** (J. Debolland); 29-7-1761 1 porte d'habit (P. Godsoul). — Des sens voisins sont attestés en fr. dep. 1914 (FEW 9, 212b).

porte-hareng : 17-2-1738 deux ~ et un brise feu de fer (J. F. Babet). — Manque à FEW.

°port horloge : Herve 2-3-1741 un ~ (J. A. Lemoine). — Manque à FEW. Comp. *p.-montre*.

porte-huile : 8-7-1718 un porte huile avec un sucrié argent (Firquet 213v^o); = = 28-11-1731 un **porte d'huile** avec ses carafes (Caverenne). — Le FEW 9, 212b, ne relève que nfr. *porte-huile* (Enc. 1765-Lar 1874) outil pour mettre l'huile aux pivots d'une montre. Ici, syn. de *porte-huillier* / **°port huile et vinaigre** : 7-7-1738 un port huile et vinaigre d'argent avec ses petits couverts [= couvercles] (T. Dethier); 8-2-1748 un ~ argent (J. R. Demathieu); 30-11-1754 un ~ avec le poivrier séparé d'arain (F. B. Laruelle); 12-10-1758 un ~ d'etain et les deux carafons de vere (J. R. Demathieu) / **porte-huillier** (dep. 1722) ustensile de table pour la burette à huile (FEW 9, 212b) : 25-3-1728 un port huillier pesant traizes onces et une demi quart (G. L. Leonis); 12-4-1748 un port huillier (Id.).

°port de lambe : 11-11-1744 un ~ avec la lampe de fer (M. Deloncin) / **°porte-lamponette** : Verviers 1768 un ~ (REM., *Not.*). — Tous deux manquent à FEW.

°port laquais : 2-11-1741 un ~, un port manteau (G. Debléret). — Aj. FEW 9, 213a.

°port de lettre : 17-1-1715 [parmi des objets de chasse] un corne de chasse un ~ une gipsier [gibecière] de cuire un flasque à poudre, une canne (Caverenne); 8-2-1754 un ~s (J. R. Demathieu). — Parait différent de *porte-lettres* (Fur. 1690-1874) portefeuille pour lettres (FEW 9, 213a); comp. *portelète* (o.w. et pic.), ci-dessus, n. 2.

°porte de ligueux : Herve 13-4-1734 un ~ (C. D. Dehalleux); = = 16-1-1731 un fer de ligueux avec son **port** (Caverenne). — Cf. *p. fer à polir*.

porte lunette : 22-11-1759 un ~ qui paroît d'argent (J. Carlier 322/4v^o); 8-1-1762 un port lunette (J. Carlier). — Lunette d'approche ou lunettes (en liég. *bèrikes*)? Aj. FEW 9, 213a.

porte-manteau (dep. 1547) valise contenant des effets pour voyager (FEW 9, 213a) : 29-8-1676 une petite valise de drap gris appellé ~ (Nassette); 1709 : v. *p. habit*; 12-1-1713 un port manteau de drap brun (Ch. Frérart 8); 23-12-1722 un vieux port manteau de drap gris (Id.); 25-5-1731 j'ai trouvé une malle et un portmanteau cacheté et arrêté (G. Hergo); 1735 : v. *p. habit*; 8-5-1738 deux corsets, un port manteau de cavalier, une demy robe de chambre (N. J. Lambinon);

Herve 21-11-1742 un port manteau (J. J. Wathye); 13-2-1744 un vieux ~ de toile cirée noire dans quel se trouve une juppe ... (T. Heyne); 18-8-1748 un port manteau portatif et un autre à boulles (J. R. Demathieu); Herve 8-11-1754 un port manteau de drap rouge (A. A. J. Masset); 19-3-1756 un port manteau de cuire noire (P. F. Quiriny); 8-1-1762 un port manteau de drap bleu -- un port manteau de bois (J. Carlier); 1766 : v. p. *essuie mains*; 29-12-1768 un port manteau couvert de cuivre, fermé avec une chaîne et un cadena (L. D. Lhoist); 9-2-1787 un vieux port manteau de drap gris (P. G. Bovier); = = 26-11-1699 un **port de manteau** (P. Malmendy 287) / planche munie de crochets pour suspendre les vêtements (dep. Oud. 1660) : 19-7-1726 un vieux armoire avec deux portmanteau, sçavoir un à cinq pomme et l'autre à deux (M. Deloncin); 6-2-1775 deux portes manteaux attachés à la muraille (F. J. Hannecart); = = Verviers 1752 un porte manteau à cinq **port** [= support] (REM., *Not.*).

°**port meche** : 21-9-1789 2 canette de vert, 6 verd à vin, un ~, une caraffe, -- le tout de vert (J. B. Caltrou). Pour mèche de lampe? Composé attesté dep. 1836, mais avec autre sens.

°**porteminée** : Malmedy 1747 une regente de velours noire avec les ~ aux deux bouts (REM., *Not.*). Quid?

porte-miroir support d'un m., 1673, Hav. (FEW 9, 213b) : 1674 ung portmiroir d'argent (Lien).

porte-missel petit pupitre sur lequel on pose le missel, dep. Rich. 1680 (FEW 9, 213b) : 24-10-1794 un misel et son **port** de bois (G. Faudeur).

°**port monde** : 18-3-1793 un petit ~ (J. B. Caltrou). Support de globe terrestre (en ce cas, comp. inédit)? Plus vraisemblablement, graphie incorrecte du suivant.

°**port montre** : 23-7-1761 un ~ travaillé en yvoire (G. Faudeur); 13-6-1771 un ~ garni en cuivre (J. N. Moreau); = = 13-5-1787 une montre avec son **port** (A. J. Defoos). Probt étui plutôt que petite armoire où les horlogers exposent leurs montres, sens de *porte-montres* (dep. Boiste 1803).

°**porte mouchette** : 8-7-1718 une ~ avec la mouchette, argent poison à quatre marques (Firquet); 22-7-1718 une chandelier à ~ avec la mouchette (Id.); 30-12-1718 une ~ avec 2 mouchette (Fréart); 28-11-1720 deux mouchettes et ~s de cuivre (Caverenne); 15-9-1729 une mouchette et ~ de cuivre (J. F. Babou); 7-1-1730 un ~ avec trois mouchettes (Firquet); = = 16-12-1720 deux mou-

chettes et un **port** d'icelles (Caverenne); 8-4-1727 deux mouchettes avec son port de cuivre (J. G. Collinet); 15-5-1733 une mouchette avec son porte contre deux chandeliers (Caverenne); 24-10-1738 une mouchette avec le port du même argent (T. Dethier); 15-1-1743 une mouchette avec son porte du même argent (T. Labeye); 25-5-1762 deux ports avec leurs mouchettes d'argent (J. F. Babou); 31-5-1768 une mouchette avec son port d'argent (L. Gellée). — FEW 9, 213b : *porte-mouchettes* petit plateau pour poser les m. (1679-Lar. 1874); dans nos mentions, le subst. est souvent au sing., comme dans l'usage wallon (DL *li mouchète* les mouchettes); le composé est parfois fém.

porte-mousqueton (dep. Trév. 1743) agrafe qu'on fixe au bas de la bandoulière d'un cavalier pour soutenir le mousqueton (FEW 9, 213b) : 12-9-1668 un port mousqueton un pendant d'espée (Inghels); 19-11-1699 un pacquet de clefs de harquebuses. Item trois pacquets de ports mousquetons (M. Hubart); = = 24-1-1662 un **port de mousketton** (G. Dufresne) / (dep. Trév. 1743) agrafe attachée aux chaînes pour porter la montre : 14-7-1738 quarante quatre chaînes d'argent de montres d'homme avec porte mousquetons d'assier (F. J. Hanneckart).

^o**port d'oreillettes** : cf. ^o*p. de croissant*.

^o**port pacquet** : 26-3-1721 un ~ ou malle (Caverenne). — Sens à aj. FEW 9, 214a.

^o**port paille, -on** : cf. *porte-poële* (liég. *pêle, -on*).

^o**port-pannier** : Herve 14-3-1770 c'étoit luy Villiaume qui étoit banquieroutier et ~ (J. A. Lemoine). — Cf. FEW 9, 214a mfr., nfr. *portepanier* (Villon-Wid 1675) marchand ambulant; Villers « *porpani*, colporteur » (v. ci-dessus).

^o**port papié** : 16-12-1735 un ~ à deux étages (F. B. Laruelle). — Aj. FEW 9, 214a.

porte-peigne (Trév. 1752-1771) étui pour un p. (FEW 9, 214a) : 1658 ung port peingne (Lien); 26-11-1678 un ~ (L. Ogier); 7-6-1706 un ~ et une penne d'argent (A. Thonart); 31-8-1716 une port peine (P. Libert); 23-5-1721 un port peygne (Firquet); Herve 5-6-1733 deux porte peignes (Masset); 8-6-1791 un port peigne (J. B. Caltrou); = 1667 ung **port de peigne** (V. Donneia 206g).

porte peruke : 19-5-1743 le port peruques (J. F. Babou); 8-2-1752 un ~ (P. J. Quiriny); 2-3-1756 1 port peruke à tête (L. D. Lhoist); 1766 : v. ^o*p. essuie mains*; 23-6-1794 une tête à perucque, un port perucque (A. J. Defooz); 24-10-1794 un port

perique (G. Faudeur); = = 17-1-1731 un **port de perucque** (Caverenne). — Aj. FEW 9, 214a.

porte-pièce emporte-pièce : 19-11-1699 Item 70 douz. de port pieces de cordoniers (M. Hubart); 14-10-1733 saize port pieces de cordoniers (F. B. Laruelle). — FEW 9, 214a.

°port pied : 16-12-1737 un bacque de marbre avec son ~ (R. F. Frérart); Verviers 1777 deux ports pieds ou passettes (REM., Not.). — FEW 9, 214a frm. *porte-pieds* petit tabouret de salon ... (18^e s.).

porte-plat : 8-12-1711 deux plats de porcelaine et un port plats de bois (S. D. Taury); 6-10-1724 cinqes portes plats d'estain · trois portes plats de cuivre · deux portes plats à vergettes d'estain (Caverenne); 16-8-1729 un ~ (M. Deloncin); 30-4-1733 sept torches ou port plats (G. Duchesne; comp. Id. 29-4-1733 six pieds de plat et cinque torches de bois); 7-7-1738 un port plat en rondeur pesant dix neuf onces (T. Dethier); 26-2-1744 2 douzaine ports plats ou torchons (T. Dethier); 5-7-1747 huit port plats (N. J. Lambinon); 24-9-1751 trois vieux ~s de bois (Fexha); 7-6-1753 un port plat de cuivre (P. F. Quiriny); 1756 : v. *p.-assiette*; = = 10-9-1745 7 **ports de plats** de bois (M. Defraisne); = = 8-5-1738 vingt quatre grand plats servant d'ameublement avec leur *port* de bois (N. J. Lambinon). — Composé attesté en 1575 au sens 'trépied sur lequel on pose les plats', dep. 1743 au sens 'corbeille pour transporter les plats chauds de la cuisine à la salle à manger' (FEW 9, 214b). Dans nos ex., le t. s'applique à divers objets : pose-plat, plateau pour les porter, corniche pour les exposer ...

porte-poêle (liég. *pêle*) : 13-3-1704 un port payeel (A. Thonart 105b^{v°}); 4-9-1726 deux poilles à frire et le porte [de : barré] poille de fer (Firquet 494); Herve 8-8-1737 un porte paile de fer (M. Halieux); 8-5-1738 un port paille de fert (N. J. Lambinon); = = 26-3-1722 un **porte de paille** de fer (N. A. Carlier). — Cf. FEW 9, 214b Lyon 1780 trépied sur lequel on appuie la poêle. / **°port pailon** (liég. *pêlon* poêlon) : 8-6-1791 un ~ de fer (J. B. Caltrou).

porte-pot (Lar. 1874-1923) petit meuble de salon destiné à porter un pot de fleurs (FEW 9, 214b) : 21-10-1681 un ~s de bois (Gouverneur 66); 11-8-1716 un port pots (Caverenne); 26-3-1721 un port pot et rames de bois (Id.); 21-6-1735 deux ports pots de fer (M. Des-troisfontaines); 17-2-1738 quattro porte potz de fer (J. F. Babou); = = 3-2-1721 un **port de pots** (Caverenne). — Dans nos exemples, plutôt que d'un objet décoratif, il s'agit prob^t d'un objet utilitaire, destiné à des pots ménagers. — Comp. le suivant.

°porte-pot de chambre : 7-6-1753 2 ~ en forme de gueridon (P. F. Quiriny). — Aj. FEW 9, 214b.

°porte purificatoir : v. **°p. essuie mains.** — Aj. FEW 9, 214b.

porte-rabat : 1-12-1718 vingt six rabaz, deux portes rabaz (Caverenne); 9-11-1762 cinquante deux rabas et cinque port rabas (G. Duchesne). — Aj. FEW 9, 214b.

porte-seau joug à porteur (prob^t) : Spa 1730 un port seaux (REM., *Not.*); 9-10-1734 un port seau (G. Debleret); Chevron 1736 un porte sceaux dit vulgairement cubbe [w. *coûbe* joug à porteur] (BTD 34, 56 et REM., *Noms du porte-seaux*, 31); Verviers 1784 et 1838 un port seaux (REM., *Not.*). — V. aussi L. REM., *Noms du porte-seaux*, 85-89. Le fr. porte-seau (dep. Lar. 1907) désigne un petit chariot pour transporter le lait qu'on vient de traire (FEW 9, 215a).

°porte suair : 3-2-1734 un ~ de bois (A. Andrian). — Hapax. Comp. **°p. de sueur de main, p. drap de main.**

°porte de succade : 24-1-1722 un port de succade ~ un autre ~ (Caverenne). — Wall. *soucâdes*, -â- sucreries (DL *soucrâdes*; REM., *Not.*, **°succades** ...).

porte sucre : 7-7-1738 une theer avec sa boite et porte sucre d'argent (T. Dethier). — Aj. FEW 9, 215a.

°porte de sueur de main : 2-3-1682 deux sueur de main un ~ (P. Moullan 3 et 1v^o). — Hapax. Comp. **°p. suair** ...

porte-tasse : 8-3-1724 un saclet où il y a deux soubcouples d'argent avec les deux port tasses de chocolat y annexez (G. L. Leonis); 5-7-1747 sept port [remplace « platay de » barré] tasses avec six tasses (N. J. Lambinon); 8-2-1752 quatre port tasse (P. J. Quiriny); 16-7-1754 deux portes tasses de bois cuivrés (N. Hauzeur); Herve 23-9-1758 deux ports tasses en sculpture (J. A. Lemoine); 5-8-1760 six ports tasses de bois (J. N. Moreau). — Objet parfois différent (cf. ex. de 1724) de *porte-tasse* (1784, Hav.) soucoupe (FEW 9, 215a).

porte teste : 1679 son meilleure lict avec le ~ et oreilliers (J. R. Deltour). — Prob^t traversin (souvent dénommé « travers » dans nos sources). Aj. FEW 9, 215a.

°port theer p. théière : un ~ (J. Bellefroid, s.d., classé en 1758).

°porte-tonne : Herve 11-3-1777 un ~ et une vielle tinne (A. J. Po-lis); == Herve 30-10-1739 un porte des tonnes (M. Halleux). /

^oporte-tonneau : Spa 1695 un ~ ou chevolet (REM., *Not.*). — Les deux manquent FEW 9, 215a.

^oport-verre : Herve 25-8-1740 un ~ de table (J. A. Lemoine).

porte-vis (dep. 1754) pièce de métal qui reçoit les vis de la platine d'un fusil (FEW 9, 215b) : Herve 24-4-1719 dix porte vices en cuivre (M. de Hauregard); Malmedy 1720 quelques busettes et ~ (REM., *Not.*); 18-11-1722 pour limer les sousgardes, portivisses, rosses et culasses de musquet (N. A. Carlier); 1746 dix manette de cuivre et cinq portivisse (N. Groberto); 1-4-1767 70 culottes fusil de cuivre avec six ports vice (J. N. Moreau 29).

Jean LECHANTEUR

Une *paskèye* liégeoise de 1738

1. La *paskèye* dont on propose ici l'édition avait été repérée par Maurice Piron et figure dans son inventaire sous le numéro 150 (¹). Elle est transcrrite sur un cahier de 8 feuillets (31 × 19 cm), est datée du 4 mai 1738, signée (²) et compte 443 vers. Composée en wallon liégeois, elle s'adresse à Jean-Léonard Defrance, chanoine et doyen du collège Saint-Materne, à l'occasion de ses cinquante ans de prêtrise. Elle fut lue, au cours du banquet qui marqua cet anniversaire, par son auteur, qui, très vraisemblablement, appartenait au même chapitre.

2. Celui-ci fut fondé en 1200 par l'abbé de Notre-Dame-aux-Fonts, Gauthier de Chauvency. Sur les maigres revenus de l'église et sur ses biens propres, il créa dix prébendes (leur nombre fut bientôt porté à douze) à la collation de l'abbé de Notre-Dame, puis, après la disparition de l'abbalialité, en 1232, à celle du prévôt de Saint-Lambert. A ces prébendes correspondaient dix (puis douze) canonicats, installés à la cathédrale. La fonction essentielle de ces chanoines était de remplacer les tréfonciers de Saint-Lambert dans l'exécution des heures canoniales : c'étaient des chanoines secondaires (³).

(¹) M. PIRON, *Inventaire de la littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du XVIII^e siècle*, AHL, t. 6, n° 4 (1961), p. 1129.

(²) La signature est d'une lecture difficile. Nous ne sommes pas parvenue à identifier l'auteur.

(³) L. LAHAYE, *Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liège*, BSAHL 27 (1936), 97-150.

3. A propos de Jean-Léonard Defrance, on sait que, nommé par le prévôt le 4 juillet 1705 [v. texte, v. 119] et reçu le 30 juillet, il devint titulaire de l'une des quatre prébendes diaconales du collège. « Dans son testament, daté du 20 décembre 1722 et produit au chapitre le 25 juin 1736, --- il laissait sa maison en Bas-Rhieu [v. 83] à la confrérie des trépassés à Sainte-Marguerite, qu'il avait fondée, à charge de deux messes hebdomadaires, le lundi et le samedi. »⁽¹⁾. La *paskèye* ajoute à ces éléments que J.-L. Defrance est né à la Noël 1663 [v. 77], qu'il fut acolyte à Sainte-Marguerite, où son oncle était curé [renseignements fournis partiellement par les v. 91 et 97], qu'il fut ordonné prêtre en 1688 [v. 104]. A la date du texte, il est prêtre depuis cinquante ans, chanoine depuis trente-trois [v. 119]; on ne sait pas quand il fut élu doyen.

4. Le texte relate de manière allusive⁽²⁾ et sur le mode humoristique les grands événements qui ont jalonné la vie du jubilaire; il brossé les grands traits de sa personnalité. — Après une introduction, où l'auteur justifie son propos et l'utilisation du patois [v. 1-48], il décrit la vigueur que conserve le chanoine Defrance : elle se manifeste dans sa diligence pour s'acquitter de ses devoirs, dans la puissance de son chant [v. 49-74]. Il poursuit en évoquant les circonstances de sa naissance et quelques épisodes de son enfance [v. 75-92]; les débuts de sa carrière ecclésiastique : sa charge d'acolyte à Sainte-Marguerite, ses études, sa première messe [v. 93-112]. Le chanoine est un fameux personnage; aussi serait-il impossible de parler « de tous les coups qu'il a faits et de tous les tours qu'il a joués » [v. 113-122]. On se contentera de quel-

⁽¹⁾ L. LAHAYE, *op. cit.*, 130.

⁽²⁾ Certains passages sont particulièrement obscurs pour le lecteur moderne; v. les notes sur le texte.

ques anecdotes piquantes et révélatrices, de quelques traits qui représentent un individu hors du commun : la rencontre avec Louis XIV, lors du siège de Namur [v. 123-138]; le « sauvetage » d'une demoiselle bien née [v. 139-164]; les services rendus au prince d'Auvergne, dont il ne reçoit pas la récompense attendue [v. 165-198]; sa députation par le chapitre à Cologne, pour y défendre un procès contre le clergé [v. 199-214]; sa manière, lorsqu'il se rend à Beaufraipont [v. 215-224]; son habileté à déjouer les chicanes et son goût pour résoudre les problèmes d'autrui [v. 225-268]; la façon dont fut soigné le furoncle qui lui était venu sur la fesse [v. 269-300]; les entrées dont il jouit dans toutes les couches de la société [v. 301-318]. Comme il ne peut tout dire, l'auteur rappelle en quelques mots d'autres événements [v. 319-342], avant de conclure en souhaitant une longue vie au jubilaire et en invitant la compagnie à boire et à manger ce qu'il leur offre, en wallon d'abord [v. 343-404], puis dans une forme macaronique, mêlant le latin et le wallon [v. 405-444].

5. Le texte est écrit d'une manière assez claire. Les graphies sont encore fortement influencées par le moule français, mais on décèle un souci de phonétisme dans la notation de la voy. atone (-i-), dans la volonté de transcrire certaines éissions et liaisons. Il n'y pas ou guère de ponctuation; un léger retrait marque les grandes articulations du texte.

6. La langue est le dialecte de Liège. Parmi les traits qui le caractérisent, on relève les suivants (1) :

A. PHONÉTIQUE : 1. arch. (*vo)cial* (auj. *(-)-chal*); *ciète* (160 « *ciet* », 351 « *ciette* ») (auj. *chète*); 167-168 *sièrvou*, *-ice* (auj. *chèr-*), mais 191

(1) On cite entre guillemets les graphies telles qu'elles figurent dans le ms, en italique, leur transcription en orthographe Feller. Le signe ¹ indique une forme typisée.

sèrvez; (*bon-*)*Dièw* (auj. *Diu*); — 2. dénasalisations (totales ou partielles), qui se marquent pour /ø/ : titre, 119 *tchènøne* (« chenone »); 120, 349 *èssøne* (« essone »); 108, 149, 234 *djøne* (« jone »); 174, 182, 241 *pøne(s)* (« pone(s) »), 155 *ramøne* (« ramone »); 350 *avøne* (« avone ») - - - : on transcrit -ø-; — pour /ɛ/ 37 *linwe* (« lewe »); 51 *fénomøme* (« phénomene »); 133 *minme* (« meme »); 214 *treñzinme* (« treuzeme »); 258 *pingne* (« peigne »); 223 *crinme* (« craime »); 234 *migrin.ne* (« migraine »); 309, 355 *fontinne* (« fontaine ») - - - Rime pertinente : 253 *dème* / 254 *minme*. On transcrit -in-; — pour /ã/. Rimes pertinentes : 205 *coula* / 206 *anta* (« anta ») *antan*; 389 *sohètrans-n'* (« sohaitraane ») / 390 *crâne*. On transcrit -a- dans le premier cas, -an- dans le second; — 3. var. dans le timbre de la voy. : -è- pour -i- : 90 *trèm'ler*; 305 *borguèmèsse* (« borguemaise », où « -e- » note peut-être la voy. atone -i-); 318 *rèlidjon*; 341 *òrnèmint* (DL -è- ou -u-); — -i- pour -è- : 1 *intraprinde*; 97 *âcolite* (rime avec *ipocrite*); 230 *gordine*; 372 *rilitchî*; — -o- pour -ou- : 322 *alowé*; 101 *rèdjowi*; 262 *hoyeùs*; 265 *broyèye*. C'est auj. une particularité du verviétois; — 4. traitement du *h²* à la finale : 281, 402 *ouk* (« (h)ouck ») / 282, 401 *poukes* (« pouck »). V. glossaire; — 5. var. dans la sonorité de l'occlusive (p.-è. simple graphie) : 54 *èclome*; 122 *gascons* (« cascons »); 123 *gote* (« kotte »).

B. MORPHOLOGIE : 1. fém. (arch.) des adj. 104 *prumî* (*mèsse*) et 361 *mèyeù* (*manire*); — 2. forme arch. du pronom *è*^{en} (auj. forme redoublée (*è*)*nnè*) : 6 *on-è pins'rè* (« on et pensret »); 9 *on-è dirè* (« on et diret »); 129 *vos n'è savîz rin* (« etvo ne scavi ren »); 261 *dji n'è sâreù* (« gi ne sareu »); 411 *dji n' è pou pus'* (« gi net pou pusse ») (auj. *dj'ènnè*); — pronom *i* au lieu de *èles* 204 : peut-être n'est-ce pas là une particularité morphol.; l'auteur peut avoir oublié l'antécédent (*s'mèles*); — pronom pers. COD précédé de la cons. de liaison *z* : 294 *zèl mèt'* *le met*¹; 266 *i zèl rind clèr'* *il la rend claire*¹. Comp. *zèl(e)s* eux, elles (< *z + illa s*). La même cons. de liaison se place devant le pronom *y*¹ dans les séquences complexes : 155 *z-i v's-èl ramøne* (« zif zel r. ») *y vous la ramène*¹ il vous la ramène; 388 *z-i v' dji prèye* (« zif gi prée ») *y vous je prie*¹ je vous y prie; — élision du pr. pers. 2 pp. en *v'* devant voy. (auj. *v's-*) : 71 *v'i hèréve*; 199 *v'ont' ne fèye* *dèputé* (« vi ont »). Le cas n'est pas isolé dans l'anc. langue : v. DW 13 (1985), 35, note des v. 19, 110. — 3. Conjugaison : ind. passé s. (ou impft) 3 pp. en -int : 14 *flint*; 84 *alint*; 133 *mètint*; 134 *loukint*, *pinsint*; 289 *fôrint*; 297 *rif'nint*. C'est la forme ancienne (auj. -it) : ALW 2, 310 a, n. 1; — ind. passé s. 2 pp. (forme polie) en -a : 125 *passa*, 127 *trova*, 130 *parla*; 201 *rif'na*. C'est une extension de la

désinence du sg (ALW 2, c. 114); à la 2 pp., on attend *-iz* (*ibid.*, 318 a) : effet comique?; — subj. pr. 1 pp. et 2 pp. en *-anse* et *-esse* : 349 *polanse*; 348 *vikésse*. Auj. à Liège, l'EH note *-anhe* (arch.) / *-anse* pour 1 pp. (ALW 2, c. 117); *-esse* pour 2 pp. (*ibid.*, c. 118); — subj. impft 3 ps. de *l'avoir*: 295 *eū* et *eūhe*, où *eū* apparaît comme une réduction de *eūhe*.

C. SYNTAXE : 1. ordre des mots : place du pronom pers. cor : 186 «on a *vous* montré»; 198 «un rouge chapeau *lui* donné»; 179 «vous avez *lui* fait passer le chagrin»; — ordre des pron. pers. sujet, COD, cor et du pron. *l'y*: «*y* vous la» et «*y* vous je», v. sous B, 2; — 2. rupture de construction et changement de pers. : v. par ex. 59 (2 pp. > 3 ps.); 169 (3 ps. > 2 pp.), 171 (2 pp. > 3 ps.), 175 (3 ps. > 2 pp.); 233 (2 pp. > 3 ps.) - - -; 140 (*li* *bèguène* sujet explicite *là* compl. de lieu); 53-55 («que vous n'êtes pas - - - que vous avez - - - et [que vous êtes] aussi diligent - - -»).

D. LEXIQUE : qqs mots rares (parmi lesquels *cwèle*?), plusieurs archaïsmes et expr. curieuses : v. glossaire.

7. Le texte est établi en orthographe Feller. On respecte le plus possible les graphies du texte, sauf pour les voyelles dénasalisées (v. Phonétique, 2) et pour les élisions, pour lesquelles on se réfère à la langue parlée d'aujourd'hui. On n'a pas cherché à rétablir la mesure du vers, trop irrégulière. Si le texte présente une majorité d'octosyllabes, certains vers, en effet, comptent jusqu'à douze syllabes.

Paskèye

*présintêye à Monseû Dj'han-Linâ Dèfrance,
tchènône èt doyin d' Sint-Matérne,*

*à djoû di s' djubilé d' priyèsse,
li 4 may 1738.*

- 1 Dji m' va intriprinde ine sacwè
po m' fé moker, èt rin ôte tchwè,
ca c'est câzî 'ne soterèye
ki d' prezinter 'ne paskèye
5 à on tchènône di Sint-Lambièt.
K'a-dj' keûre portant d' çou k'on-è pins'rè !
Si on [m'] moke, dji r'djèt'rè l' fardê
so l' ci k'est câse ki dji l'a fêt.
Mètans po drî çou k'on-è dirè
10 èt sondjans k'mint ki dji k'minç'rè.
O ! ki dj' voreû po 'ne sacwè bon
pârler latin come on Cicèron
ou come cès-ôteûrs dè vî tins
ki fint dè si bês vêrs latins !
15 Ca po l' latin, *Nescio vos*,
èt po l' francès, ci sièreût bin m' gos',
mins djèl kihatche tot-ossi mâ
k'on k'hatch'reût dèl djote di spinâ,
èt d'vè zèls aler mâ pârler,
20 ci sièreût apreume po m' moker,
po m' fé d'djâzer èt rin ôte tchwè.

5 *tchènône di Sint-Lambièt* : en réalité, les chanoines de Saint-Materne ne font pas partie du chapitre de Saint-Lambert, mais ils ont leur place au chœur entre les tréfonciers et les chapelains. L. LAHAYE, *op. cit.*; A. DUBOIS, *Le chapitre Saint-Lambert à Liège au 17^e siècle*, Liège, 1949, 156-157.

- Dji m' sièv'rè don di nosse patwès.
Pèrmètez-mèl, Monseû l' djubilère,
dji v' va adrèssî ine tchanson sins-êr.
25 Dji di 'ne tchanson, ca, sins boûrder,
dji so asteûre si èwaré
d' vêyî cial tant d' si brâvès djins
ki dji n' sé si dj'è vûd'rè bin.
Dji r'prind portant on pô corèdje
30 di çou ki dj' veû à vosse vizèdje
ki vos riyez èco à fèyes
cwand vos m'oyez dîre mès lwègn'rèyes.
Et cwand vos 'nnè rîriz k'à mitant,
c'est co 'ne sacwè, *item* ot'tant.
35 Çoula vout dire ki dj' porsûrè
èt ki d'vins [ne] paskèye dji v' dîrè
ki cwand dj'âreû l' linwe toûrnêye à croc',
ki dj' n'âreû nin on dint è m' boke,
k'on m' fricassahe divins 'ne casserole,
40 avou dès-ognons èt dès ciboles,
èco vièriz-v' ki tos mès dints
po pârler d' vos i s' rimow'rint.
Et djèl di po d'vent po drî,
dji v' veû an vèrité vol'tî,
45 èt come c'est vos cial ki 'nn'est câse,
i fât on pô rîre, èt k'on djâse.
Ci n' sièrè nin portant è mâ,
ca dj'a bon coûr, èt dji n' so nin fâs.
- On pout dire ki vos-èstez on vi patricyin
50 ou bin onk di cès vis sénateûrs romins,
on fénomînme di *Paris Litérêre*,
ki vos n'èstez nin 'ne gote atrabilère,
- 51 On ne sait ce que désigne ce *Paris Litérêre*.

- èt k'avez on cwér ki n'a ni pike ni make,
èt k'ine èclome ni li d'hir'reût nin li stoumac';
55 èt ossi abèye come on vi spér,
po v's-acwiter di tos vos d'vwérs,
ca v's-avez todi stu très dilidjint,
èt pus vite à l' fin k'à k'mincemint.
Èt s' vint téle fèye si dissoflé
60 k'il èst à l' fin sins i pinser.
Cwand i n'i vint nin, c'est mâgré lu :
c'est ine bardah'rèye kél tére djus.
Èt s' fêt sès d'vwérs d'on si clér coûr
k'i n'i vint nin, mins 'l i acoûrt.
65 Avez-v' oûy oyoo avou kéle fwèce
k'mint k'il a tchanté cisse grand-mèsse ?
I tchantéve come on dozerê d' cwinze ans,
ossi hardi k' s'i saveût s' tchant,
èt sins louki s'i-gn-a on sol,
70 i tchante todi èt astoke lès bémols,
èt i v' i hèréve on p'tit frèdon,
k'est doû come ine flûte à l'ognon :
vos diriz on vrêye rinâ
ki vout brok'ter on cwèrbâ.
75 Sès parints ont todi bin prédit
k' ci sièreût on pièle dè payis,
ewand l'an mèye si cint swèssante-treûs,
li nut' dè Noyé èt k'i fêt si freûd,
li minme djoû k' Dièw vint nos ratch'ter,
80 èt k'on nos fêt li Bule d'ôr acsèpter,
- 69-70 On ne comprend pas bien l'allusion.
73-74 Ces v. font référence à la fable *Le corbeau et le renard*.
80 En marge est indiquée la date de 1356. Promulguée par l'empereur Charles IV, la Bulle d'or organise l'élection au Saint-Empire.

èt ki l' France pleûre li mwért di Mazarin,
li race dè s cokê s èdjindra nosse doyin,
divins 'ne cabâne è Bazèrèwe,
ou ce ki lès botîs alint tinde âs sprèwes.

85 Èt s' n'aveût nin co doze ans
k'i n' féve li docteûr avou l's-èfants,
èt n'aveût nin co passé s' coûr d'amoûr
k'i n' pwèrtéve dèdja lès cwènes à pouûre
èt k'i-aléve si vol'ti so lès meûirs djower
90 avou sès camarâdes po aler trèm'ler
lès-ofrandes di s' mon-n-onke li curé,
cwand i poléve lès-atraper.

À dih-ût' ans, i cwita si-ansinî,
ca on disséziha l' polî.
95 Vocial don l'ome, *ecce homo*,
k'èst oblidjî d' cwiter si p'tit trô,
èt s' vint fé à Sinte-Magrite l'âcolite

81 En marge est indiquée la date de 1663. Jules Mazarin est pourtant mort en 1661.

83 *Bazèrèwe*, en fr. Bas-Rhieux (= partie basse du ruisseau) désignait « de vastes terrains cultivés situés à la droite du faubourg Sainte-Marguerite - - - et fut appliquée plus spécialement à une rue qui était longée sur une bonne partie de son parcours par la Légia - - - Elle commençait ancienne-ment faubourg Sainte-Marguerite même, vers la rue Mabiet ... ». Voy. T. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. 3, Bruxelles, 1960, 250-251, qui ajoute en note : « Nous n'avons jamais rencontré un exemple du vocable Bas-Rhieux transformé en *Bassè-Rowe* (cf. E. GÉRARD, *Le faubourg de St^e Marguerite*, BSLW, s. 2^e t., t. XI, p. 233) ». Il s'agit d'une mauvaise lecture pour *Bassè-Rèwe*.

87-88 L'interprétation de ces v. est difficile.

91, 97 *s' mon-n-onke li curé* désigne Hubert Defrance, curé de Sainte-Marguerite de 1673 à 1721. — Une pierre commémorative aux armes des Defrance (blason coupé : en chef, d'or à trois

èt s' féve, ossi bin k'on sâreût fé, l'ipocrite.
C'esteût tot feû, c'esteût tot zéle :
100 i batéve come on mohèt lès-éles,
ki n'est mây si djoyeûs èt rèdjowi
ki cwand i pout atraper 'ne sori.
Infin i studèye, vo-l'-là priyèsse.
L'an mèye sî cint catrè-vint ût', i dit s' prumî mèsse
105 — èt âdjoûrdou, i fêt s' djubilé
di cincante ans k'il a d'hiré —,
avou 'ne corone di fleûrs so l' tièsse,
po 'nnè fé l' djônê dèl fièsse,
èt on flori bordon d' pèlèrin,
110 k'on li a bouté d'vins l' min,
i ravizéve on rwè d' Maroc
ki va fé on voyèdje à Sint-Roc.

Ki f'reût-on cial on bê hopê
di tos lès bêts côps k'il a fêt,
115 di tos lès toûrs k'il a djowé
à l'ârmême èt po tot costé,
cwand 'l aléve à marôde divins lès mohons
èt s' hapéve lès sâcisses èt l' djambon.
Et d'pôy trinte-treûs-ans k'il èst tchènône,

oiseaux [p.-ê. les *cokés* du v. 82] essorant de gueules, et en pointe, d'argent à un arbre de sinople terrassé de même *) figure aujourd'hui encore au cimetière de Sainte-Walburge. Elle surmontait sans doute une inscription rappelant la vie du curé et les travaux effectués à l'église Sainte-Marguerite durant son pastorat. J. BROSE, « Une pierre curieuse au cimetière de Sainte-Walburge à Liège », *Bull. du Vieux-Liège*, t. 8 (1971-1975), 345-346; R. FORGEUR, « À propos d'une pierre sculptée du cimetière ... », *ibid.*, 402. — Jean-Léonard Defrance a donc été acolyte de Sainte-Marguerite sous le pasteurat de son oncle.

120 cwand nos nos mètrins tos èssône,
il a fêt pus, lu tot seû, d' brut
k' tos lès gascons dèl vèye di Hu !

Sovenez-v' ine gote di vosse voyèdje
â sidje di Nameûr, tot près d' Namètche,
125 ki vos passa l' Mèhagne avou on crikèt,
tot come on Hêvurlin, inte deûs bodèts,
ki vos trova on Monsègneûr
ki vis fit bin grand oneûr.
C'esteût Louwis Catorze, èt vos n'è saviz rin :
130 vos li parla todi sins complimint.
Il aviza si contint d' vos
k'i vola fé rimpli vosse bot.
Lès sègneûrs là-minme si mètint lâdje;
i s' loukint èt pinsint vèyi 'ne imâdje;
135 èt ont dit k' si vos-eûhiz stu à Bouyon
po aler cwèri vosse comission,
vos-eûhiz stu, d'vant Colbèrt èt Fouquèt,
on grand financi ou consèlier dè Rwè.

C' n'a nin stu là k'il a fêt s' tchè;
140 ç'a stu l' bèguène k'a f'nou après.
C'est là k'il a awou dès griblètes,

124 Le *sidje di Nameûr* est le siège de Namur par Louis XIV en 1692, au cours duquel le roi se rendit en personne devant la ville. — *Namètche*, Namèche se situe à 10,5 km de Namur, sur la Meuse.

125 *l' Mèhagne* : la Méhaigne, affluent qui se jette dans la Meuse à Huy.

135-136 Les guerres de Louis XIV avaient enlevé le duché de Bouillon au prince-évêque de Liège (1678); le roi de France l'avait donné à la famille de la Tour d'Auvergne (v. 165 sv.). — On ne sait de quelle *commission* il s'agit.

- dès cwîs, dès coûtes, dès fortchêtes,
dès hièles, dès mèdayes, dès tchand'lers,
dè fi d'ârdjint, dè fi doré,
145 dès rintes so l' grand-âté d' Paris,
ki sont totes magnèyes dès soris.
Ci sont là dès députâcions
k'on-a dèl glwére èt d' l'ambicion
di d'finde l'oneûr d'ine bèle djône fèye
150 conte lès pus grossès tièsses d'ine vèye,
di l'aveû sâvé è hipète
k'on l' pinséve bin-avant d'vins on clwète,
mins èlle èsteût à diâle èvôye,
à Cologne, on n' sét po kéle vôye.
155 Z-î v's-èl ramône tote trionfante
mâgré ki tot l' monde èl dimande,
ca bêcôp èl volint avu,
là k'èsteût Mademwèzèle Dèbru.
On fout po l'aler èlever,
160 mins ciète il eût sogne dèl fé sâver.
Ç'a stu là k'il a trionfé
dè monde, dèl tchâr, èt d' tot costé.
Vola l' corèdje di nosse doyin :
kî èst-ce cial ki n' l'admir'reût nin ?
- 165 Li Prince d'Auvèrgne k'a f'nou à Lîdje,
cwand i pinséve v'ni i fé s' sîdjé,
s'a sièrvou d' lu come in-amis',
- 165 *Li Prince d'Auvèrgne* est Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, dit Cardinal de Bouillon (1643-1715), chanoine de Saint-Lambert (1658), cardinal (1669), prévôt (1675), puis costre (1677) de Saint-Lambert. Il fut deux fois candidat à l'évêché de Liège, notamment à la mort de Jean-Louis d'Elderen (1-2-1694). Le chapitre lui préféra Joseph-Clément de Bavière, archevêque de Cologne.

- èt li priya d' li fé sièrvice,
Vos n'aliz adon pus k'è carotche
170 èt èstîz ossi reû k'ine féve è hotche,
èt il i èsteût si acoustumé
k'il i dwèrméve come divins s' lét,
èt féve li fir come on pèt d' swisse :
à pône loukive-t-i sès-amis' !
- 175 Si vos n'eûhîz nin stu avou,
dji n' sé à vrêye çou k' l eûhe dif'nou,
ca vos-avez èco cint fèyes,
avou voste èsprit, vos consèy,
li fêt passer li p'tit chagrin
- 180 ki dj' creû k'il aveût d' tins-in tins.
Vos-f'-là r'compinsé âdjoûrdou
di totes lès pônes ki v's-avez awou.
È l' plèce d'avu on priyoré
— ki ewand vos l'ârez, l' bon-Diè èl sét ! —
- 185 ki n'av' polou atraper
cisse boûsse d'ôr k'on-z-a v' mostré
èt k'on n' féve si sovint r'lûre ?
Mins mây vos 'nn'avez vèyou ki l' cûr !
Vos-eûhîz bin dit : « Diè, grand mèrci,
- 190 po totes lès pônes ki dji m' fê ci ! »
Sèrvez on prince à cou-bêbê,
vos n'avez mây èco bin fêt !
Vos li avez portant après grognî;
i l'a bin vèyou èt s'a èmèrviyî,
- 195 èt s'a fêt infôrmer si l'abé por ci
èsteût mwért, di çou k'i n'aveût nin scrit
- 186 On ne sait ce qu'est cette *boûsse d'ôr* qu'on (= le cardinal de Bouillon) faisait miroiter au chanoine.
- 195-198 On ne comprend pas l'allusion. *Rodje tchapé* paraît désigner le chapeau cardinalice.

â sudjèt d'on rodje tchapê
lî d'né passé cink meûs à s' souhêt.

- 200 Vos confrères v'ont 'ne feye député
à Cologne, po on procès conte li clèrdjé.
Vos rif'na tot come Polichinèle
à kî on-aveût r'fêt lès s'mèles
ou k'on-z-a r'mètou on spigot
po d'morer come i sont co.
205 A cwè bon, dirè-t-on, coula?
Ci sont totès nîvayes d'anta.
Nîvayes d'anta, tant k'on vorè,
sont totes sacwès ki dj' di èsprès.
C'est po prover avou l' rēzon
210 k'à l' dâte d'asteûre èt d'pôy adon,
k'il a stu èt èsteût todi tchûzi
po in-ome rimpli d'èspri,
èt k'on-a todi r'lèvé come sint Pô
â treûzinme cir èt co pus hôt.
- 215 K'on n' pinse nin, cwand i va à Bêfreûpont,

- 200 Au cours du règne de J.-C. de Bavière se ranime la lutte entre le clergé secondaire et les états au sujet des impôts, votés par les états et auxquels le clergé ne veut pas se soumettre. C'est dans ce cadre qu'il y eut à Bonn « des conférences entre les députés des états et ceux du clergé, qui aboutirent à un projet de transaction, le 26 juillet 1699. Le clergé secondaire refusa d'approuver ce projet ... », DARIS, *op. cit.*, 353.
- 206-207 Souvenir du refrain de la *Ballade des dames du temps jadis* de François Villon.
- 215 *Bêfreûpont* : Beaufrapont, dép. de Chênée, 5,5 km au sud de Liège. La seigneurie de B. était la propriété des Libert de Flémalle. On ne sait pas à quel titre le chanoine Defrance s'y rendait.

- k'il i vasse so s' vinte, come on limeçon.
S'i-gn-a dès cis k'i vont po houmer,
ci-cial n'i va k' po aler satcher.
C'est on bon-ovrî, ki fêt bin s' djoûrnêye,
220 ki n' travaye nin vol'tî à l' corvêye,
ki sét stoper lès bocâs èt lès trôs,
in-acopleû d' botèyes ki n'est mây sô,
on moûdeû d' gade, on houmeû d' crinme,
ki, avou dèl lâme, fêt dès-èplâsses di migrin.ne.
- 225 Ni pârlans nin co d' vosse viyèsse.
Vos èstez èco bê èt hèrès',
èt s'av' co lès djambes ossi d'loyèyes
ki nouk k'i-n-âye è l' kipagnèye.
Vos-èstez co à rinde sièrvice
230 tot come on fiér di gordine à vis',
èt dji sé bin ki d'vins lès grêyes èt lès gros
on n' si sâreût câzî passer d' vos.
S'i-gn-a on clâ ou bin 'ne tchivèye
divins l' mohon d'ine bèle djône fèye
235 ou bin d'vins kéke manèdje kimèlé,
on l' vint r'cwèri di tos costés.
Il a tot l' vinte fôré d' plêzîr
li mwindé sacwè k'on lî vint dire.
« Ça, k'est-ce k'i-gn-a ? K'est-ce ki ti m' vous ? »,
240 i coûrt tot come ine banse sins cou.
« Ni t' mèt' nin è pône, gueûye di m' tchin !
Lê-m' fé çoula, èt djèl f'rè bin ! »
Si c'est ine câse coleûr di dièle,
i v's-èl rind clére come ine êwe di hièles.
245 Vola come i fêt todî
ewand i vout fé plêzîr à in-ami,
èt s' va â d'vant di tot çou k' sét :
i f'reût plêzîr sins lî d'mander.

- C'est on cwér d'ome k'est bin studi,
250 on bardaheû k'on pout s'i fiyi,
à kî i n' manke nin ine once d'esprit : il èst vîf tot come ine tchawé-sori.
I n' lèreût nin démi in-ôte si déme ;
i fât k'i l' fasse todi lu-minme.
- 255 Divins l' chicane, d'vins lès procès,
dji v' djowe cruskène kî l'atrap'rè.
Ni d'vins l' cwèle ni d'vins l' mècanike,
il èst pus sèdje k'on pingne di pèrike.
Pâlez-lî d' gréve ou bin d' plateûr,
260 il èst pus sèdje k'on hièrtcheû d' beûr.
Infin, dji n'è sâreû dire pus',
i f'reût tos lès hoyeûs maticus'.
Ni fât-i nin k'i seûye bin sèdje
èt k'i sèpe bin fé sès mèssèdjes,
265 ki cwand il a 'ne afère broyèye,
i zèl rind clére come ine èk'nèye ?
Li pâpe ni li f'reût [nin] paou
s'i li d'vahé pârler âdjoûrdou.
- S'i fât creûre à totes lès gazètes,
270 hoûtez lès novèles k'on nos apwète.
Vocial co bin ine drole d'istwére
k'on raconte èco d' ci hiy'tant cwér,
kimint on djoû k'i li èsteût f'nou
on vilin clâ so l' nètche dè cou.
- 275 N' s'adresse-t-i nin à ine dam'zèle,
come li pus sèdje èt l' pus pucèle,
èt li di-st-i sès p'tits mèhins,
tot houlpinant, djondant sès mins.
Deûs brâvès dames di condicion,
- 280 où-ce k'il esteût divins l' mohon,
mankint bin dèl tchèssî à l'ouk,

dèsmètant k'i riyéve di totes sès poukes.
Mins li pôve dam'zèle, k'est ine tchafète,
èt dévôte come ine tchâsse di fête,
285 li d'manda s'il aveût on cal'çon,
tote bone èt rimplèye di compassion,
avou çoula fwért rézolowe
tot come cès vinderèsses di molowes.
I s' fôrint d'vins on cabinèt,
290 ou bin d'vins on trô à hotchêts;
â pus-abèye diwèsse si coveteû
èt li fêt-i vèyi s' mureû.
Tot li mètant sès deûts so s' mâ,
èle prind l'èplâsse, zèl mèt' so l' clâ.
295 Èle l'eû fêt k'on n'eûhe nin huflé
di fwèce k'èle èsteût plin.ne di charité.
I rif'nint divins l' kipagnèye
tot pârlant d' leû jènèyalojèye
où-ce avou sès saze cwârtîs i s' fêt r'monter
300 djusk'â[s] prumî[s] bordjeû[s] dèl cité.

Loukîz kimint tot l' monde èl sût :
i-gn-a rin, ni trop tchôd, ni trop cût,
ni trèfoncî, ni èskèvin,
ni consèyi, ni prezidint,
305 ni borguèmèsse, èt â tricot,
il èst todi â cou à l' tièsse di tot,
èt goviène totes sôres di djins
tot come on p'tit consul romin
k'a dès fontin.nes èt dès cèp divins s' djârdin
310 po atraper totes sôres di djins,
ki ewand i sont 'ne fèye atrapés,
i l's-i fêt mète dès hâles po lès fé sâver.

- N'est-ç' nin là on vèritâbe crètyin
ki n'a nin l' doctrine d'on Pélajyin ?
315 Il èst d'ine très bone pratike.
C'est à vrêye on fi d' sinte Monike.
C'est come sint Augustin après s' convèrsion :
i n'a mây situ k' d'ine bone rèlidjon.

- Dji n' vou rin dîre di s' prébinde di Hougâr
320 ni dès-afères k'il a awou avou Mirwâr
ni d' çou k'on m'a dit k'il aveût soflé
po dispande l'ârdjint k'il a ałowé,
ni d' totes sès campagnes avou Sinzèrdo[r]f,
ni ewand i féve li vivindî à conte d'Asdorf,

313-318 Saint Augustin (354-430), qui adhéra d'abord au manichéisme, se convertit au catholicisme, influencé notamment par sa mère, sainte Monique. Il affirma sa doctrine contre l'hérésie pélagienne. — Il faut sans doute voir dans ces vers une allusion aux convictions religieuses du doyen de Saint-Materne. Le règne de J.-C. de Bavière (1694-1723) fut en effet marqué par la lutte contre le jansénisme, influencé par la pensée augustinienne.

- 319 *Hougâr* : Hoegaarden (prov. Brabant, arr. Louvain), sur laquelle se trouvait la collégiale de Hoxem.
320 *Mirwâr* : Mirwart (prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau), française depuis 1681.
323 *Sinzèrdo[r]f* désigne le comte de Sinzendorf, commissaire impérial sous le règne de J.-C. de Bavière (1702-1715). En 1702, en effet, la diète de l'Empire avait privé le prince-évêque de sa principauté, car il s'était rendu coupable de félonie envers son suzerain en s'alliant avec Louis XIV, pendant les guerres de succession d'Espagne. DARIS, *op. cit.*, 279-281.
324 *Conte d'Asdorf* ? Pourrait-il s'agir du nom, déformé pour les nécessités de la rime, de Albert-Joseph comte d'Arberg, membre de l'état noble, nommé grand-mayeur et conseiller privé le 2 avril 1715 (retour à Liège de J.-C. de Bavière) ? Comme il est question de faits militaires, on songe à l'éva-

325 ni d' çou k' dji sé èt ki dj'a lét
divins on live, passé cwinze ans imprimé,
où-ce ki Plutus, li dièw di ritchèsse,
parole avou Minèrve, li dèyèsse di sèdjèsse,
â sudjèt d'onk k'est r'séré d'vins on trô :
330 pocwè tant toûrner âtoû : c'est K ... ;
ni di sès diplomes di baron
k'i fêt rif'ni, lâdjes come dès floyons,
ca ine mohon eûhe crèvé d' tristèsse
si madame n'eûhe nin awou s' nôblèsse.
335 Dji n' so nin cial po l' toûrmèter,
mins po sayî 'ne gote vis rècrèyer.
Dji v' dîrè seûlmint k' cwand i dit mèsse,
tot l' monde si sére come divins 'ne prèsse;
èt po l' vèyi èt po avu s' bènèdiction,
340 on-ireût à Rome, à Viène, èt co pus lon;
èt i lî fât todi dès bês ôrnumints
po célébrer pontificâl'mint.

Monseû l' doyin, dène djubilêre,
tot-ossi hôt k'on boubinêre,
345 c'est à vos ki l' tchandèle s'adrèsse,
puski c'est vos k' nos fêt fé l' fièsse.
Ki l' bon-Dièw vôye bëni vos-ans,
ki vos vikésse èco cincante ans,
èt k' nos polanse èco tos èssône
350 di bon coûr vini magnî voste avône.
Çoula nos f'reût ciète bin plêzir
di f'ni houmer èco 'ne gote vosse bîre,

cuation des troupes impériales de la citadelle de Liège et du
château de Huy, pour laquelle le prince-évêque fit lever une
petite armée par les états. DARIS, *op. cit.*, 318-319.

325-330 On n'est pas parvenue à résoudre cette énigme.

- avou vosse vin, k'est d'on tèl gos'
k'i nos f'rè tos raler à crosses.
- 355 Buvans ! Ci n'est nin dèl fontin.ne
ni dèl câve Madame Dôrlin.ne,
mins d'ine brèssêye ki fêt l' lolot,
ki d'on sèdje li f'reût dif'ni sot.
Après çoula, k'i èst-ce ki n' l'inm'reût
360 cwand i done tot çou k'il a d' mèyeû ?
Sâreût-on d'ner d'ine mèyeû manîre
à magnî, à beûre si vin èt s' bîre ?
On nèl sâreût d'ner d'on mèyeû coûr.
On n' voreût nin èsse à la coûr.
- 365 Lî sâreût-on mây mî prezinter
avou pus d'ér èt d' djènèrôzité ?
Don Djigote, âs noces di Gamatche,
ni magna k' dès pomes èt dès catches,
mins cial, ci sont dès djotes, dè bouyon,
370 dès côt'lètes, dès ragouts à djus d' citron,
dès plats d' rosti : si on prince lès-aveût,
cwinze djoûs après i r'litch'reût sès deûts.
N'est-ce nin là à vrêye on bankèt
po nos fé mète so l' houp'diguèt ?
- 375 Noyé, avou tutote si race,
n'a mây situ à 'ne téle fricasse,
â sudjèt d'on si fameûs djubilé
ki l' tchènône Dèfrance vout bin fé.
C'est li prumî di tot s' colédje
- 380 ki va èdamer l' privilédje;
mutwèt sièrè-ce ossi l' dièrin
- 367-368 Souvenir d'un épisode de *Don Quichotte de La Manche* de M. Cervantes (II, chap. XVIII) : Don Quichotte et Sancho Pança assistent aux noces du riche Gamache et de Quitteria. Alors que le banquet est déjà apprêté, celle-ci se fait enlever par Basile qu'elle va épouser en dépit de sa pauvreté.

— insi cial ni nos spârgnans nin ! —,
ca tot l' monde n'a nin l' lârd âs deûts.
Por mi, dji creû, cwand on m' hwècereût,
385 on f'reût putwèt souwer ine pire
ki mây di v' fé fé si bone cîre.
Si dj' nèl fè nin è ç' monde-ci,
z-i v' dji prèye turtos è paradis !
Avou çoula vis soheterans-n',
390 tot v'nant beûre vosse vin djusk' à l' crâne,
ot'tant d'an.nêyes èt d' prôficiyat'
k'i-gn-a so l' martchî dès savates.
Èscuez, Mèssieûs, lès soterèyes ki dj'a d'bité
divins l' paskèye ki dji v's-a lé.
395 Èt si dji v's-a displêt là-d'vins,
amètezez-è nosse djubilêre doyin !
Ca dji v' pou assûrer k' sins lu,
dji n'eûhe nin stu si hârdi k' dj'a stu.
Dji m' va fini â pus-abèye,
400 tot v' sohêtant à turtos 'ne longue vèye.
Criant « Vivâ ! Vivâ ! » di totes mès poukes.
Mokans-nos dès cis k' sont à l'ouk.
« Vivâ ! Vivâ ! » èco cint mèye fèyes,
« Vivâ l' djubilêre ! Ki Dièw li bénèye ! »
405 *Et vobis,*

405-445 On comprend ainsi les derniers vers : (405) *Et à vous,* (406) illustre dignitaire, (407) j'ai l'honneur d'adresser ce compliment. (408) Veuillez, je vous prie, ne pas mépriser (409) ma manière de parler : (410) je suis un simple paysan. (411) J'ai peur, au point que je n'en peux plus, (412) qu'une façon de dire aussi audacieuse (inédite) (413) ne me fasse jeter à la porte. (414) Comme la permission m'a été franchement accordée, (415) me voilà à cheval ! (416) Tu vois à quoi tient le rire (417) entre ceux qui font bombance ! (418) En ta présence, le jour est joyeux. (419) Voilà ... (420) Le verre plein de vin resplendit : (421) cela réjouit ... (422) Les astres

- praeposite illustrissime,*
dj'a l'oneûr di v' compliminter.
Noli, quaeso, despicere
li manîre ki dj'a di pârlar :
410 *simplex ego paisanus.*
Dj'a si paou k' dji n'è pou pus'
ne talis fandi novitas
ni m' fasse rèvoyî ad valvas.
Data ergo licentia
415 *animose, vo-m'-là à tch'vâ !*
Vides qua sit hilaritas
inte tos lès cis ki fêt fricasse !
Te praesente, laeta dies.
Vola come i va ewand c'est l' fièsse.
420 *Fulget vitrum vino plenum :*
çoula rècrèye li coûr di l'ome.
Rident astra; quidni terra?
Cwand on beût bin, i-gn-a nou mâ !
Ergo diem solemniter
425 — corèdje, Mèssieûs, corèdje, djubilêre ! —
celebremus unanimes.
Nos-èstans tuttos dèl fièsse.
Tanta viri praesentia,
criyez deûs fèyes « Vivâ ! Vivâ ! »

rient; pourquoi pas la terre ? (423) Aussi célébrons-nous ce jour avec solennité (425) — courage ... — (426) et d'un seul cœur. (427) Nous sommes ... (428) En présence d'un si grand homme, (429) criez ... (431) Il le mérite ... (432) Qu'il vive les années de Nestor (aussi vieux que N.) ! (433) A la santé ... (434) Que Dieu daigne accorder aux peuples (à nous, son peuple), (435) dont vous ... (436) que nos cœurs soient établis (438) là où les joies sont véritables, (437) tandis que nous vivrons ... (439) et que nous chanterons ... (440) alors que ressuscitera le Christ victorieux, (441) lui qui ..., (442) et qu'il montera au ciel : (443) je ferai ... (444) J'ai dit.

- 430 *Vivat ergo, ferto vinum !*
I l' mèrite bin, c'èst on dène ome.
Nestoreos vivat annos !
À l' santé dèl mite èt dèl crosse !
Ut dignetur dare populis
435 dèskés vos 'nn'avez todi stu lès dèlices
ibi nostra esse fixa corda,
tot vicant è pâhûl'té èt sins mâ,
ubi vera sunt gaudia,
tot tchantant « Âmèn ! Aléluyâ ! »
440 *resurgente Christo victore,*
ki a tchessi bin lon nos-infirmités,
et in caelos brevi ascendance :
dji f'rè tot m' possibe po v'i r'trover.
Dixi.

Chronographe :

« VInez tVrtot Chanté VIVa a IVbILé Mons[I]eV LI
DoIIen »

[Chronogramme M D C LL XXX V II[I] = 1738.]

GLOSSAIRE

On s'est attachée à relever les formes on les sens rares ou archaïques, les expressions curieuses; un point d'interrogation signale les difficultés. Pour faciliter l'accès au texte, on traduit les mots qui pourraient nécessiter le recours au dictionnaire.

Acolite 97 (DL -ète); — *acopleû* : ~ *d' botèyes* 222 litt^t accoupleur de b.; bon buveur; — *âdjoûrdou* 105, 181, 268 (arch.); — *adon* : *d'pôy adon* 210 depuis lors; — *alower* 322 dépenser (DL -ouwer); — *amête* 'quelqu'un de quelque chose¹ 396 accuser; — *amis'* 167, 174 ami; — *ansini* 93 fumier; ici, au fig.; — *anta* 'antan¹ : *nivâyes d'~*

206, 207. Aj. FEW 24, 641b; — *apreume* 20 alors surtout; — *astoki* 70 litt^t appuyer : ~ *lès bémols* achopper sur les b. ?; — *âté* 145 autel : *grand-~ d' Paris* (= ?); — *atrabilère* 52; — *avizer* 131 paraître, se montrer.

Banse : *cori come ine ~ sins cou* 240 'courir' (qui a aussi le sens 'couler') comme un panier sans fond; — *bardah'rèye* 62 difficulté, empêchement; — *bardaheù* 250 litt^t celui qui remue tout; fureteur, fouineur; — *bocâ* 221 trou dans une haie; — *bodèt* 126 grand panier; — *bordjeù* 300 (arch.); — *bordon* : ~ *d' pèlerin* 109; — *borguèmèsse* 305 (DL *borgui-*); — *bot* 132 grand panier, hotte; — *botù* 84 hotteur; — *boubinère* 344 bateau de Meuse (arch.) : *ossi hôt k'on ~*; — *brok'ter* 74 vaincre, supplanter; — *broyi* 265 (DL *brou-*) : *ine afère ~èye* une a. embrouillée.

Carotche 169 carosse; — *catche* 368 fruit tapé (surtout poire); — *cèp* 309 piège; — *ciète* 160, 351 certes (arch.); — *cir* : *r'lèver à treûzinme cir* 213-214 litt^t relever au troisième ciel; porter aux nues; — *cire* : *fé bone ~* 386 faire bonne chère; — *clâ* : *s'i-gn-a on ~ ou bin 'ne tchivèye* 233 litt^t s'il y a un clou ou bien une cheville : calembour fondé sur le sens fig. de *clâ* difficulté, problème (DL *vola l' clâ* voilà le hic); — *clwète* 152 cloître; — *coké* 82 cochet; ici, sans doute, surnom familial : v. note du v. 91; — *consèlier* 138; — *consèyi* 304; — *corvèye* 220 (DL *-wèye*) : *travayi à l' ~ tr.* en pure perte, inutilement; — *cou* : *esse à ~ à l' tièsse di tot* 306 litt^t être au cul à la tête de tout; se mêler de tout; v. *banse*; — *cou-bébè* : *s[i]èrvi à ~* 191 litt^t servir à cul tout nu ('cul-beaubeau'); s. de manière servile, obséquieuse; — *coûr* : *passer si ~ d'amoûr* 87 litt^t passer son cœur d'amour (ou p.é. passer sa cour d'a.); d'après le contexte, connaître l'amour (expr. inc.); — *coûr* : *à la ~* 364 (gallicisme); — *coveteù* 291 litt^t couverture; ici, d'après le contexte, vêtement de dessous. Comp. sens notés FEW 2/2, 1151a; — *crâne* 390 robinet du tonneau : *beûre djusk' à l' ~ b.* de tout son cœur; — *crikèt* 125 mauvais cheval ? Comp. DEFR.-Nop. *crike* haridelle : FEW 2/2, 1337a; — *croc'* 37 crochet : *aveûr li linwe toûrnèye à ~*; — *crosse* : *raler à ~s* 354 retourner sur des bêquilles; v. *mite*; — *cruskène* 256 petite bille de terre cuite : *dji v' djowe ~ ki l'atrap'rè* je parie gros sur celui qui le piégera; — *cût* : v. *tchôd*; — *cwand* suivi de l'ind. conditionnel 32, 37, 120 quand (bien même); — *cwèle* 257 (= ?); — *cwène* : ~ *à poûre* 88 poire à poudre; calembour sur *cwènes* attribut des maris trompés : 'porter les ~' être cocu; — *cwér* litt^t corps : *hiy'tant ~* 272 fameux individu; ~ *d'ome* 249 personnage.

Démé 253 dîme; — *démî* 253 dîmer : *lèyi* ~ *in-ôte si déme* litt^t laisser lever sa dîme par un autre; permettre à un autre de s'occuper de ses affaires; — *dène* 343, 431 digne (arch.); — *dèsmetant ki* 282 tandis que (DL *dis-*); — *d'djâzer* 21 critiquer, fr. rég. « décauser »; — *dièlle* 243 argile : *ine câse coleûr di* ~ une mauvaise cause; — *d'hirer* 106 franchir, traverser : ~ *cincante ans*; — *dispande* 322 dépenser (arch.); — *dissézi* 94 (= ?) : FEW 17, 20a signale seul^t la construction « se dessaisir de qqch. »; « dessaisir », v. tr., n'existe que dans la langue jur.; — *dissolé* 59 essoufflé; — *diwêster* 291 ôter; — *djône* 108 jouvenceau : *li* ~ *dèl fièsse*; — *djote* 369 chou; ~ *di spinâ* 18 épinard; — *djubilére* 23, 343; — *dôrlin.ne* femme ou fille nonchalante, paresseuse : *ci n'est nin dèl câve Madame D* ~ ce n'est pas de la piquette; — *doyin* titre ... (arch.); — *dozerê* 67 enfant de chœur (arch.).

Èclome 54 (DL *ègl-*); — *èdamer* 380 entamer : ~ *l' privilèdje* inaugurer le p.; — *èk'nèye* 266 pincette de foyer; *clére come ine* ~ : antiphrase, les p. étant toujours noires de suie, v. *hièle*; — *élèver* 159 enlever; — *èmèrvîti* (*s'~*) 194 s'étonner, paraître surpris; — *èplâsse* 224, 294 emplâtre; — *ér* 366 âme (arch.) : *avou pus d'~ èt d' djènèròzité* avec plus de cœur et de g.; — *èskèvin* 303 échevin (officier de justice); — *èwe* : v. *hièle*.

Fardé 7 poids (moral) : *ridjèter l'* ~ (*so onk*) reporter la responsabilité d'une action (sur qqn); — *fénominme* 51 (DL *-in.ne*); — *fête* : v. *tchâsse*; — *feye* : à ~s 31, *télé* ~ 59 quelquefois; *cint* ~s 177 souvent; — *fiér* : ~ *di gordine* 230 tringle de rideau; ... à *vis* (= ?) : le compl^t a peut-être été suggéré par les nécessités de la rime; — *floyon* 332 flan : *fé riv'ni* (*sès diplômes di baron*) *lâdjes* come *dès ~s* parler (de ses d. de b.) à tout bout de champ; — *flûte à l'ognon* 72 mirliton : aussi fr. FEW 14, 44b; — *fôrer* : *aveûr li vinte ~é d' plézir li mwinde sacwè ...* 237-238 litt^t avoir le ventre « fourré » de plaisir à la moindre chose ..., se réjouir à la m. ch. ...; *si fôrer* 289 se fourrer; — *frèdon* 71 fredon, refrain; — *fricasse* 376 festin; *fé* ~ 417 faire bombance; — *fwèce* : *di fwèce k(i)* 296 litt^t de force que; tellement, tant.

Gascon 122 gascon (au sens fig.), fanfaron; — *gordine* 230 (DL *ène*) : v. *fiér*; — *grêye* 231 grêle, maigre : *d'vins lès ~s èt lès gros* dans quelque milieu que ce soit; — *griblète* : *dès ~s* 141 de l'argent (sans doute fam.); v. *VILL.* (Malm. 1794) *id.* « du sonnant, de l'argent monnoié »; ALW 4, 349b. Sans doute « criblettes », mais sens inc. FEW 2/2, 1334a-1335a; — *grogñi* : ~ (« à qqn ») 193 montrer son

mécontentement (à qqn); — *gueûye* : ~ *di m' tchin* 241 litt^t gueule de mon chien : interpellation familière.

Hâle 312 échelle; — *hèrer* 71 pousser : *i ~ on frèdon* y aller d'un f.; — *hèrès'* 226 vigoureux, gaillard. Dér. en *-a c i u* du précédent : comp. *hèrède* constitution, ossature (d'un animal) REM., *Gloss.* Porter sous FEW 16, 197b; — *Hévrulin* 126 habitant de Herve; — *hièle* 143 assiette : *éwe di ~s* 244 eau de vaisselle; *clére come ine* - - - : antiphrase, v. *èk'nèye*; — *hièrtcheû* : ~ *d' beûr* 260 « hiercheur », manoeuvre de mine; — *hipète* : è ~ 151 en dernière minute (DL à *hipe*; à *hipète* Les Awirs); — *hig'tant* 272 litt^t battant; ~ *cuér* fameux individu; — *hotche* : v. *reûd*; — *hotchèt* 290 motte : *trô à ~s*, synon. de *cabinet* 289; — *houlpiner* 278 en gén. lambiner, lanterner DL (G, H, F); ici, insister ou bien geindre, se plaindre (comme un *houlpê* hibou, hulotte DL [F]): sens inc. de FEW 4, 517b; — *houmer* 217 'humér', respirer? (Beaufraipont est à la campagne); — *houmer* 352 litt^t écumer; boire; — *houmeû* 223 : ~ *d' crinme* litt^t « écrêmeur »; — *houp'diguët* : *mète so l' ~* 374 mettre en gaieté; — *hoyeû* 262 (DL *hou-*); — *hufler* 295 litt^t siffler; demander; — *hwèrci* 384 écorcher; ici au fig. : comp. fr. plumer.

Îmâdje : *vèyi 'ne ~* 134 avoir une hallucination? Sens inc. FEW 4, 565; — *infin* 103, 261 (arch.); — *intriprinde* 1 (DL *intrè-*).

Keûre : *k'a-dj'* ~ 6 que m'importe; — *kihatchî* 17, 18 hacher menu; ici au fig. : comp. fr. écorcher (une langue); — *kimélé* : *manèdje* ~ 235 m. brouillé, désuni.

Lâdje : *si mète ~* 133 probabl^t synon. de *si louki* ~, v. pronom. réfl., faire de grands yeux DL. V. *floyon*; — *lârd* : *aveûr li ~ âs déûts* 383 litt^t avoir le lard aux doigts; être dans l'opulence; — *lolot* 357 : surnom qui peut s'appliquer à une personne niaise, idiote FEW 5, 133a; — *lwègn'rèye* 32 bêtise, sottise.

Make : v. *pike*; — *maticus'* : *fé ~* 262 litt^t faire mat; réduire à quia; — *mite* 433 mitre : à *l' santé dèl ~ èt dèl crosse*; — *mohèt* 100 épervier; — *mohon*, f., 117, 234, 280, 333 maison (arch.); — *molowe* 288 morue : *rézolowe come lès vinderesses di ~s*; — *mureû* 292 litt^t miroir; ici, plaisir derrière : sens inc. FEW 6/2, 150a.

Nètche 274 nache, fesse (arch.) : ~ *dè cou*; — *nivâye* : v. *anta*.

Ouk 281, 402 'huis', porte (DL *ouh*) : à *l'~*. V. *pouke*; — *où ki* 203, *où-ce (ki)* 84, 280, 299, 327 où, pron. rel., arch. : auj. *wice (ki)*.

Pâhâl'té 437 : è ~ en paix; — *paou* 267, 411 peur (arch.); — *pèt* : *fé li fir come on ~ d' swisse* 173. Comp. 'fier (glorieux) comme un pet' FEW 8, 132a; — *pièle* 76 luron, mauvais garnement; — *pike* : *on cwér ki n'a ni ~ ni make* une santé de fer; calembour fondé sur les deux sens de *pike* : 1. dér. de *piker*, ici accroc de santé; 2. carreau (au jeu de cartes), d'où *make* trèfle; — *plateûr* 259, t. de houill., plateur (*von.ne* è ~ couche dont l'inclinaison est comprise entre 0° et 45°); — *pingne* : *pus sèdje k'on ~ di pèrike* 258 plus sage qu'un peigne de perruque (= ?); — *poli* 94 poulailler; — *pouke* 282, 401 'puisse' (DL *pouhe*) : *di totes sès (mès) ~s* de toutes ses (mes) forces. V. *ouk*; — *prébinde* 319 (arch.); — *priyèsse* titre, 103 prêtre (arch.); — *putwèt* 385 litt^t plutôt; ici, plus facilement (arch.).

Rècrèyer 236, 421 amuser, réjouir; — *rèdjowi* 101 (DL *-ouwi*); — *reû* 170 roide : *ossi ~ k'iné féve è hotche* aussi r. qu'une fève dans sa cosse; — *r(i)litchi* 372 (DL *-lètchi*).

Satcher (« sacher ») 218 mettre en sacs? (s'oppose à *houmer*); — *sèdje* 258, 260, 263, 358 sage (arch.); — *sèdjèsse* 328 sagesse (arch.); — *sofler* 321 peiner, faire des efforts; — *sogne* : *aveû ~ di* 160 avoir soin de; — *soterèye* 3 outrecuidance; 393 sottise, bêtise : *d'biter dès ~*; — *souhêt* : à *s' ~* 198 selon son désir; — *souwer* : *fé ~ 'ne pîre* 385; — *spér* : *on vi ~* 55 un revenant; *abèye come* . . . diligent comme . . .; — *sprèwe* 84 étourneau : *tinde ás ~s*; — *spigot* 203 bout de cuir remis à une semelle (arch.); — *stoper* 121 reboucher; — *studî* : *bin ~* litt^t bien appris; qui a des manières; — *swisse* 173 bedeau : v. *pèt*.

Tchafête 283 dévôte; — *tchandèle* 345 litt^t chandelle; ici compliment; — *tchâsse* : ~ *di fête* 284 chausse de feutre; *dèvôte come ine* . . . : p.-é. calembour sur *'de(s)voute', part. passé fort de *d(i)vôre*, dis-dévider (de la laine) DL; auj. le part. passé est *d'volou*; — *tchave-sori* 252 chauve-souris : *vif come ine ~*; — *tchè* : *fé s' ~* 139 faire son pécule; — *tchènône* titre, 5, 119 chanoine; — *tchivèye* : v. *clâ*; — *tchôd* : *i-gn-a rin ni trop ~ ni trop cût* 302 litt^t il n'y a rien de trop chaud ou de trop cuit (pour lui); il n'y a pas de milieu trop élevé. Comp. *i n'a rin d' trop ~ ni d' trop freûd por lu* tout lui est bon à prendre; — *tièsse* : *lès grossè ~ d'ine vèye* 150 les « gros bonnets » d'une v.; v. *cou*; — *tins* : *d' tins-è tins* 180; — *tirer djus* 62 retenir : 3 ps. *tére*, ou p.-é. *tére* DL (F), car noté « terre »; — *trèfoncî* 303 tréfoncier, chanoine de Saint-Lambert à Liège; — *trèm'ler* 90 engager dans un jeu de hasard (DL *trim-* Liège, *trèm-* Verviers); — *très* 57 (arch.); — *tricot* 305 jeu où on triche, affaire où on ruse? Sens proches

sous FEW 13/2, 260b (fam. de *tricher*) et 17, 362a (*trigaut*); — *trō* ; v. *hotchèt*.

Vivindi 324 vivandier : la graphie « *vivendi* » permet d'hésiter entre un timbre *-in-* (phonétiqu^t normal en w.) et un timbre *-an-* (si le mot est emprunté du fr.); — *vūdi* litt^t vider : è ~ 28 en venir à bout, en sortir; comp., dans un emploi trans., *on pinson ki n' vūdèye nin s' tchant* --- qui n'achève pas --- (R^t) DL, dans un emploi intrans., afr. *« vider d'affaires*» régler ses affaires FEW 14, 591.

Marie-Guy BOUTIER

MÉLANGES

Notes critiques *

39. « le Guet », « le Guea » (NP). — Ce surnom de Lorcé H 80 ne figure pas encore dans les dénominations de population de la Principauté de Stavelot de 1524 et 1544 (publiés par I. DELATTE dans *Folkl. Malmedy*, t. 13 et 14, 1949 et 1950). Mais il se rencontre fréquemment, avec des variantes, dans les archives de la cour de justice de Lorcé (A.É. Huy) à partir de la 2^e moitié du 16^e s. :

- 31.5.1567 « Johan le *Guet* » (12, 82); « Johan le *Gait* » (12, 82v).
1570 « Johan le *Ghuet* » (12, 188v).
1573 « Johan le *Guea*, filz Henry de le court et ses hoers » (24, 172).
1586 « led. le *Guea* de Chession » (14, 65).
1592 « Jehan le *Gueau* » (12, 422).
1595 « sy led. *Gueau* a procreé enfans » (12, 488b v^o).
1597 « Jehan le *Gueau* » (27, 318).
2^e moitié 16^e s. « Johan le *Guea* » 25, 415 (v. BTD 58, 202, v^o gan-
gner).
1602 « Jehan le *Gueau* » (15, 72v).
1610 « une cherret [= charrette] appartenante au *Guet* ou à sa
feme (16, 90).
1622 « d'avoir adjourné le bastard du *Guet* » (16d, 52).
10.3.1630 « Le *Guet* » (Taille).
1634 « Joan le *Guet* » (1, 256).
env. 1650 « Catherine le *Guet* » à Lorcé, « Laurent le *Gay* » à Ches-
sion (24, 7-8; liste d'habitants).
1652 « criant : « *Guet*, retourne ! Morte, je tue ta femme ! » (16g,
66).
1654 « la piche [= pièce] acquis par Servais Dougueit à Paulus
Mingeit [joignant] par dessoubz aux representant Le *Guet* » (2, 39).
1663 « Laurent le *Guiet* » (Taille); cp. ib. « Servais Douguet ».

(*) Pour les premières séries, voir *Les dialectes de Wallonie*, tomes 6 (1978), 8-14 (1980-1986).

17^e s. « Laurent le *Gué* » (26, 342), « homme de bien et très bons chrétiens », « tailleur au bois », « est allé avec ses compatriotes en Allemagne esloigné d'ici plus de 50 lieux », « il n'a pas cru d'estre obligé de faire parestre de s'avoir acquitté du debvoir chrestien aux pacques derniers » (ib.) ; il comparaît devant la cour de justice.

29.1.1725 « George, fils Jean le *Gay de Chesson* », 12.1.1725 « Jean, George et Henry le *Gay*, trois frères », 5.6.1727 « George le *Gay* » (29 ?, 70, 71 et 75). George a tué, à Chesson, le 5 déc. 1724, « d'un grand coup de couteau à pointe ou baïonnette », Nicolas, fils de Flipe dit le Pelerin de Quareux, de la paroisse de Xhoris, et commis divers autres méfaits ; il a été décapité « au milieu du village de Lorché » le 20 juin 1727.

10.1.1793 « François le *Gay* » (37, 421a).

Cette série d'attestations montre que le nom a dû vivre au moins deux siècles à Lorcé. On aura remarqué que le mot s'employait avec l'article (*le*, *au*, *du*), comme c'est souvent le cas avec les surnoms ou les sobriquets.

Les graphies sont très diverses : *Guet*, *Gueit*, *Guiet*, *Guea*, *Gueau*, *Gué*, *Guay*, *Gay*. Elles sont parfois discordantes : *Guet*, *Gué* et *Guea*, *Gay*, par exemple.

La forme *Guet* doit représenter **guè* [gè] avec è ouvert. De même *Gueit* ; « ei » pourrait équivaloir à è fermé (comme dans les noms en « -heid » : *Ernonheid*, *Chevrouheid*, *Baronheid*, etc., et dans *La Reid* [ré]) ; mais on a le même digramme pour [è] dans plusieurs autres noms propres de Lorcé à la même époque : 1572 °*crockebeit*, 1584 °*crocquebet*, 1612 °*crocquebeit* = *crokèbè* (Id., BTD 56, 97); 1572 °*Gateit* = *Gâtèt* NP ; 1591 °*Boutheit* (var. 1544 °*Boutè*) = *Boutèt*; 1554 °*Myngueit*, 1642 °*Mingheit* (var. 1563 °*Minghuet*) = w. *Minguèt*; 1642 °*Dougueit*, 1672 °*Dogueit* (var. 1713 °*Doguet*) = w. *Doguèt*; 1570, 1573 *Hogueit* = w. *Hoguèt*; ? °*Bourgueit* = w. *Borguèt*; — de plus, 1598 °*Drougues* = w. *Drouguèt*.

Quand on attribue à *Gueit* comme à *Guet* la valeur de **guè*, on est tenté par une explication. C'est celle que donne A. DAUZAT, *Dict. étym. des noms de fam. - de France*, p. 312,

pour le nom de famille *Guet* : « (le)guet » = homme du guet (guetteur ou sentinelle); reprise par J. CORMEAU, *Anthroponymie -- verv.*, mém. univ. Liège, 1967, p. 168, pour 1542 °Johan le *Gueit*, et par P. MATHIEU, *Anthroponymie d'Èthe-Belmont* (1472-1808), id., 1986, pour *Guet*. Mais *guetter* est en w. lg. *wētē*, avec *w* initial régulièrement conservé; le mot °*wait* 'guet' se trouve dans Jean DE STAVELOT, *Chron.*, p. 309 (dans 'faire le guet'). Il faudrait, dès lors, considérer *Guet* comme un gallicisme. On notera qu'il n'y a pas d'article *Guet* ni *Leguet* dans les listes de J. HERBILLON (*Bull. Vx-Liège*, n° 138, 192-193, G-, et n° 181, 264, L-).

Par rapport à *Gueit*, la forme *Guet* de 1663 offre simplement une métathèse de « ei »; on la retrouve au même moment dans *Douquiet*.

Les formes *Guea*, *Gueau* et *Guay*, *Gay* paraissent transcrire **guē*, avec è long. Comp. le ld. de Sart-lez-Spa Ve 34 è *court l' guē*, du nom de « Jean le guait » (1634), dont le surnom serait emprunté du fr. *gai*, équivalent phonétique du w. *gây* 'bien habillé' (G. VITRIER, *Top.*, mém. univ. Liège, 1963, p. 71). Noter qu'on a une graphie °*bouteit* en 1569 pour le ld. de Lorcé *boûté* (BTD 56, 93) et inversement des graphies en « -ea » pour le NP °*Hogueit* : 1556 °*Houguea* (CJ. Lorcé 25, 207v); 1585 °*Hogguea* (CJ. Stoumont 1, 26v). Il est très doux que **guē* soit un emprunt du fr. *gai*. Si elle est authentique, cette forme ne peut être qu'une altération de la forme primitive **guè*.

Quant aux graphies *Guay* et *Gay*, qui sont les plus récentes dont je dispose, elles doivent aussi représenter **guē*. Une prononciation *gây* me paraît exclue : le mot n'a pas dû passer de **guè* à **guē*, puis à *gây*; le nom de famille *Legaye*, avec -e, était à La Gleize *lu gây* (amon l' *gây*) et, sauf erreur, la tradition graphique de *Legaye* ne présente que des finales « -aye », « -ay ».

C'est naturellement la première forme, *guè avec -è bref, qu'il s'agit d'expliquer. Les emprunts au fr., *guet* et *gai*, étant au moins douteux, je me demande si "Gueit" n'est pas la syllabe finale d'un des noms de famille qui ont vécu à Lorcé à la même époque : *Minguèt*, *Hoguèt*, *Douguèt* (v. texte de 1654, p. 2). Cette finale se serait substantivée comme sobriquet et avec l'article. Pour DAUZAT, o.c., 312, qui explique d'abord *Guet* par 'homme du guet', *Guet* résulterait parfois d'une aphérèse de *Huguet*. Comp. *Bert* de *Lambert* ou un autre composé en -*bert*; *Hannet* pour *Jehannet*; *Colet* pour *Nicolet*; etc.

Louis REMACLE

CHRONIQUE

Mémoires universitaires 1987.

Université Libre de Bruxelles :

FABRY Geneviève, *Toponymie de Wasseiges* [W 58].

Université de Liège :

DEVREUX Ariane, *culu dans les dialectes de Wallonie (sens, dérivés, composés, expressions)*.

THOMAS Yvette, *Toponymie de Wanne* [Ve 44].

Université Catholique de Louvain-la-Neuve :

DARDENNE Catou, *Le carnaval de Fosses-la-Ville. Les chinels* (Institut d'Éducation physique).

NICOLAÏ Robert, *La vie sauvage (végétale et animale) dans le parler de Léglise* [Ne 64].

Katholieke Universiteit Leuven :

DEGRAEF Ph., *Le patois de Naast (1960-1985) : étude comparative sur base de deux enquêtes orales*.

VAN DEN WIJNGAERT K., *La structure dialectale de la Belgique romane, une exploration de l'ALW 4 à l'aide de la méthode IRI*.

VLIEGHE M., *La structure dialectale de la Belgique romane, exploration de l'ALW 4 à l'aide de la méthode des interpoints*.

Universitaire Instelling Antwerpen :

MARCKX Els, *Étude sociolinguistique de la vitalité du dialecte wallon à Neuvillers* [N° 33].

Mémoires universitaires; compléments 1982-1985 (Katholieke Universiteit Leuven).

BOURRY D., *Étude de la situation sociolinguistique dans deux communautés rurales de la Flandre française : Les Moëres et Killem*, 1983.

CHANTRAINE M., *Enquête sur la variation lexicale à Liège*, 1984.

DE GROOTE M.-J., *La fragmentation linguistique de la Wallonie : le sud-namurois. Étude dialectométrique*, 1983.

DE LANGE Chr., *La fragmentation dialectale de la Belgique romane : la zone picarde. Étude dialectométrique de l'ALW 1*, 1984.

DERYNCK P., *La fragmentation dialectale de la Belgique romane (le namurois et le wallon-picard). Étude de la morphologie*, 1984.

DE TROYER G., *La standardisation du lexique à Bruxelles*, 1984.

DEVRIENDT G., *L'est-wallon : étude dialectométrique*, 1983.

DOOM L., *Les dialectes du Luxembourg méridional : étude dialectométrique*, 1983.

ENGELEN L., *Enquête sur la variation lexicale dans la région liégeoise*, 1985.

HONNAY G., *La frontière entre le namurois et le wallo-picard. Une étude dialectométrique de l'ALW 1*, 1984.

KERCKHOVE K., *La fragmentation dialectale : la transition du namurois au picard. La morphologie*, 1984.

MARKET A., *Enquête sur la variation lexicale à Bruxelles*, 1985.

OSTYN C., *Étude sociolinguistique du « patois » de Tourcoing à partir de la terminologie de cinq jeux populaires*, 1983.

PAWLAK J.-P., *La fragmentation dialectale de la Belgique romane : le picard. Étude de morphologie*, 1984.

PLAISIER N., *Étude de la standardisation du lexique à Jodoigne*, 1984.

SANTENS C., *Étude de la standardisation du lexique à Tournai*, 1984.

SCHOENAERS E., *La frontière entre le wallon namurois et le wallon liégeois. Une étude de dialectométrie*, 1983.

TAHON I., *La fragmentation dialectale de la Wallonie : le sud de la zone wallo-picarde (Étude dialectométrique)*, 1984.

- TERMOLLE A., *Les pronoms personnels en wallon. Morphologie et syntaxe. Essai de synthèse*, 1985.
- VAN ACKERE Ch., *La fragmentation dialectale de la Wallonie : la zone wallo-lorraine. Étude de dialectométrie*, 1983.
- VAN DAMME C., *Les formes et les systèmes des pronoms personnels dans les parlers picards modernes*, 1985.
- VAN DEN BERGH A., *La variation lexicale dans le langage d'élèves néerlandophones bruxellois*, 1984.
- VANDERSMISSSEN K., *Étude phonologique des consonnes de douze parlers wallons à partir de l'ALW*, 1985.
- VERHEYDEN A., *Une enquête sur la vitalité du dialecte à Archennes*, 1983.
- VERLINDE S., *La fragmentation linguistique de la Wallonie : le gau-mais. Étude dialectométrique*, 1983.
- WALLYN G., *Vocabulaire dialectal de la sylviculture dans la région entre Soignies et Nivelles*, 1983.
- ZANDERS M., *Le vocabulaire du maréchal-ferrant dans la région de Nivelles et de Soignies. Étude dialectologique*, 1982.

TABLE DES MATIÈRES

Roger PINON, <i>Note philologique sur la Haguète malmédienne</i>	5
Louis REMACLE, <i>Le terme wallon halcrosse</i>	44
Jean LECHANTEUR, <i>Wallon (l)èyis', ayis'... 'tourbillon d'eau'</i>	59
Annie STAS, <i>Noms propres de vaches au Pays de Herve (17^e-18^e siècles)</i>	76
Jean LECHANTEUR, <i>Mots composés en Belgique romane. I. Substantifs du type 'porte + NOM'</i>	93
Marie-Guy BOUTIER, <i>Une paskèye liégeoise de 1738</i>	111
 Mélanges	
Louis REMACLE, <i>Notes critiques</i>	139
Mémoires universitaires 1987	142
Mémoires universitaires; compléments 1982-1985	142

SOCIÉTÉ DE LANGUE
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

Cotisations : Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (minimum 500 F) au C.C.P. 000-0102927-10 de la S.L.W.

Vente des publications : s'adresser exclusivement à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, 8, place des Carmes, 4000 Liège (local 202, 1^{er} étage). — Tél. 041/231960 (ext. 139).

Extrait du catalogue :

Les Dialectes de Wallonie, le tome 450 F

Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, <i>Mi p'tit viyadje dès-ans au long</i> ,	900 F
J. MASSONNET, <i>Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)</i> , 356 pp.	900 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, <i>Lexique ... (fin)</i> (n'est fourni qu'avec le t. 75) Ensemble	1.600 F

Bulletin du Dictionnaire wallon, 23 tomes s'informer à la *Annuaire de la Société* 34 tomes Bibliothèque

Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :

J. FELLER, <i>Traité de versification wallonne</i> , 1928, 400 pp.	1.000 F
R. DASCOTTE, <i>Étude dialectologique ... sur l'élevage dans le Centre</i> , 1978, 158 pp.	350 F
L. REMACLE, <i>Glossaire de La Gleize</i> , 1980, 216 pp.	500 F
M. RENARD, <i>L'Argayon, èl djèyant d' Nivèle</i> (éd. J. Guillaume), 124 pp.	400 F

Collection littéraire wallonne :

1. J. CLASKIN, <i>Airs di flûte et autres poèmes wallons</i> , éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. (*)	350 F
2. W. BAL, <i>Fauves dèl Tâye-aus-Fréjés èt Contes dou Tiène-al-Bije</i> , 1956, 110 pp.	250 F
3. G. WILLAME, <i>Sonnets</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp.	200 F
4. F. DEWANDELÉER, <i>Oeuvres poétiques</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp.	500 F
5. A. MAQUET, <i>Théâtre en wallon liégeois</i> , 1987, 186 pp.	500 F

Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :

1. J.-D. BOUSSARD, <i>Li Rodje Dame</i> (*). — 2. É. GILLIARD, <i>Li dérène saison</i> . — 3. M. DUSSAUSSOIS, <i>Èt l'iviér qui va v'ni</i> . — 4. J. D'INVERNO, <i>On neûr rève qu'on nome amoûr ...</i> — 5. J. RATHMÈS, <i>L'èfant so l' teût</i> . — 6. Ch. GEERTS, <i>Lès-eûres d'après</i> . — 7. V. GEORGE, <i>Rècinèyes</i> : le volume	125 F
8. A. HENIN, <i>Lès téres d'au Bon Diè</i> (vol. double)	250 F
9. J. HOUBART-HOUZE, <i>Contes d'on payis d'ôte pâ</i> . — 10. J. SPINOSA-MATHOT, <i>Èl bos qu'on fait lès violes</i> . — 11. J.-M. MASSET, <i>Treüs contes</i> . — 12. A. BACQ, <i>Diè vos l' mère et Lès nûts d' frède bije</i> : le vol.	150 F
13. L. NOËL, <i>Li dictateâr</i>	200 F
14. M.-L. LEDRUT-CHOISEZ, <i>Goustindje dès djoûs</i> . — 15. P. FAULX, <i>S'apinse à mi</i> . — 16. R. VANDAMME, <i>Blautèdjes di veûle à solo</i> ; le volume	150 F
17. G. BAUDREZ, <i>Ofrande à m' payis</i> : le volume	150 F
18. R. GRAFÉ, <i>Fâves à cove di pêhon</i> : le volume	200 F

(*) Ne se vend plus qu'avec la collection complète.

BD. 27.157